

2021-2026
Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 20 décembre 2022,
à la grande salle de la Maison de Justice, rue des Chanoines 1

Présidence: M. Mario Parpan

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18.32 heures.

Présence de 72/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (7): Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Ana Teresa Fontes Martins, Christophe Giller, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo, Thierry Pochon et Ilire Rustemi.

Absent (1): M. Emmanuel Kilchenmann.

Scrutateur-ric-e-s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: Mme et MM. Vincent Haymoz, Muriel Petiot et Andréas Vidmer.

Le président. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, cher-ère-s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

Ich begrüsse ebenfalls herzlich die Mitglieder der Stadtverwaltung und alle Besucher-innen, die Vertreter-innen der Presse und das technische Personal, welches für das einwandfreie Funktionieren der Abstimmungen besorgt ist.

1. Communications du président

Le président.

A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Mme G. Tognola devra nous quitter avant la fin de notre séance. Je la remercie d'avoir eu le réflexe de nous faire passer cette communication et je vous invite à en faire de même le cas échéant.

B. Une pause est prévue, comme hier soir, aux alentours de 21.00 heures. Je vous demande d'ores et déjà de garder les gobelets pour le vin chaud qui vous attend à la fin de la séance.

C. La suite des débats est organisée de la façon suivante. Nous allons reprendre les discussions là où nous les avons laissées hier soir, avec les mêmes modalités, donc au point 4 de l'ordre du jour avec l'investissement n° 42. Comme hier soir, nous allons voter les investissements qui ne font pas l'objet d'une demande d'amendement ou d'un renvoi en catégorie III. Une fois arrivés au dernier investissement de catégorie II, nous allons, comme prévu, reprendre le budget de fonctionnement et voter les amendements déposés hier soir sans ouvrir à nouveau la discussion. Suivront tout de suite après les votes sur les investissements qui ont ou auront fait l'objet d'une demande d'amendement ou de renvoi en catégorie III soit hier soir, soit tout à l'heure. La Commission financière pourra nous donner son avis sur les amendements annoncés avant la séance de ce soir. Pour les autres amendements, le Conseil général devra se décider sans le préavis de la Commission financière. Le Conseil communal pourra bien sûr prendre position en vue de tous les amendements comme bon lui semble. Une fois tous ces votes passés, nous allons prendre connaissance des investissements de la catégorie III et passer aux votes finals sur le budget.

Ich habe damit mit den Mitteilungen geschlossen und wir setzen unsere Verhandlungen also unter Punkt 4 der Traktandenliste fort.

4. Examen du budget des investissements 2023 de la Commune – message n° 26 (suite)

II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2023 (catégorie II) (suite)

42. 614.5090.009 Etanchéité route des Neigles 50 -R-: CHF 150'000.-

La parole n'est pas demandée.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Vote

C'est par 57 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 150'000.-.

Ont voté Oui: 57 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

43. 616.5999.135 PPS: groupe de secours - adaptation réseau existant - détection incendie: CHF 150'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 58 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 150'000.-.

Ont voté Oui: 58 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

44. 618.5999.134 Werkhof: ventilation de la salle 1606 -R-: CHF 100'000.-

La parole n'est pas demandée.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Vote

C'est par 58 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 100'000.-.

Ont voté Oui: 58 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

45. 619.5290.081 Plan de fermeture 2023-2025 – R-E: CHF 100'000.-

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Il ne s'agit malheureusement pas encore d'une réalisation, mais d'une étude, et le plan de fermeture est prévu non pas pour 2023, mais pour 2025.

Vote

C'est par 55 voix contre 1 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 100'000.-.

Ont voté Oui: 55 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

46. 620.5030.091 Requalification de l'axe de la Glâne - au droit de Bluefactory -E-:
CHF 330'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 57 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 330'000.-.

Ont voté Oui: 57 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Salina Adrienne (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

47. 620.5030.154 Espaces publics de l'étang du Jura -C-: CHF 482'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 59 voix contre 0 et 6 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 482'000.-.

Ont voté Oui: 59 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 6 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR)

48. 620.5040.052 Infrastructures Voirie -A-: CHF 248'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 56 voix contre 0 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 248'000.-.

Ont voté Oui: 56 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

49. 620.5060.196 Vélostation à l'ancienne Gare -E-: CHF 50'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 51 voix contre 0 et 11 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 50'000.-.

Ont voté Oui: 51 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 11 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC)

50. 620.5090.010 Programme places de jeux: mise en œuvre 2023-2026 -R-:
CHF 550'000.-

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. J'ajoute que ce programme est établi pour toute cette législature et qu'il fait partie de la stratégie enfance et jeunesse.

Krienbühl David (PLR). Je profite de cet investissement pour poser la question de la place de jeux du Domino, quid de cette place? Beaucoup de personnes se posent des questions.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Votre impatience est aussi la mienne. Cependant, vous aurez constaté que les engins ont déjà été enlevés, que tous les travaux sont en préparatifs. Les anciens engins qui se trouvaient sur la place vont être transformés en une table artistique qui sera remise sur la place du Domino. Le projet a pris plus de temps parce que nous avons fait un processus participatif sur cet espace-là et nous sommes encore en négociations avec l'Agglomération pour leur participation financière à ce beau projet.

Vote

C'est par 60 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 550'000.-.

Ont voté Oui: 60 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

51. 620.5290.055 Plan directeur mobilier urbain 2023 -R-: CHF 116'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 59 voix contre 0 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 116'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 59 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC)

52. 620.5290.061 Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2023 -E-:
CHF 80'000.-

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, il n'y a aucune imputation salariale, ni sur cet investissement, ni sur le suivant.

Murith Simon (Le Centre/PVL). C'est un investissement qui revient d'année en année. Cette année, notre groupe propose de le refuser pour trois raisons:

- La première est technique. Selon nous, il s'agit là d'une charge d'exploitation, d'une charge de fonctionnement, puisque cela revient chaque année, qui devrait figurer dans le budget de fonctionnement et pas dans les investissements.
- La deuxième raison est financière. C'est un investissement que l'on a voté d'année en année:
 - dans le budget 2020, un montant de CHF 80'000.-, qui présente aujourd'hui un solde de CHF 26'000.- environ;
 - dans le budget 2021, un montant de CHF 80'000.-, qui présente un solde de CHF 80'000.-. Il n'a pas été utilisé;
 - dans le budget 2022, un solde de CHF 70'000.- sur les CHF 80'000.- votés.

Ce qui veut dire qu'à ce jour, on a encore un montant d'investissements qui a été voté et qui avoisine les CHF 176'000.-. Selon nous, cela ne se justifie donc pas de remettre encore CHF 80'000.- alors que CHF 176'000.- sont encore à disposition du Conseil communal.

- La dernière raison est plus politique. A notre sens, plutôt que d'adapter un PAL à des planifications supérieures ou des lois dont la date de mise en vigueur est inconnue, de mandater des études et des experts pour se faire, on invite le Conseil communal à prioriser la révision du PAL et à mettre tous les moyens dans cette révision plutôt que dans des adaptations futures.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Édilité. Effectivement, nous avons encore des montants à disposition, mais sachez M. S. Murith, si vous êtes un connaisseur du PAL, notamment celui de la Ville de Fribourg, qu'il est probablement le plus grand projet que nous avons eu depuis qu'il a été mis en route. Les adaptations d'un PAL aux planifications supérieures s'imposent parce qu'il y a encore et toujours de nouveaux éléments qui arrivent, par exemple la loi sur la mobilité, les espaces réservés aux eaux et différents autres éléments que nous devons intégrer dans le PAL. Je peux vous assurer que le PAL a la plus haute priorité au Service urbanisme et architecture et je pense aussi pouvoir dire qu'il en est de même pour le Conseil communal. C'est un projet que nous aimerions déposer auprès du Canton durant l'année 2023.

Vote

C'est par 36 voix contre 20 et 10 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 80'000.-.

Ont voté Oui: 36 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 20 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 10 Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR)

53. 620.5290.066 Stratégie urbaine post-PAL 2018: 2023 -E-: CHF 80'000.-

Discussion

Murith Simon (Le Centre/PVL). A nouveau et pour une justification similaire, notre groupe propose de refuser cet investissement puisque c'est encore un investissement qui revient d'année en année et qui devrait figurer dans le budget de fonctionnement. On a voté un montant de CHF 80'000.- dans le budget 2020, qui n'a pas été utilisé. Il reste donc un solde de CHF 80'000.-. Le montant a été entièrement utilisé par rapport au budget 2021. Dans le budget 2022, on nous a soumis un investissement de CHF 160'000.- il reste un solde de CHF 155'000.-. Au final, le Conseil communal a encore à disposition CHF 235'000.- pour sa stratégie urbaine post-PAL 2018.

Vote

C'est par 37 voix contre 19 et 12 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 80'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 37 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 19 Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 12 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR)

54. 620.5290.069 Préparation du Projet d'Agglomération 5 -E-: CHF 50'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 58 voix contre 0 et 9 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 50'000.-.

Ont voté Oui: 58 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 9 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

55. 621.5060.025 Achat nouveau véhicule électrique 2023 / remplacement vhc cimetièrre: CHF 70'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 60 voix contre 0 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 70'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 60 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

56. 621.5060.197 Remplacement véhicules 2023 - Achat tondeuse électrique:
CHF 65'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 59 voix contre 0 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 65'000.-.

Ont voté Oui: 59 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoît (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

57. 700.5060.030 Wifi VF: réalisation et déploiement extension: CHF 250'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 61 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 250'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 61 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

58. 700.5060.036 Augmentation capacité de stockage: CHF 100'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 60 voix contre 0 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 100'000.-.

Ont voté Oui: 60 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

59. 700.5200.044 Cyberadministration DIGI-FR: ressource org. transitoire: CHF 320'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 60 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 320'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 60 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

60. 700.5200.045 Outils de gestion: support, gestion projets et ressources: CHF 120'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 61 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 120'000.-.

Ont voté Oui: 61 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

61. 700.5200.046 EC: outils de gestion du temps secteur AEF: CHF 100'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 61 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 100'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 61 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

62. 700.5200.047 UA: gestion technique bâtiments (FBAT): CHF 120'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 61 voix contre 0 et 6 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 120'000.-.

Ont voté Oui: 61 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 6 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

63. 800.5090.175 Travaux d'aménagement préliminaire Gutenberg 16: CHF 210'000.-

Discussion

Page Maurice (CG-PCS). Je demande le renvoi en catégorie III de cet objet. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit hier, j'ai parlé de chèque en blanc. Nous avons ici, je crois, un exemple absolument parfait de ce que peut être un chèque en blanc. Je vous lis simplement l'explication donnée par le Conseil communal: "Les projets temporaires nécessitent eux aussi des aménagements simples, voire déplaçables ainsi qu'un chef de projet. Les CHF 210'000.-"

d'investissements prévus permettront de créer des espaces identifiés et différenciés. Le programme, en cours d'élaboration, dépend de l'investissement consenti". Si vous n'avez pas là un chèque en blanc, je ne sais pas ce que vous avez.

Menétrey Fabienne (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s est peu satisfait des explications contenues dans ce message. Les quelques lignes, et malgré les éclairages des membres de la Commission financière, ne permettent pas vraiment de comprendre ce que la Commune entend faire. Je me joins totalement à l'avis exprimé par ma collègue du groupe CG-PCS hier soir. Nous nous soucions que la Ville se mette au service des acteur-ric-e-s culturel-le-s et économiques déjà en place sur le terrain, et plus spécifiquement dans le quartier du Bourg, et ne se mette surtout pas en concurrence avec elles et eux. De plus, il est de notre devoir de mettre en valeur, non seulement d'un point de vue socioculturel mais aussi patrimonial, ce lieu emblématique au centre de notre quartier historique.

CHF 210'000.- restent un montant important pour du provisoire. Nous demandons que les solutions trouvées puissent être intégrées dans le projet futur ou réutilisées dans d'autres projets et pas simplement démontées.

Nous avons appris à travers la presse que L'Atelier serait mis en place dès le premier janvier et l'agenda transmis durant le premier trimestre 2023. Nous espérons que cet investissement, que nous allons soutenir ce soir, permette une réalisation des plus rapides, car dans le cas inverse, le provisoire n'a plus aucun sens.

Krienbühl David (PLR). Tout comme le groupe CG-PCS, le groupe libéral-radical vous propose de renvoyer cet investissement de CHF 210'000.- en catégorie III, afin que le Conseil communal vienne rapidement avec un message qui matérialise concrètement le tout et que l'on évite, comme l'a dit mon préopinant, de donner un chèque en blanc au Conseil communal à ce sujet. Nous ne sommes évidemment pas contre la culture, ni contre les projets, mais il ne faut pas faire tout à la va-vite. Il faut respecter les formes.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC soutient également le renvoi de ce projet en catégorie III. Il nous paraît, en effet, que ce dernier n'est pas mûr pour y octroyer des fonds pour l'instant et nous attendons d'avoir davantage d'informations avant d'utiliser des fonds publics.

Jordan Marine (PS). J'aimerais juste rappeler ce qui a déjà été dit. Effectivement, le contexte de cet achat a été extrêmement rapide. Je pense que la volonté du Conseil communal est de rapidement faire quelque chose de ce bâtiment. On ne peut donc évidemment pas lui demander de proposer rapidement un projet à la population, en ne prenant pas le risque de faire confiance au projet qui a été présenté et proposé. J'aurais envie de dire: faisons confiance, regardons ce qui arrive et laissons-nous surprendre.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Si cet investissement comprenait en septembre, à l'heure du dépôt du budget, soit environ deux mois après le début des travaux du groupe de travail, le coordinateur immobilier, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le budget ayant évolué au fil des réflexions et des décisions tant du Conseil communal que du groupe de travail.

Ce montant comprend CHF 120'000.- pour l'aménagement d'un café culturel de style "pop-up café", une scène et du mobilier pour la mise en valeur de nos acteur-ric-e-s culturel-le-s et une vitrine made in Fribourg, comme on l'appelle chez nous pour la mise en valeur des produits et des prestations locaux. Le reporter en catégorie III signifierait que l'accueil de ce bâtiment resterait en l'état, ce qui serait évidemment très dommageable pour la carte de visite de ce bâtiment. Comme l'idée de L'Atelier est de tester et d'occuper temporairement ce bâtiment, un message séparé ne serait pas plus précis puisque les occupations se feront selon les besoins du projet final et selon les opportunités qui se présenteront.

C'est donc aller à l'encontre de l'essence même de tout le projet que de placer cet investissement en catégorie III, voire de le refuser. Le Conseil communal vous recommande de le laisser en catégorie II.

Le président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi en catégorie III. Nous l'enregistrons et la traiterons plus tard dans la soirée.

64. 911.5040.014 Guintzet: agrandissement vestiaires -E-: CHF 100'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 55 voix contre 0 et 12 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 100'000.-.

Ont voté Oui: 55 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 12 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL)

65. 911.5060.046 Marqueuse automatique pour terrain de football et véhicule électrique de transport: CHF 90'000.-

Discussion

Gex Jean-Noël (PLR). Je présente mes liens d'intérêts. Je suis vice-président du FC Central et j'organise des tournois de football environ quatre fois par an. Cet instrument proposé a l'air top,

mais est-il adapté au marquage de tous les terrains en ville? Si on organise des tournois, il y a un nouveau concept, celui du "play more football", impliquant de marquer huit terrains. Aussi, est-ce que cette marqueuse est vraiment adaptée à toutes les situations pour marquer tous les terrains en ville, d'autant plus qu'aujourd'hui chaque terrain a sa marqueuse qui permet une certaine flexibilité? Est-ce que l'on aura la même flexibilité pour l'organisation de matchs et de tournois?

Il y a aussi la météo dont il faut tenir compte. Que va-t-il se passer si l'on marque les terrains le mercredi et qu'il pleut le jeudi? Il faut recommencer le travail le samedi et le dimanche? Y a-t-il les capacités? Ne vaudrait-il pas mieux avoir une phase transitoire, garder les marqueuses sur les terrains, garder peut-être le personnel aussi qui a le savoir-faire?

C'est un peu dommage que l'on nous catapulte ceci sans prendre vraiment contact avec les clubs qui sont des utilisateurs. Je n'ai pas de proposition de renvoi, j'ai juste des questions et je me permettrai ensuite de refuser l'investissement si les réponses aux questions ne sont pas satisfaisantes.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Ce que je peux dire c'est qu'aujourd'hui, le marquage des terrains de football est peut-être un domaine pour lequel on n'a pas encore réussi au Service des sports à avoir ce que l'on appelle une égalité de traitement. C'est un peu un serpent de mer. Avec une marqueuse automatique ou semi-automatique, on aura toujours besoin de personnel. Toutefois, au lieu d'avoir une inégalité de traitement avec des clubs pour lesquels le Service des sports fait le marquage, avec des clubs qui le payent eux-mêmes, avec des clubs pour lesquels ils reçoivent de l'argent, enfin bref on n'a pas une manière de faire unique et on ne peut pas continuer comme ça. La solution, en effet, c'est une machine automatisée ou semi-automatisée. Il y a soit des marqueuses au laser, soit des marqueuses GPS. Nous avons testé deux machines. Dans les deux cas, il faut compter entre 25 et 30 minutes par terrain. L'idée est vraiment que cela soit un collaborateur du Service des sports qui marque tous les terrains, de manière à avoir une égalité de traitement pour tous les clubs. Le but de cette machine, c'est de gagner du temps, que le Service des sports s'en occupe, et que l'on ait l'égalité de traitement.

A la question de savoir ce que l'on peut faire avec ces machines, je répondrais que l'on peut dessiner à peu près tous les terrains. Vous l'avez vu dans le libellé: marquage des terrains de football, américain, de rugby, marquages spécifiques à prévoir pour les terrains juniors. Vous m'avez posé hier la question de savoir si l'on peut, par exemple, marquer des terrains pour le "play more football". Dans les deux cas, le fabriquant, qui a été contacté encore aujourd'hui pour les deux machines que nous avons testées, dit que c'est possible de dessiner soi-même des rectangles à marquer, par exemple, pour le "play more football". Je dirais donc que l'on peut tout marquer. On pourrait même marquer au milieu d'un terrain de football "Bienvenue M. le président" lors de la prochaine visite de M. A. Berset. En gros, c'est une imprimante automatique qui imprime sur des terrains de football au lieu d'imprimer sur des feuilles. On peut donc tout faire.

Vote

C'est par 54 voix contre 5 et 9 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 90'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 54 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 5 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR)

Se sont abstenus: 9 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Krienbühl David (PLR), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

66. 911.5090.008 Eclairage Grabensaal: remplacement terrain 2: CHF 200'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 58 voix contre 0 et 9 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 200'000.-.

Ont voté Oui: 58 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naima (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 9 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

67. 911.5090.180 Terrain sport urbain: Schoenberg: CHF 250'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 62 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 250'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 62 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

68. 911.5610.007 Stade uni. Saint-Léonard: vestiaires et édicule provisoire terrains synthétiques -E-: CHF 50'000.-

Discussion

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous avons étudié cet investissement dans le contexte des travaux en cours ou à l'arrêt sur le site sportif de Saint-Léonard. L'argument d'éviter aux enfants de traverser la route de Morat nous paraît très léger compte tenu du fait que cette route passera au 30km/h l'année prochaine. La distance entre les vestiaires du stade de Saint-Léonard et les terrains synthétiques n'est pas longue et il y a une bande jaune au sol le long de l'allée du Cimetière.

Nous nous posons deux questions. Y a-t-il un réel besoin d'étudier de nouveaux vestiaires à l'endroit prévu qui sert actuellement de parking, lequel est destiné, après l'ouverture du parking de la P2, à devenir une zone verte? N'y a-t-il pas une incompatibilité avec l'installation provisoire de vestiaires qui risque de durer?

En l'état, nous mettrions la priorité sur les travaux en cours ou à venir qui s'imposent avant de lancer une énième étude pour un nouveau projet. En catégorie III figure l'aménagement du chemin Saint-Léonard et nous pensons qu'il faut aussi refaire l'Allée du Cimetière qui est vallonnée. Pour ces raisons, nous proposons de faire passer cet investissement de CHF 50'000.- en catégorie III. Nous vous prions de soutenir cet amendement.

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La Commission de l'édilité préavise favorablement cet investissement. Par clarté, je me dois toutefois de préciser que, dans les débats de la Commission, un certain nombre de questions allant dans le sens de ce qui a été développé par M. le conseiller général J.-P. Wolhauser sont venues sur la table. Il y a eu des discussions sur les places de parc supprimées, 66 unités selon les informations reçues de la direction de la Mobilité, tout en nous précisant que l'on ne pouvait pas créer de nouvelles places sur ce site. D'autre part, si vous lisez le détail qui figure dans le

message, on nous parle en fait d'une étude qui déboucherait sur la construction de vestiaires provisoires pour un montant de CHF 1 million. Ce montant étant la part de la Ville, soit de 50%. La Commission s'étonnait que l'on puisse imaginer construire des vestiaires provisoires pour CHF 2 millions dans cette zone. Il y avait un certain doute, pas contre l'étude mais plutôt la crainte de ce qui allait déboucher après cette étude. Voilà ce que je tenais à préciser mais, formellement, la Commission de l'édilité préavise favorablement cet investissement.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Le Conseil communal s'oppose à cette demande de renvoi en catégorie III. S'il a mis ce montant de CHF 50'000.- pour cette étude, ce n'est pas par hasard. Pourquoi on le fait? D'abord, on est là dans le périmètre de la Commission du stade qui est gérée de manière paritaire tant pour les investissements que pour le fonctionnement par l'Etat et la Ville de Fribourg. En échange de cette gestion paritaire, nous avons 50% des heures de jeux pour la Ville de Fribourg et, vous avez compris, 50% pour l'Etat.

Nous avons établi une stratégie d'évolution, puisque l'on sait que le stade Saint-Léonard n'est pas tout jeune. Cette stratégie s'appelle Horizon2030 et nous avons essayé d'y placer tous les éléments qu'il va falloir rénover, assainir, etc. On a également, dans cette stratégie, un programme de vestiaires définitifs qui coûte, en effet, une somme rondelette. Or, nous ne pouvons et pas envisager de construire ce programme de vestiaires définitifs, parce que l'Etat de Fribourg prévoit à proximité du stade une nouvelle halte ferroviaire. Cette dernière peut avoir des conséquences sur l'une des routes d'accès. Cette nouvelle halte ferroviaire, si la route d'accès est insuffisamment large, peut avoir des conséquences sur un des bâtiments, le bâtiment du Mettetlet, qui est situé dans le périmètre du stade. L'objectif est donc bel et bien de faire un programme de vestiaires provisoires sur un horizon d'utilisation de 10 à 15 ans. C'est du long provisoire, de manière à permettre d'avoir le développement de cette halte ferroviaire, d'avoir une vision d'ensemble du site et, in fine, de développer le programme qui est nécessaire et qui ne sera ni trop grand, ni trop petit. Pourquoi on le fait? J'ai lu dans la presse que le Canton envisageait de faire baisser la vitesse à cet endroit et c'est une bonne nouvelle. Toute personne qui a déjà été à pieds à cet endroit constatera qu'avec la construction de la nouvelle patinoire il y a une très faible visibilité et ce sont environ 500 enfants qui traversent tous les jours à cet endroit. Il s'agit certes d'un programme provisoire, mais quand même avec une longue durée d'utilisation.

Pour tous ces considérants, je vous prie d'accepter ce crédit d'étude de CHF 50'000.-.

Le président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi en catégorie III. Nous l'avons enregistrée et la traiterons plus tard dans la soirée.

69. 912.5060.052 Nouveau système d'accès aux infrastructures sportives: CHF 265'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 62 voix contre 0 et 7 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 265'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 62 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

70. 913.5060.010 Patinoire 2: nouvelle rambarde selon directive SHL: CHF 250'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 50 voix contre 2 et 13 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 250'000.-.

Ont voté Oui: 50 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 2 Collaud Oliver (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 13 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Wattendorff Lea (Vert-e-s)

71. 913.5060.173 Patinoires: remplacement lisseuse à glace 2023: CHF 200'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 51 voix contre 2 et 16 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 200'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 51 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 2 Collaud Oliver (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 16 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Tissot Lionel (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s)

72. 915.5090.006 Piscine du Levant: assainissement technique et énergétique sanitaire: CHF 150'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 59 voix contre 0 et 10 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 150'000.-.

Ont voté Oui: 59 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 10 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Tissot Lionel (Vert-e-s)

73. 917.5090.052 Entretien façade halle omnisports: CHF 60'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 61 voix contre 0 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 60'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 61 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR)

74. 917.5090.117 Halle omnisports: stores obscurcissants: CHF 80'000.-

La parole n'est pas demandée.

Vote

C'est par 58 voix contre 0 et 11 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 80'000.-.

Ont voté Oui: 58 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 11 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

3. Examen du budget de fonctionnement 2023 de la Commune – message n° 26 (suite)

Le président. Nous avons discuté tous les investissements de catégorie II. Nous reprenons maintenant le point 3 de l'ordre du jour et passons au vote sur les amendements déposés hier soir.

Die Liste mit den Änderungsanträgen zum Betriebsbudget wurde ihnen zugestellt.

I. ADMINISTRATION GENERALE

100.3130.01 Frais de réception

Le président. Le premier amendement déposé par M. C. Rugo concerne la rubrique 100.3130.01, page 69. Il demande de la diminuer de CHF 1.-.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je vais simplement donner les résultats des votes et pas commenter les amendements. La Commission s'oppose dans son entier, donc par 10 contre, à cet amendement.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Concernant les amendements, de manière générale, le Conseil communal, qui a siégé ce midi, proposera de tous les refuser ou en combattra la recevabilité, ceci afin d'être cohérent avec son message, ainsi que pour veiller à ne pas péjorer le résultat 2023. Les directeur-ric-e-s interviendront selon les objets en fonction de leur dicastère respectif s'il y a un commentaire à faire.

Le président. M. C. Rugo n'étant pas encore présent, il m'a confirmé qu'il maintient son amendement. Nous pouvons donc passer au vote.

Vote

Opposée à l'amendement de M. C. Rugo de diminuer de CHF 1.- la rubrique 100.3130.01, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 63 voix contre 2 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. C. Rugo): 63 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s),

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. C. Rugo): 2 Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 3 Dietrich Benoit (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s)

"Traitements membres d'autorité" (XXX.3000.00)

"Traitements" (XXX.3010.00)

"Cotisations patronales" (XXX.3050.00, XXX.3052.00, XXX.3053.00, XXX.3054.00)

Le président. Cet amendement, déposé par M. M. Vonlanthen, au nom du groupe socialiste ne concerne pas seulement le chapitre I mais tous les chapitres où il y a des traitements

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal considère cet amendement comme irrecevable dans la mesure où l'article 60 de la loi sur les communes précise les attributions du Conseil communal. L'article 60, alinéa 3, lettre f, plus précisément, stipule que le Conseil communal, je lis: "Il lui incombe notamment sous réserve des attributions de l'assemblée communale où du conseil général d'engager le personnel communal, de fixer son traitement et de surveiller son activité". On ne peut donc pas, par un amendement, forcer le Conseil communal à fixer les salaires du personnel communal tel que le souhaiterait le Conseil général. Cela concerne la recevabilité et je vous invite à passer au vote sur la recevabilité. Je réserve bien sûr la position sur le fond au cas où le Conseil général devait, malgré ceci, conclure à la recevabilité dudit amendement.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a une autre position au sujet de la recevabilité. Cette recevabilité nous semble difficilement contestable en l'état, d'ailleurs elle n'a été remise en question ni par le Bureau, ni par la Commission financière, ni par aucun autre membre de notre Conseil dans la discussion d'hier. Il ne s'agit naturellement pas de forcer le Conseil communal à quoi que ce soit. Je crois que la dénomination de l'amendement est tout à fait claire, il s'agit de procéder à une mise à disposition de ressources financières et certainement pas de s'immiscer dans la politique salariale du Conseil communal.

Si en effet on peut bien lire à l'article 8 de la loi sur les finances communales que c'est le Conseil communal qui élabore le budget, on peut également lire au même article que c'est le Conseil général qui en décide donc de notre prérogative de prendre des décisions sur ce budget et les amendements font partie des outils politiques que l'on a à disposition pour prendre ces décisions. L'amendement du groupe socialiste ne fait rien d'autre que ça. D'ailleurs, si l'on suit l'argumentation du Conseil communal, la plupart des lignes que vous avez dans ce document ne pourraient faire l'objet d'aucun amendement puisque la plupart des lignes que vous avez dans ce document sont des lignes budgétaires qui relèvent de la politique communale. Ce que le Conseil général peut faire c'est effectivement de jouer avec les ressources, de mettre à disposition plus ou moins de ressources. Encore une fois, notre amendement ne fait rien d'autre. Si l'on suivait cette argumentation, la plupart des amendements qui sont déposés ce soir et qui ont été d'ailleurs déposés par le Conseil général dans d'autres séances, auraient dû être déclarés irrecevables. Lorsque, par exemple, l'année dernière nous déposons un amendement qui vise à augmenter les ressources pour la création de places de crèches,

pourtant la création de places de crèches c'est une compétence du Conseil communal dans la mesure de ses possibilités, mais il s'agissait bien de mettre à disposition des ressources pour la création de places de crèches et rien d'autre, cet amendement suit exactement la même logique. Par souci de cohérence et également par souci de marquer les prérogatives du Conseil général, je vous recommande de conclure à la recevabilité de cet amendement.

Le président. Avant de continuer la discussion, je demande au Bureau de se réunir afin qu'il puisse donner son préavis sur la recevabilité de cet amendement. Ensuite, on va continuer la discussion sur la recevabilité et passer au vote.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 19.30 à 19.35 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le président. Merci aux membres du Bureau de s'être réunis. Le Bureau considère, par 7 voix contre 0 et 1 abstention, que l'amendement est recevable.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. J'aimerais juste souligner que lors de la séance de Commission financière d'hier, personne n'a mentionné l'irrecevabilité de cet amendement.

Vote sur la recevabilité de l'amendement

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 7 et 5 abstentions, de considérer l'amendement déposé par le groupe socialiste comme recevable.

Ont voté en faveur de la recevabilité: 57 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la recevabilité: 7 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 5 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Le président. Nous passons maintenant à la discussion de fond. Le Conseil communal et la Commission financière prendront la parole. Ensuite, nous passerons au vote.

Steiert Thierry, syndic. Le Conseil communal vous propose de ne pas entrer en matière, respectivement de rejeter cet amendement pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, les raisons formelles. Le Conseil communal procède annuellement, selon l'article 68, alinéa 2, de son règlement sur le personnel, à un examen de la grille salariale en tenant compte notamment de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de la situation financière de la Commune. Le Conseil communal procède à cet examen autour de la fin août mi-septembre, c'est-à-dire au moment où il boucle le budget de la même manière que le fait l'Etat. La différence avec la procédure de l'Etat, c'est que l'Etat se réserve de fixer l'index de manière définitive en fonction de l'évolution intervenue entre août/septembre et le mois de décembre. C'est ce qui a conduit l'Etat à augmenter à 2.74% l'indexation initialement prévue à 2.55%, comme il l'a fait ces derniers jours. Le Conseil communal a une autre méthode. Il fixe les salaires et l'indexation. Il procède à un examen et il n'est pas tenu d'indexer de manière complète les salaires en fonction de l'évolution de l'IPC. Il peut le faire en fonction notamment de la situation financière de la Commune et d'autres paramètres. Il y a une différence entre la méthode appliquée par l'Etat et celle appliquée par la Commune. Si on suit le raisonnement jusqu'au bout de ce qui est proposé ici, si entre le moment de la première fixation au mois d'août/septembre et le mois de décembre il y avait une baisse de l'index, il faudrait alors baisser les salaires. Il faudrait respectivement baisser l'indexation initialement prévue à peut-être 2.55%, il faudrait la réduire, ce que bien sûr personne ne fait. Je rappelle d'ailleurs que durant la dizaine d'années que l'IPC a baissé et qu'il n'y a pas eu de renchérissement, il y a eu une baisse de l'IPC et jamais on a songé à baisser les salaires. Cela ne fonctionne jamais vers le bas, mais uniquement vers le haut.

Deuxièmement, sur le plan matériel, il me semble tout de même important de rappeler que nous sommes, avec 2.55%, dans le haut du panier. Nous sommes largement au-dessus de la moyenne de ce que font des collectivités publiques en Suisse en termes d'indexation des salaires en 2023. Je commencerai par la Confédération 2.5%. Je prends quelques cantons: Genève 2.44%, Jura 2.08%, Valais 2%, Neuchâtel 1.8%, Vaud 1.4%. Là, on parle de salaires cantonaux, d'employés cantonaux. Je continue avec quelques villes: Sion 2.5%, Thoun 2.7% y compris les paliers, y compris les augmentations individuelles, ce qui veut dire que c'est en-dessous de 2%, Winterthur 2%, Frauenfeld 2%. Par politesse, je ne vais pas citer le nom des communes autres de notre canton, notamment des communes voisines qui n'indexent soit pas du tout ou 0.8% selon mes informations.

Je précise une dernière chose. Il est évident que l'évolution intervenue entre la fixation du taux au mois d'août/septembre à 2.55% et aujourd'hui sera, le cas échéant, répercutée sur l'indexation à laquelle nous procéderons l'année suivante pour les salaires 2024. Je vous invite à refuser cet amendement.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est exprimée en faveur de cet amendement par 4 voix contre 3 et 3 abstentions.

Vote

| |
|--|
| <p>Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe socialiste demandant la mise à disposition du Conseil communal des ressources financières nécessaires à une augmentation de l'indexation salariale de 2.55% à 2.74% (+0.19%) (+CHF 140'000.-) l'emporte par 47 voix contre 14 et 6 abstentions.</p> |
|--|

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe socialiste): 14 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe socialiste): 47 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamei Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 6 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

II. FINANCES

Le chapitre II Finances a été adopté lors de la séance du 19 décembre 2022.

III. ENFANCE, ECOLE ET COHESION SOCIALE

310.4260.07 Participation parentale aux cours d'économie familiale

Le Président. Nous passons au premier amendement déposé par M. J.-M. Pellaux, au nom du groupe Vert-e-s, concernant la rubrique 310.4260.07, page 78. Il demande de diminuer de cette rubrique CHF 70'000.-.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. Mon intervention concernera les trois amendements portant sur l'économie familiale et les revenus facturés par la Ville. Le Conseil communal s'oppose à ces amendements. En effet, le Conseil général laisse, dans son règlement scolaire des écoles du cycle d'orientation, à l'article 4 alinéa 3, ouverte la possibilité de facturer ou pas le montant pour si le montant pour l'économie familiale. C'est donc au Conseil communal de définir s'il veut le faire ou pas.

Actuellement, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale facture aux parents des élèves des CO le montant dû. Si vous mettez cette rubrique de revenus à CHF 0.-, le Conseil communal devrait clarifier si la gratuité s'appliquera aussi aux enfants des autres communes, donc si la Ville veut payer pour tous les élèves ou si la commune continue de facturer ce montant directement aux enfants. On aurait alors deux régimes différents. Une autre possibilité serait de trouver un accord avec l'Association CO Sarine et Haut Lac français et les autres communes qui ont des élèves chez nous pour que ce montant soit facturé à ces associations et qu'elles le refacturent ensuite aux familles. Aujourd'hui, et dans la convention qui vient d'être

renouvelée et approuvée avec la COSAHL, rien n'est réglé à ce sujet. Chaque partie applique sa propre réglementation. Je vous rends également attentifs au fait que nous avons des élèves de la ville au CO de Pérolles qui sont gérés par la COSAHL. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui comment on appliquera la gratuité à ces enfants, on devra trouver une solution avec la COSAHL.

Nous avons beaucoup travaillé sur la cohérence du système avec la COSAHL dans le fonctionnement commun que nous avons. Cet amendement ne s'inscrira pas forcément dans cet esprit. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui si et comment le Conseil communal pourra appliquer cette nouvelle règle de manière cohérente. Je vous laisse prendre en considération toute cette clarification, qui devrait être faite si ces amendements devaient passer.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je m'exprime aussi pour les trois amendements. La Commission les accepte par 5 voix contre 3 et 1 abstention.

Le président. M. J.-M. Pellaux, maintenez-vous formellement votre amendement, respectivement les trois amendements?

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Oui.

Vote

Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe Vert-e-s demandant de diminuer de CHF 70'000.- la rubrique 310.4260.07 l'emporte par 37 voix contre 26 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Vert-e-s): 26 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Vert-e-s): 37 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 5 Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

311.4260.07 Participation parentale aux cours d'économie familiale

Le président. Nous passons à l'amendement suivant déposé par M. J.-M. Pellaux, au nom du groupe Vert-e-s, concernant la rubrique 311.4260.07 page 79. Il demande de diminuer de CHF 75'000.- cette rubrique.

Vote

Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe Vert-e-s demandant de diminuer de CHF 75'000.- la rubrique 311.4260.07 l'emporte par 38 voix contre 26 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Vert-e-s): 26 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Vert-e-s): 38 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 5 Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

312.4260.07 Participation parentale aux cours d'économie familiale

Le président. Nous passons à l'amendement suivant déposé par le groupe Vert-e-s concernant la rubrique 312.4260.07, page 81. Il demande de diminuer de CHF 35'000.- cette rubrique.

Vote

Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe Vert-e-s demandant de diminuer de CHF 35'000.- la rubrique 312.4260.07 l'emporte par 37 voix contre 27 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Vert-e-s): 27 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Vert-e-s): 37 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 5 Jordan Simon (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS)

320.3130.21 Transport des élèves

Le président. Nous passons à l'amendement déposé par M. D. Krienbühl, au nom du groupe libéral-radical, concernant la rubrique 320.3130.21, page 81. Il demande de diminuer de CHF 920'000.- cette rubrique.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale. La question de la recevabilité doit également être posée pour cet amendement-là, car le règlement scolaire de l'école primaire stipule que le Conseil communal met à disposition de chaque élève domicilié en ville un abonnement annuel de transports publics couvrant le territoire de la commune. Aussi, le règlement décidé par le Conseil général dit que l'on met à disposition ces abonnements.

Le président. Si je comprends bien, vous demandez un vote sur la recevabilité de cet amendement. Je dois réunir une nouvelle fois le Bureau. Auparavant, je souhaite savoir si le Conseil communal conteste la recevabilité d'un autre amendement dans le chapitre III? Tel n'est pas le cas.

Interruption de la séance

La séance est interrompue de 19.52 à 19.56 heures pour permettre au Bureau de se réunir.

Le président. Le Bureau suit l'argumentation du Conseil communal. Il estime qu'il n'est pas possible, par le biais du budget, d'annuler un règlement en vigueur qui prévoit que la Commune doit payer des abonnements aux élèves qui en font la demande. Le Bureau donne un préavis d'irrecevabilité de cet amendement par 6 voix contre 1 et 1 abstention.

La discussion est maintenant ouverte concernant la recevabilité de cet amendement.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je souhaite dire que, de la même manière que personne ne s'est opposé à la recevabilité de l'amendement précédent, pour cet amendement également en séance de Commission financière personne ne s'est opposé à la recevabilité.

Vote sur la recevabilité de l'amendement

Le Conseil général décide, par 39 voix contre 23 et 7 abstentions, de considérer l'amendement déposé par le groupe libéral-radical comme irrecevable.

Ont voté en faveur de l'irrecevabilité: 39 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS),

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté contre l'irrecevabilité: 23 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Casazza Raphaël (PLR), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Marine (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

322.4231.01 Participation des élèves (frais de matériel)

Le président. Nous passons à l'amendement suivant déposé par M. J.-M. Pellaux, au nom du groupe Vert-e-s, concernant la rubrique 322.4231.01, page 83. Il demande de diminuer de CHF 17'500.- cette rubrique.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission a accepté cet amendement par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Le Président. M. J.-M. Pellaux, maintenez-vous formellement votre amendement?

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Oui.

Vote

Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe Vert-e-s demandant de diminuer de CHF 17'500.- la rubrique 322.4231.01 l'emporte par 43 voix contre 21 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Vert-e-s): 21 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Vert-e-s): 43 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 3 Gex Jean-Noël (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

401.4240.03 Produit des parcomètres

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par M. C. Rugo concernant la rubrique 401.4240.03, page 87. Il demande une augmentation de CHF 1.- de cette rubrique.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'oppose à cet amendement à l'unanimité des 10 membres présents.

Le président. M. C. Rugo n'étant pas encore présent, il m'a confirmé qu'il maintient son amendement. Nous pouvons donc passer au vote.

Vote

Opposée à l'amendement de M. C. Rugo d'augmenter de CHF 1.- la rubrique 401.4240.03, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 69 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. C. Rugo): 69 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. C. Rugo): 0

S'est abstenu: 1 Dietrich Benoit (PS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

560.3510.00 Attribution à la réserve

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par Mme E.-L. Niederhäuser, au nom du groupe socialiste, concernant la rubrique 560.3510.00, page 102. Il demande une augmentation de CHF 450'000.- de cette rubrique.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Le Conseil communal a bien pris connaissance de l'intention de l'amendement du groupe socialiste, mais s'y oppose. Nous voulons tous nous engager pour la transition écologique et inviter la population à joindre ce mouvement. Un règlement pour un fonds a été constitué. Ce fonds permet maintenant de gérer

de manière multi-annuelle l'enveloppe allouée aux subventions énergétiques. Des promesses de subventions ont été faites en 2022 pour environ CHF 64'000.-. La demande augmente constamment et augmentera encore en 2023, puisque, comme vous le savez, le Conseil communal a élargi le programme de soutien en faveur de la transition énergétique avec des subventions beaucoup plus conséquentes, par exemple, CHF 1'000.- pour l'optimisation des systèmes de chauffage, le désinvestissement fossile allant de CHF 1'000.- à CHF 6'000.-, ou encore la mesure transitoire au chauffage à distance avec une subvention maximale de CHF 6'000.-. Le Conseil communal fera une offensive d'informations afin de faire connaître aux habitant·e·s de la ville les subventions possibles.

Dans le fond, se trouvent actuellement CHF 172'000.- avant déduction des subventions promises en 2022; les CHF 150'000.- s'ajouteront au fonds selon la volonté du Conseil communal. Dans ce fonds se trouveraient donc CHF 322'000.- avant déduction des subventions promises; CHF 200'000.- seront sortis de ce fonds pour 2023 afin de financer les demandes de subventions.

Voilà ce que je tenais à vous dire pour la situation actuelle de ce fonds.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière a accepté cet amendement par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Le président. Mme E.-L. Niederhäuser, maintenez-vous formellement votre amendement?

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Oui.

Vote

Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe socialiste demandant d'augmenter de CHF 450'000.- la rubrique 560.3510.00 l'emporte par 38 voix contre 25 et 7 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe socialiste): 25 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe socialiste): 38 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 7 Chopard Caroline (Vert-e-s), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Jordan Marine (PS), Page Maurice (CG-PCS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

620.3131.00 Etudes et projets

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par M. S. Murith, au nom du groupe Le Centre/PVL, concernant la rubrique 620.3131.00, page 110. Il demande une diminution de CHF 100'000.- de cette rubrique.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. J'ai fait sortir aujourd'hui la liste de toutes les dépenses faites en 2022. Il s'y trouve beaucoup d'études qui ont été faites et qui n'étaient pas prévisibles en début d'année parce que nous avons ici et là des études qui sont demandées afin de pouvoir continuer dans l'allocation ou dans la décision de différents projets. Je prends pour exemple des dépenses en lien avec la ferme urbaine, projet pour lequel que nous avons déjà un montant l'année passée. Il se trouve que nous avons dû composer et savoir quels étaient les éléments de base pour lancer ces ateliers dont je vous ai parlé hier. Si les membres du Conseil général souhaitent avoir accès à cette liste, je pourrais vous la donner très volontiers. On parle de CHF 100'000.- sur les CHF 340'000.-, les autres CHF 240'000.- sont réservés à des projets particuliers. Les CHF 100'000.- garantissent vraiment la capacité de réagir rapidement si une demande est faite à Urbanisme et architecture pour développer un projet ici ou là. Je vous prie donc de laisser ce montant de CHF 100'000.- dans le budget de fonctionnement.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière a accepté cet amendement par 7 voix contre 0 et 3 abstentions.

Le président. M. S. Murith, maintenez-vous formellement votre amendement?

Murith Simon (Le Centre/PVL). Oui, fermement.

Vote

Opposée à l'amendement du groupe Le Centre/PVL de diminuer de CHF 100'000.- la rubrique 620.3131.00, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 32 voix contre 29 et 9 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe Le Centre/PVL): 32 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe Le Centre/PVL): 29 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 9 Casazza Raphaël (PLR), Chauderna Margot (Vert-e-s), Fonjallaz Jérémie (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

VII. INFORMATIQUE

Le chapitre VII Informatique a été adopté lors de la séance du 19 décembre 2022.

VIII. CULTURE

820.3636.28 Projets Gutenberg

Le président. Nous sommes saisis de deux amendements identiques, déposés par MM. M. Page et D. Krienbühl, au nom de leurs groupes respectifs (CG-PCS, PLR), concernant la rubrique 820.3636.28, page 117. Ils demandent une diminution de CHF 310'000.- de cette rubrique.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Cette rubrique comprend la grande majorité des ressources humaines pour le projet ainsi que CHF 43'650.- pour l'achat du petit matériel, comme cela a été communiqué aux membres et à la Commission financière. Modifier cette rubrique signifie stopper le projet en 2023, renoncer à accueillir les événements externes et ne pas réengager les employé-e-s qui sont encore aujourd'hui en fonction pour la préparation actuelle de l'ouverture de L'Atelier, ceci à dix jours du 1^{er} janvier 2023.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'oppose à cet amendement par 8 voix contre 2 et 0 abstention.

Le président. MM. M. Page et D. Krienbühl, maintenez-vous formellement vos amendements?

Page Maurice (CG-PCS) et Krienbühl David (PLR). Oui.

Vote

Opposée à l'amendement des groupes CG-PCS et libéral-radical de diminuer de CHF 310'000.- la rubrique 820.3636.28, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 50 voix contre 18 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement des groupes CG-PCS et libéral-radical): 50
Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le

Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement des groupes CG-PCS et libéral-radical): 18
Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 2 Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Tissot Lionel (Vert-e-s)

Le présent chapitre n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Le président. Les chapitres IX, XI, XII, XIII, XIV, XV et le budget par natures n'ayant pas fait l'objet de propositions d'amendements, autre que celui déjà voté qui concerne les traitements, ont déjà été adoptés hier soir.

Nous avons terminé l'examen du budget de fonctionnement 2023 de la Commune et nous passons directement aux votes sur les amendements ou les renvois proposés concernant le budget des investissements.

4. Examen du budget des investissements 2023 de la Commune – message n° 26 (suite)

II. Octroi et inscription des investissements à voter au budget 2023 (catégorie II) (suite)

23. 530.5063.016 Remplacement camion poubelle 2023: CHF 700'000.-

Le président. Nous sommes saisis de deux demandes de renvoi en catégorie III, une fois par M. G. Collaud, une fois par Mme A. Schaller, au nom de leurs groupes respectifs (CG-PCS, Vert-e-s) concernant l'investissement 530.5063.016, page 46. Sur le même poste, nous sommes aussi saisis d'un amendement de M. G. Collaud, au nom du groupe CG-PCS, demandant une augmentation de CHF 160'000.- de cette rubrique. Nous allons d'abord voter le renvoi. S'il n'y a pas de renvoi, on votera l'amendement.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Si ce message est renvoyé en catégorie III et s'il n'y a pas augmentation de moyens, je crains de devoir revenir avec une copie que vous avez déjà, à moins que le Conseil communal décide de revoir son plan financier, ce qui n'est pas possible au mois de janvier. Renvoyer l'achat de deux véhicules qui sont un pour 2023 et l'autre pour 2024, revient à reporter la possibilité de commander des véhicules, qu'ils soient pour 2023 ou 2024, et à courir le risque qu'un des deux véhicules tombe en panne. Le cas échéant, nous devons trouver des solutions intermédiaires.

Je vous rappelle que le Conseil communal a pris cette décision, soumise dans le cadre du budget, pour deux raisons principales. La première raison était le plan financier et la situation financière serrée. Vous aurez constaté qu'un camion électrique coûte CHF 860'000.- tandis qu'un camion thermique coûte CHF 350'000.-. Nous n'avons pas encore d'expérience avec les camions électriques. Par contre, nous en avons acheté un et nous pourrions faire une expérience durant cette année. Le camion va arriver début janvier. Nous ne connaissons pas encore comment pourront être équipés ces camions électriques. Pour ces raisons et malgré la volonté du Conseil communal d'opérer une transition énergétique, nous vous proposons ces deux investissements. Si vous demandez de renvoyer en catégorie III, la décision reviendra au Conseil communal de vous soumettre un message.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'oppose au renvoi en catégorie III par 6 voix contre 4 et 1 abstention.

Le président. Mme et M. A. Schaller G. Collaud, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi en catégorie III?

Schaller Alicia (Vert.e-s) et Collaud Gérald (CG-PCS). Oui.

Vote 1

Opposée à l'amendement des groupes Vert.e-s et CG-PCS proposant de reporter l'investissement 530.5063.016 en catégorie III, la proposition du Conseil communal l'emporte par 41 voix contre 25 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement des groupes Vert.e-s et CG-PCS): 41 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert.e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement des groupes Vert.e-s et CG-PCS): 25 Baechler Amélie (Vert.e-s), Boggian Stefania (Vert.e-s), Chauderna Margot (Vert.e-s), Chopard Caroline (Vert.e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert.e-s), Goy Camille (Vert.e-s), Jordan Simon (CG-PCS), Mauron Valentine (Vert.e-s), Mendez Monica (Vert.e-s), Menétrey Fabienne (Vert.e-s), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert.e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Schaller Alicia (Vert.e-s), Tissot Lionel (Vert.e-s), Tognola Giulia (Vert.e-s), Vonlanthen Mathilde (Vert.e-s), Wattendorff Lea (Vert.e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zahnd Laura (Vert.e-s), Zainal Chloé (Vert.e-s)

Se sont abstenus: 4 Casazza Raphaël (PLR), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Noll Bettina (Vert.e-s)

Le président. Nous passons maintenant au vote concernant l'amendement déposé par M. G. Collaud, au nom du groupe CG-PCS, concernant ce même poste. Il demande une augmentation de CHF 160'000.- de cette rubrique.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. La volonté du groupe CG-PCS est que le Conseil communal achète un camion électrique. CHF 700'000.- sont dans le budget. Il faudrait

rajouter ces CHF 160'000.- pour qu'un camion électrique puisse être acheté. Un camion! Pour le deuxième, il reviendra au Conseil communal de voir la suite, de réadapter la politique d'achat. Je vous rappelle que nous voulions acheter deux camions en début 2023 pour être sûr d'avoir le deuxième camion en 2024 déjà. Le Conseil communal devrait donc revoir son plan financier.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'oppose à ce montant supplémentaire de CHF 160'000.- par 7 voix contre 4 et 0 abstention.

Le président. M. G. Collaud, maintenez-vous formellement votre amendement?

Collaud Gérald (CG-PCS). Oui.

Vote 2

Opposé à la proposition budgétaire du Conseil communal, l'amendement du groupe CG-PCS demandant d'augmenter de CHF 160'000.- l'investissement 530.5063.016 l'emporte par 39 voix contre 26 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe CG-PCS): 26 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe CG-PCS): 39 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 4 Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s)

26. 532.5032.060 Station d'épuration traitements des micropolluants (2^{ème} 1^{ère} tranche):
CHF 10'000'000.-

Le président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi en catégorie III, déposée par M. P. Wicht, de l'investissement 532.5032.060, page 48.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Le renvoi est demandé pour l'installation de traitement des micropolluants. J'ai déjà pu vous expliquer hier que c'est un investissement qui est certes cher, mais qui est aussi fortement subventionné par des taxes. J'ai précisé dans le cadre du message qu'il s'agissait de la première tranche. Dans le cadre de la deuxième tranche, nous pourrions vous renseigner de manière beaucoup plus détaillée sur les investissements et sur le solde qui resterait. Nous ne savons pas aujourd'hui combien nous coûtera toute cette installation, c'est pour cela que nous procédons en deux tranches. C'est aussi en lien avec l'augmentation des prix dont on ne connaît pas la durée.

Si vous acceptez le renvoi en catégorie III, vous devez vous attendre à un message qui sera fortement intéressant, j'en suis sûre, mais aussi fortement technique. Ce sera probablement un message insatisfaisant car difficile à lire. Par contre, la nécessité est là. Nous avons une grandeur de STEP qui nous oblige à mettre en place cette installation de traitement des micropolluants et le Conseil communal souhaite la réaliser le plus vite possible.

Récusation

Casazza Raphaël (PLR). Comme indiqué hier, je vais me récuser sur cette rubrique.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière a accepté l'amendement demandant le renvoi en catégorie III de cet investissement par 7 voix contre 0 et 3 abstentions.

Le président. M. P. Wicht, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Wicht Pascal (UDC). Oui, M. le président je maintiens ma demande de renvoi et note au passage que l'argument selon lequel le message serait trop technique, par conséquent trop compliqué pour être compris par les membres du Conseil général, n'est absolument pas recevable.

Vote 1

Opposée à l'amendement de M. P. Wicht proposant de reporter l'investissement 532.5032.060 en catégorie III, la proposition du Conseil communal l'emporte par 46 voix contre 19 et 4 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement de M. P. Wicht): 46 Aebischer David (PLR), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement de M. P. Wicht): 19 Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Baechler Amélie (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Jordan Marine (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s)

Vote 2

C'est par 61 voix contre 1 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 10'000'000.-.

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 61 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC)

37. 611.5999.136 Bâtiment Gutenberg 14: réaffectation et rénovation - réalisation en amont 2023: CHF 200'000.-

Le président. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par Mme O. Gex, au nom du groupe libéral-radical, concernant la rubrique 611.5999.136, page 51. Il demande une diminution de CHF 100'000.- de cette rubrique.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Ce montant est prévu pour le déménagement du Service de la culture. Si les quelques tables, armoires et ordinateurs présents dans le bâtiment Equilibre peuvent être réutilisés, ils le seront. Ce n'est pas le cas du mobilier de l'Hôpital des Bourgeois, qui sera utilisé par le Service informatique. Il faut de plus installer des cloisons, une salle de conférence que la Culture ne possède pas actuellement, l'éclairage, et j'en passe. J'ajoute que le Service de la culture est le parent pauvre de l'administration communale. Depuis dix ans maintenant, ils et elles travaillent dans des conditions plus supportables aujourd'hui. Certaines fois, certain-e-s devaient travailler même à la maison par manque de place de travail. Accepter cet amendement, c'est donc revenir en arrière, ce que je ne peux pas accepter, tout comme le Conseil communal.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est opposée à cet amendement par 8 voix contre 3 et 0 abstention.

Le président. Mme O. Gex, maintenez-vous formellement votre amendement?

Gex Océane (PLR). Oui.

Vote 1

Opposée à l'amendement du groupe libéral-radical proposant de diminuer de CHF 100'000.- l'investissement 611.5999.136, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 53 voix contre 14 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe libéral-radical: 53 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL),

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du groupe libéral-radical (en faveur de l'amendement du groupe libéral-radical): 14 Aebischer David (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS)

Vote 2

C'est par 61 voix contre 0 et 9 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 200'000.-.

Ont voté Oui: 61 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 9 Aebischer David (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Nobs Elisa (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR)

63. 800.5090.175 Travaux d'aménagement préliminaire Gutenberg 16: CHF 210'000.-

Le président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi en catégorie III déposée par MM. M. Page et D. Krienbühl, au nom de leurs groupes respectifs (CG-PCS, PLR), concernant l'investissement 800.5090.175, page 58.

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Comme j'ai déjà fait le développement tout à l'heure, je ne vais pas le répéter.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'oppose à cet amendement par 8 voix contre 3 et 0 abstention.

Le président. MM. M. Page et D. Krienbühl, maintenez-vous formellement votre amendement?

Page Maurice (CG-PCS) et Krienbühl David (PLR). Oui.

Vote 1

Opposée à l'amendement des groupes CG-PCS et libéral-radical proposant de reporter l'investissement 800.5090.175 en catégorie III, la proposition du Conseil communal l'emporte par 54 voix contre 14 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement des groupes CG-PCS et libéral-radical): 54
Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement des groupes CG-PCS et libéral-radical): 14
Aebischer David (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

S'est abstenue: 1 Nobs Elisa (CG-PCS)

Vote 2

C'est par 55 voix contre 3 et 10 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 210'000.-.

Ont voté Oui: 55 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 3 Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 10 Aebischer David (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Nobs Elisa (CG-PCS), Papaux David (UDC), Uldry José (UDC)

68. 911.5610.007 Stade uni. Saint-Léonard: vestiaires et édicule provisoire terrains synthétiques -E-: CHF 50'000.-

Le président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi en catégorie III, déposée par M. J.-P. Wolhauser, au nom du groupe libéral-radical, concernant l'investissement 911.5610.007, page 59.

Nobs Pierre-Olivier, directeur des Sports. Le Conseil communal a déjà fait son développement.

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière n'a pas eu l'occasion de discuter de cet amendement. Elle ne se prononcera pas.

Le président. M. J.-P. Wolhauser, maintenez-vous formellement votre amendement?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Oui.

Vote 1

Opposée à l'amendement du groupe libéral-radical proposant de reporter l'investissement 911.5610.007 en catégorie III, la proposition du Conseil communal l'emporte par 47 voix contre 18 et 6 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe libéral-radical): 47 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe libéral-radical): 18 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 6 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s)

Vote 2

C'est par 48 voix contre 7 et 15 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de CHF 50'000.-.

Ont voté Oui: 48 Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

(Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 7 Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 15 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

III. Inscription des investissements à voter ultérieurement (catégorie III)

Le président. Wir kommen nun zu den Investitionen der Kategorie III, welche zu einem späteren Zeitpunkt mit einer Botschaft dem Generalrat zur Genehmigung vorgelegt werden.

Sie finden diese Investitionen auf der Seite 61 der Botschaft zum Budget.

Hiermit nimmt der Generalrat Kenntnis von folgenden geplanten Investitionen der Kategorie III:

| | | | |
|--------------|---|------------|-------------------|
| 520.5010.121 | Aménag. avenue Beauregard et connexion MD vers Gare -R- | CHF | 588'600 |
| 520.5010.122 | Passage inférieur avenue du Midi - secteur 3 | CHF | 2'365'000 |
| 520.5030.094 | Passage inférieur émergence Beauregard - secteur 4 -R- | CHF | 2'800'800 |
| 520.5030.095 | Requalification et compartimentage du carrefour Richemond – R - | CHF | 2'816'370 |
| 520.5030.177 | Remise en état selon monitoring et études 2023 (pont de Berne) | CHF | 400'000 |
| 612.5040.158 | Ecole Vignettaz: transformation bâtiment B - réalisation | CHF | 10'018'630 |
| 620.5010.151 | Aménagement du chemin Saint-Léonard | CHF | 2'234'000 |
| 620.5030.057 | Abords Cathédrale: tête de pont AGGLO 3M.04.03 | CHF | 1'584'100 |
| 620.5030.081 | AGGLO 44.4 réaménagement place Petit-Saint-Jean | CHF | 4'810'200 |
| 620.5030.121 | Réaménagement place du Pertuis et rue Neuveville -R- | CHF | 3'366'740 |
| 620.5040.027 | Pont de Berne: réfection du toit -R- | CHF | 500'000 |
| 620.5040.141 | Parking Grenette: relocalisation parcage -E- | CHF | 260'000 |
| 622.5090.252 | Cimetière: portiques: réalisation | CHF | 250'000 |
| | Total | CHF | 31'994'440 |

Pas d'observations, le Conseil général en prend acte.

5. **Votes finals sur le budget 2023 de la Commune**

a. **Budget de fonctionnement**

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Le président. Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2023 est approuvé.

Il se présente comme suit (après les modifications qui ont été votées):

| | | |
|---------------------------------|-----|----------------|
| Total des charges: | CHF | 296'830'858.25 |
| Total des revenus: | CHF | 291'862'078.20 |
| Résultat (excédent de charges): | CHF | 4'968'780.05 |

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je confirme les montants que vous avez énoncés après modifications.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je souhaite vous dire qu'avant la séance de ce soir, notre groupe pensait s'abstenir sur ce budget parce que l'on n'arrive simplement pas à suivre et à soutenir la politique du Conseil communal. Ce soir, notre Conseil a fait preuve d'un élan d'irresponsabilité assez puissant. Personnellement, et c'est aussi l'avis que partage notre groupe, on n'arrivera simplement plus du tout à voter pour ce budget. La majorité de notre Conseil réussit à creuser un déficit qui est annoncé à environ CHF 4 millions, qui en réalité est de CHF 14 millions, si on tient compte des corrections comptables et de la ponction dans une provision, la dernière qui nous est permise pour assurer notre train de vie bien au-dessus de nos revenus. Là, on prend encore des décisions qui ont un fondement quasiment purement électoral, sans réfléchir. On le fait en infligeant un camouflet assez violent à sa propre majorité au sein du Conseil communal et en allant à l'encontre des préavis de la Commission financière. On se demande donc au final à quoi sert tout ça?

Krienbühl David (PLR). J'abonde évidemment dans le sens de M. S. Murith. Je ne vais pas prolonger, tant on est vraiment dans du grand n'importe quoi. Ce sont CHF 770'000.- d'excédents de négatif que l'on rajoute. On est à plus de CHF 15 millions si on prend la provision PF17, ainsi que le Réseau Santé de la Sarine et le transfert des pompiers. On est donc vraiment au-delà de tout au niveau de ce budget 2023. C'est à plus rien n'y comprendre.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je me permets de prendre la parole, ce qui n'était pas du tout prévu. Je suis membre de la Commission des naturalisations et je vais revenir à un discours que j'ai tenu déjà à plusieurs reprises et qui me choque ce soir. La Commune ne serait ... enfin surtout la politique que l'on soutient, le budget qui est validé ne serait pas naturalisé. Si vous voyez l'exercice auquel se prêtent les candidats à la naturalisation dans ce pays, ils doivent être en règle avec leur situation financière, ce qui veut dire payer leurs impôts, ce qui veut dire être à jour, ce qui veut dire tenir un budget très serré, ce qui veut dire accomplir leur devoir de solidarité, payer des impôts qui sont ... eh bien voilà, quand on voit ce que l'on en fait, je suis assez étonnée par la posture que l'on adopte. On ne fait pas preuve d'exemplarité vis-à-vis des autres citoyens de cette Commune. Voilà, c'était juste mon coup de gueule personnel.

Collaud Oliver (Vert·e·s). Je rappelle simplement que la naturalisation ne se fait pas sur la base de la tenue d'un budget ou de comptes, mais sur celle de la fortune et des dettes. La Commune aujourd'hui a plus de CHF 100 millions de fortune, je pense donc que l'on est largement naturalisables.

Miche François (PS). Je tiens à abonder dans le sens de M. O. Collaud, à savoir que l'on ne peut pas dire simplement parce que des personnes seraient de gauche qu'elles ne seraient pas naturalisables. Je trouve cela dégoûtant.

Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL). Je voulais juste préciser à M. O. Collaud que la fortune de CHF 100 millions qu'il a mentionnée, n'est pas liquide. Vous avez des actifs qui ne sont pas réalisables, ce ne sont donc pas des positions liquides que vous pouvez utiliser le lendemain.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 46 voix contre 25 et 0 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RECo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message du Conseil communal n° 26 du 8 novembre 2022;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2023 est approuvé.

Il se présente comme suit:

| | | |
|--------------------------------|-----|----------------|
| Total des charges | CHF | 296'830'858.25 |
| Total des revenus | CHF | 291'862'078.20 |
| Résultat (excédent de charges) | CHF | 4'968'780.05 |

Fribourg, le 20 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Oui: 46 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Boggian Stefania (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamei Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 25 Aebischer David (PLR), Berisha Ibrahim (Indépendant), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR),

Se sont abstenus: 0

b. Budget des investissements

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je souhaite qu'il soit noté formellement que le montant désormais s'élève à CHF 860'000.- sous l'investissement 530.5063.016

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Le président. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie II, se montant à CHF 35'466'155.- est approuvé.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Je confirme le montant modifié.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Page Maurice (CG-PCS). Une toute petite remarque strictement formelle. Il y a une petite erreur au deuxième alinéa "la loi du sur les finances communales du ...", le "du" est de trop. D'ailleurs, la même remarque peut être faite dans l'arrêté précédent.

Le titre et considérants n'appelant pas d'autres observations, ils sont ainsi adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 58 voix contre 12 et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RElCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 26 du 8 novembre 2022;
- le rapport de la Commission financière;

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

| | | | | |
|----|--------------|---|-----|------------|
| 1. | 300.5060.086 | Renouvellement informatique et multimedia EP 2023 | CHF | 200'000.00 |
| 2. | 300.5060.088 | Renouvellement informatique et multimedia CO 2023 | CHF | 550'000.00 |
| 3. | 303.5060.065 | Véhicule de livraison des repas et borne de recharge 2023 | CHF | 80'000.00 |
| 4. | 303.5060.071 | Rénovation et équipement ACM Bourg, Botzet, Schoenberg FR, Auge | CHF | 60'000.00 |
| 5. | 303.5060.072 | Deux braisières pour Mensa DOSF et AES Vignettaz, buffet et optimisation 2023 | CHF | 50'000.00 |
| 6. | 320.5060.105 | Nouveau mobilier pour Vignettaz B (2024-2025) | CHF | 150'000.00 |

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

| | | | | |
|-----|--------------|---|-----|---------------|
| 7. | 430.5010.022 | Mise en place du 30km/h (assainissement au bruit) 2023 | CHF | 700'000.00 |
| 8. | 430.5010.097 | Mesures amélioration vitesse transport public 2023 | CHF | 100'000.00 |
| 9. | 430.5010.102 | Mise en conformité des passages piétons 2023 | CHF | 150'000.00 |
| 10. | 430.5010.133 | Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2023 | CHF | 400'000.00 |
| 11. | 430.5090.135 | Mise en place réseau recharge vhc électriques 2023 | CHF | 400'000.00 |
| 12. | 430.5090.265 | Mise en place couvertures places de parc pour les cycles (2023) | CHF | 200'000.00 |
| 13. | 520.5010.111 | Entretien des chaussées et trottoirs 2023 | CHF | 1'500'000.00 |
| 14. | 520.5010.116 | Mise en conformité Lhand des arrêts de bus 2023 | CHF | 1'750'000.00 |
| 15. | 520.5030.102 | Dangers naturels: assainissement falaises 2023 | CHF | 535'000.00 |
| 16. | 520.5030.175 | Mur balustrade pont de Zaehringen: remise en état et sécurisation contre les suicides | CHF | 750'000.00 |
| 17. | 520.5030.176 | Monitoring des ouvrages d'art 2023 | CHF | 230'000.00 |
| 18. | 520.5030.178 | Remise en état selon monitoring et études 2023 (général) | CHF | 400'000.00 |
| 19. | 520.5060.162 | Renouvellement équipement service hivernal 2023 | CHF | 56'000.00 |
| 20. | 520.5060.192 | Remplacement véhicules 2023 | CHF | 645'000.00 |
| 21. | 520.5090.159 | Installation lavage et stockage bennes aux Neigles | CHF | 741'600.00 |
| 22. | 520.5290.080 | Prestations service hivernal | CHF | 60'000.00 |
| 23. | 530.5063.016 | Remplacement camion poubelle 2023 | CHF | 860'000.00 |
| 24. | 530.5093.002 | Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2023 | CHF | 176'000.00 |
| 25. | 532.5032.052 | Collecteurs évacuation des eaux 2023 | CHF | 1'500'000.00 |
| 26. | 532.5032.060 | Station d'épuration traitements des micropolluants (1 ^{ère} tranche) | CHF | 10'000'000.00 |
| 27. | 532.5032.064 | STEP: nitrification (1 ^{ère} étape) | CHF | 1'500'000.00 |
| 28. | 532.5032.065 | STEP: remplacement d'installations 2023 et appareils de mesures | CHF | 287'000.00 |
| 29. | 532.5060.016 | STEP: remplacement soufflantes NX | CHF | 860'000.00 |
| 30. | 560.5290.043 | Développement énergétique 2023 | CHF | 450'000.00 |
| 31. | 611.5040.031 | Réfection des fenêtres bâtiments divers - mandats externes -R- | CHF | 1'000'000.00 |
| 32. | 611.5090.192 | Assainissements énergétiques: chauffage & enveloppe 2023 | CHF | 455'000.00 |
| 33. | 611.5090.212 | Sécurité et normes incendies, électricité 2023 | CHF | 75'000.00 |
| 34. | 611.5090.243 | Salle des fêtes: optimisation des installations techniques CVS | CHF | 150'000.00 |
| 35. | 611.5090.257 | Raccordement CAD (taxe) divers bâtiments administratifs | CHF | 231'555.00 |
| 36. | 611.5999.131 | Bâtiment Gutenberg 14 et 16: réaffectation et | | |

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

| | | | | |
|-----|--------------|--|-----|------------|
| | | rénovation - étude faisabilité | CHF | 132'000.00 |
| 37. | 611.5999.136 | Bâtiment Gutenberg 14: réaffectation et rénovation - réalisation en amont 2023 | CHF | 200'000.00 |
| 38. | 612.5040.018 | Ecole du Jura B1+B2: réfection enveloppe -E- | CHF | 275'000.00 |
| 39. | 612.5040.045 | Villa Thérèse - réfection halle de gym et mosaïque vestiaire -R- | CHF | 850'000.00 |
| 40. | 613.5999.132 | Locatif Pierre-Aeby 3: réfection fenêtres et boiseries int. -R- | CHF | 880'000.00 |
| 41. | 613.5999.133 | Kiosque place Python: transform. - complément 2023 -R- | CHF | 341'000.00 |
| 42. | 614.5090.009 | Etanchéité route des Neigles 50 -R- | CHF | 150'000.00 |
| 43. | 616.5999.135 | PPS: groupe de secours - adaptation réseau existant - détection incendie | CHF | 150'000.00 |
| 44. | 618.5999.134 | Werkhof: ventilation de la salle 1606 -R- | CHF | 100'000.00 |
| 45. | 619.5290.081 | Plan de fermeture 2025 -E- | CHF | 100'000.00 |
| 46. | 620.5030.091 | Requalification de l'axe de la Glâne - au droit de Bluefactory -E- | CHF | 330'000.00 |
| 47. | 620.5030.154 | Espaces publics de l'étang du Jura -C- | CHF | 482'000.00 |
| 48. | 620.5040.052 | Infrastructures Voirie -A- | CHF | 248'000.00 |
| 49. | 620.5060.196 | Vélostation à l'ancienne Gare -E- | CHF | 50'000.00 |
| 50. | 620.5090.010 | Programme places de jeux: mise en œuvre 2023-2026 -R- | CHF | 550'000.00 |
| 51. | 620.5290.055 | Plan directeur mobilier urbain 2023 -R- | CHF | 116'000.00 |
| 52. | 620.5290.061 | Adaptation du PAL aux planifications supérieures 2023 -E- | CHF | 80'000.00 |
| 53. | 620.5290.066 | Stratégie urbaine post-PAL 2018: 2023 -E- | CHF | 80'000.00 |
| 54. | 620.5290.069 | Préparation du Projet d'Agglomération 5 -E- | CHF | 50'000.00 |
| 55. | 621.5060.025 | Achat nouveau véhicule électrique 2023 / remplacement vhc cimetièrre | CHF | 70'000.00 |
| 56. | 621.5060.197 | Remplacement véhicules 2023 - Achat tondeuse électrique | CHF | 65'000.00 |
| 57. | 700.5060.030 | Wifi VF: réalisation et déploiement extension | CHF | 250'000.00 |
| 58. | 700.5060.036 | Augmentation capacité de stockage | CHF | 100'000.00 |
| 59. | 700.5200.044 | Cyberadministration DIGI-FR: ressource org. transitoire | CHF | 320'000.00 |
| 60. | 700.5200.045 | Outils de gestion: support, gestion projets et ressources | CHF | 120'000.00 |
| 61. | 700.5200.046 | EC: outils de gestion du temps secteur AEF | CHF | 100'000.00 |
| 62. | 700.5200.047 | UA: gestion technique bâtiments (FBAT) | CHF | 120'000.00 |
| 63. | 800.5090.175 | Travaux d'aménagement préliminaire Gutenberg 16 | CHF | 210'000.00 |
| 64. | 911.5040.014 | Guintzet: agrandissement vestiaires -E- | CHF | 100'000.00 |

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

| | | | | |
|-----|--------------|--|-----|------------|
| 65. | 911.5060.046 | Marqueuse automatique pour terrain de football et véhicule électrique de transport | CHF | 90'000.00 |
| 66. | 911.5090.008 | Eclairage Grabensaal: remplacement terrain 2 | CHF | 200'000.00 |
| 67. | 911.5090.180 | Terrain sport urbain: Schoenberg | CHF | 250'000.00 |
| 68. | 911.5610.007 | Stade uni. Saint-Léonard: vestiaires et édicule provisoire terrains synthétiques -E- | CHF | 50'000.00 |
| 69. | 912.5060.052 | Nouveau système d'accès aux infrastructures sportives | CHF | 265'000.00 |
| 70. | 913.5060.010 | Patinoire 2: nouvelle rambarde selon directive SHL | CHF | 250'000.00 |
| 71. | 913.5060.173 | Patinoires: remplacement lisseuse à glace 2023 | CHF | 200'000.00 |
| 72. | 915.5090.006 | Piscine du Levant: assainissement technique et sanitaire | CHF | 150'000.00 |
| 73. | 917.5090.052 | Entretien façade halle omnisports | CHF | 60'000.00 |
| 74. | 917.5090.117 | Halle omnisports: stores obscurcissants | CHF | 80'000.00 |

Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Article 2

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie II, se montant à CHF 35'466'155.- est approuvé.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2023, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20 millions.

Article 5

Les crédits d'investissements prévus à l'article 2 et totalisant un montant de plus de CHF 2 millions peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 69 LFCo et l'article 11 RFin.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg à voter ultérieurement (catégorie III), pour CHF 31'994'440.-, qui pourront faire l'objet d'un message au cours de l'année 2023.

Fribourg, le 20 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 58 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 12 Aebischer David (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Papaux David (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

S'est abstenu: 1 Casazza Raphaël (PLR)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.55 à 21.17 heures.

Le président. Durant la pause, Mme C. Sautaux m'a annoncé qu'elle doit nous quitter à 23.00 heures.

6. Plan financier 2023-2027 - rapport

Dietrich Laurent, directeur des Finances. En préambule, le Conseil communal tient à rappeler que l'exercice de planification à cinq ans est particulièrement compliqué dans le contexte actuel. Alors que l'année planifiée 2023, première année du plan financier, comporte déjà un bon nombre d'incertitudes, l'extrapolation sur quatre ans supplémentaires pourrait s'apparenter à un parcours de salamandres.

Le Conseil communal tient à remercier la Commission financière pour les retours qui ont eu lieu en séance ainsi que les contributions de tous les Services et de celle du Service des finances pour le travail intense fourni. Le plan financier donne d'intéressantes informations macroéconomiques mais surtout de précieuses indications quant aux développements des charges, des recettes fiscales, des investissements et des risques. En ce sens, il est un instrument précieux d'anticipation financière sur un horizon de cinq ans.

Je commencerai avec quelques considérations générales.

Le Conseil communal a adopté dix principes de gestion qui le guident dans sa gestion financière à moyen/long terme. Si six d'entre eux sont dans le vert, il faut noter la dégradation des principes liés à la dette et aux investissements. En effet, l'intensité de ceux-ci et le recours systématique à des fonds étrangers amènent l'endettement très proche du plafond admis par la législation et prêterite donc potentiellement les générations futures. Il est donc primordial de rechercher des solutions alternatives, des partenariats ou de nouvelles sources de revenus. De plus, l'augmentation prévue des charges liées institutionnelles, des charges de personnel et des amortissements vont peser de plus en plus lourd sur le compte de fonctionnement, et ceci dans des proportions plus fortes que l'évolution des recettes. Dès lors, des mesures d'économie sont déjà prévues dans le plan financier présenté.

Le plan financier modélise trois scénarios d'évolution des recettes fiscales. Le scénario moyen, qui compte sur une augmentation de 2.1% des recettes fiscales (taux inchangé par rapport au plan financier précédent), a été retenu. Sous cette hypothèse et en neutralisant les effets uniques, les cinq exercices du plan financier sont légèrement négatifs (environ 2% des charges). Les recettes fiscales ont été estimées au mieux en retenant l'hypothèse que les entreprises de notre territoire communal résistent plutôt bien à la crise sanitaire. Les personnes morales les plus contributives ont été contactées une à une afin de faire coïncider nos prévisions avec les leurs, particulièrement pour l'année de base qui est 2023. L'impact de la décision fédérale d'appliquer un taux unique de 15%, sur recommandation de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), pourrait voir certaines entreprises rapatrier leurs affaires dans leur pays.

Il est important de relever quelques hypothèses de base marquantes de ce plan financier en matière de gestion financière:

1. Le Conseil communal prévoit d'augmenter le taux d'impôt en 2025. C'est ainsi durant cinq ans, et non pas deux comme initialement prévu, que la population aura pu bénéficier de l'allègement de 1.6 points décidé en 2019. Toutefois, rien n'est formellement décidé, la décision se prendra ou non lors de l'établissement du budget en question.
2. Le taux de croissance des charges du personnel est fortement réduit, ce qui correspond dans les faits à une compensation des paliers automatiques et d'éventuelles indexations par, a minima, le non-remplacement de départs naturels.
3. Le plan financier prévoit une diminution des charges ou une augmentation des recettes, hors recettes fiscales, ayant un effet positif sur le résultat de l'ordre de CHF 11 millions sur l'horizon du plan. Ce sera l'objet des analyses de fonds qui démarreront entre le Conseil communal et les chefs de Services dès janvier, en préparation du budget 2024.

Sur les cinq ans, l'évolution des indicateurs principaux est la suivante:

- Les amortissements du patrimoine administratif augmentent de CHF 9.8 millions (+ CHF 3.2 millions par rapport au plan précédent), d'ici à 2027. Ceci est dû à l'intensité très marquée des investissements avant tout pour réaliser l'entretien selon les hypothèses du logiciel Stratus, les mesures d'Agglomération et les projets stratégiques attendus depuis longtemps.
- Les charges de transfert, ou charges liées, croissent de CHF 7 millions (+ CHF 2.3 millions), principalement à cause de la péréquation des ressources, des charges en augmentation du Réseau Santé de la Sarine, de l'Agglomération, de l'Association du Centre professionnel cantonal, de l'Association régionale de la Sarine et de l'Etat.
- Sur la même période, les recettes fiscales croissent de CHF 15.6 millions en tenant compte de l'augmentation de l'indice en 2025. Toutefois, il faut noter que notre dépendance à un petit groupe d'entreprises très contributrices rend ces estimations délicates. Ceci est encore renforcé par le fait que certaines entreprises arrivent au bout de leur obligation de dédommagement en cas de départ, mécanisme négocié par le Service cantonal des contributions faisant suite aux sorties volontaires des statuts spéciaux.
- L'endettement brut passe de CHF 352.3 millions à CHF 537.4 millions (soit + CHF 185.1 millions ou +53%) entre 2023 et 2027 avec une très forte pression due au rapprochement des délais de lancement ou de réalisation des projets d'Agglomération dont sont dépendantes les subventions fédérales. En 2027, le taux d'endettement net serait ainsi de 182.3% (191% selon le dernier plan), soit à 18 points du plafond légal. Si tous les projets se réalisent selon le plan, la dette par habitant passerait donc de CHF 5'475.- en 2022 à CHF 11'883.- en 2027.

Concernant les risques financiers, certains diminuent, comme par exemple l'évolution économique liée à la pandémie ou l'aboutissement des révisions des caisses de prévoyance de l'Etat et de la Ville. Cependant, force est de constater que certains augmentent fortement, par exemple l'inflation, la hausse des taux d'intérêts et l'évolution de la masse salariale. Le point de vigilance le plus important est l'évolution des charges liées, encore elles, principalement en lien avec:

1. Le Réseau Santé de la Sarine qui, après la reprise des pompiers, devient un véritable mastodonte, dont la mission est de construire un nouveau home chaque cinq ans selon le plan de médicalisation cantonal.
2. L'Agglomération évidemment, dont les charges ne cessent de croître au-delà du territoire de la Ville de Fribourg et dont les clés de répartition ne changent pas.
3. Le Centre professionnel cantonal qui, lui aussi, est en train de construire de nouveaux bâtiments et dont le plan financier est en plein remaniement.
4. L'Association régionale de la Sarine qui, en n'ayant aucune tâche supplémentaire, a triplé son budget et qui devra très vraisemblablement reprendre les missions touristiques de tout le district.
5. Les charges relatives aux enseignants dont le nombre d'emplois croît chaque année à l'Etat (entre 50 et 80 EPT) et que nous finançons pour les années HarmoS.

Il faut rappeler que dans une association de communes, il est interdit légalement que l'une d'entre elles détienne la majorité des voix. La Ville de Fribourg a donc systématiquement un pouvoir de décision largement en-dessous de sa contribution financière. Toutefois, cela permet aussi, et il faut le dire, à ce que les communes voisines, voire la Confédération contribuent aux projets réalisés en ville.

Enfin, certaines opportunités peuvent se présenter, comme par exemple, une politique foncière active rémunératrice mais dont les effets se feront sentir sur le moyen et le long terme seulement, des partenariats avec les communes sous forme de conventions en guise de synergies, un potentiel de diminution des charges non liées, l'arrivée de nouveaux contribuables ou le développement positif de facteurs socio-économiques et, évidemment, la poursuite de la pratique d'anticipation que conduit la commune depuis maintenant cinq ans.

En conclusion, si la commune se trouve actuellement dans une situation financière saine, cette situation pourrait très rapidement se péjorer de manière durable sans que la Ville ne puisse avoir quelque influence directe. Les excédents de résultats accumulés durant les cinq dernières années pourraient être épuisés tout aussi vite. Je fais référence ici aux CHF 100 millions cités tout à l'heure. Les différentes analyses présentées montrent l'importance de cet outil pour la gestion de la commune afin de prévoir les possibles fluctuations futures. Le Conseil communal poursuivra sa gestion proactive et transparente en veillant à contenir les charges internes, à poursuivre la recherche de synergies, à maintenir l'attractivité économique et touristique et à anticiper des risques et opportunités exogènes et endogènes pouvant influencer l'organisation, le fonctionnement ou les finances de la Ville de Fribourg.

Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière a pris connaissance de la réactualisation du plan financier de la Ville pour la période 2023-2027 lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022 et prend note, comme il est écrit en première page dudit document, qu'il faut considérer ce plan financier "de manière très prudente, tant le contexte socioéconomique est mouvant et l'estimation des coûts liés à la situation actuelle difficile à chiffrer de manière exacte".

La Commission financière souligne, comme cela s'est fait les années précédentes, la qualité du document fourni par le Service des finances, tant au niveau de sa forme que du fond. Elle a particulièrement apprécié la qualité de l'analyse micro et macro-économique des pages 5 à 10. Elle rappelle ici également que tant la Commission financière que le Conseil général sont invités à prendre acte de ce document.

La Commission relève la volonté du Conseil communal de maintenir le niveau de prestations offertes aux habitant-e-s et le souhait de voir se réaliser d'ambitieux investissements d'importance capitale pour le dynamisme de notre ville. Elle se réjouit également de constater que l'exécutif prend toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable et de lire que "les objectifs de durabilité constituent un impératif et que l'inaction n'est pas envisageable". Même si l'ensemble des domaines d'activités de la Ville

seront touchés par une hausse inévitable des coûts en lien avec une stratégie de développement durable.

Au chapitre des surprises, la Commission financière a fait part de son étonnement de voir le fameux projet de la piscine, de son petit nom H2lÉO, sorti du plan financier, cet investissement qui aurait dû être un investissement prioritaire pour ces prochaines années. Notre Commission s'est questionnée sur le signal politique donné par la Ville de la sortie de cet investissement du plan financier pour les cinq prochaines années. On a reçu des réponses hier et on se réjouit de voir réapparaître ce projet à partir de 2028.

Notre Commission s'inquiète de certains chiffres présentés dans les indicateurs MCH2, notamment les projections de la dette, et elle invite le Conseil communal à garder en ligne de mire l'équilibre financier qui doit être tenu sur le long terme. Certes, la limite supérieure du taux permis par la loi sur les finances communales de 200% ne sera juste pas atteinte en 2027 selon les projections, mais s'en rapproche dangereusement avec une estimation d'un taux d'endettement net de 182%. Une majorité des membres de la Commission souhaitent néanmoins rappeler que ce ne sont pas uniquement des dettes qui seront léguées aux générations futures mais également une ville où il fera bon vivre, bon travailler et bon se déplacer.

La Commission financière souligne et répète ce qui s'est dit l'année passée déjà, le montant important des investissements prévus ces prochaines années est à placer dans le contexte des PA2 et PA3, étant précisé l'importance de les réaliser sans quoi les financements de la Confédération seraient compromis. Notre Commission appelle ici à une certaine prudence cependant dans les prochains projets d'Agglomération.

En conclusion, rappelons que le plan financier est un outil de gestion à disposition du Conseil communal et nous sommes persuadés que l'exécutif saura s'appuyer sur les divers indicateurs pour une planification prudente de ses projets de manière à contenir l'endettement dans les limites admises par la loi. Sur cette considération, la Commission financière invite le Conseil général à prendre acte de ce plan financier 2023-2027.

Le président. Ich erinnere Sie daran, dass der Generalrat von diesem Finanzplan lediglich Kenntnis nimmt und er weder abgeändert, noch zurückgewiesen werden kann.

Discussion générale

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Murith Simon (Le Centre/PVL). Notre parti est connu pour son respect de la tradition et la lecture du plan financier 2023-2027 ne nous permettra malheureusement pas d'y déroger. Nous aurions préféré le contraire mais à la lecture de ce plan financier, impossible de ne pas rappeler nos traditionnelles inquiétudes. Des inquiétudes qui se confirment, qui deviennent concrètes et qui s'amplifient même, c'est là le résultat de la politique budgétaire irresponsable du Conseil communal à laquelle semble se joindre la majorité du Conseil général.

D'une manière générale, le groupe Le Centre/PVL relève que le Conseil communal pousse les finances communales à la limite des indicateurs, indicateurs pourtant généreux mais qui tendent au rouge. La Ville vit clairement au-dessus de ses moyens et le plus alarmant dans tout ça, c'est que l'on cherche désespérément une plus-value à cette politique dépensière, un plus en faveur de la population, mais que l'on constate simplement une attractivité en berne et un départ des contribuables. S'agissant des indicateurs justement, notre inquiétude concerne évidemment l'augmentation de l'endettement. Le Conseil communal poursuit l'exploit de projeter un doublement de l'endettement en quatre ans au point de presque atteindre, en 2027, la limite maximale de 200% prévue par la loi sur les finances communales. Un bel héritage pour les générations futures. Cependant, ne soyons pas dupes, ce niveau stratosphérique ne sera jamais atteint car le Conseil communal n'a ni les ressources, ni les moyens de sa politique. Il ne s'agit pas d'ambition mais de déraison. Les programmes d'investissements du Conseil communal sont des listes à la Prévert qui dépassent généralement les CHF 70 millions alors que la Commune n'arrive à en réaliser que pour CHF 25 millions à CHF 30 millions. Le constat est donc clair. Un Conseil communal incapable de se donner des priorités, incapable de se fixer des objectifs réalisables et incapable de réaliser ce qu'il promet. Dans les chiffres, cela se concrétise par des amortissements surestimés et, par conséquent, un taux d'impôt surévalué. Dans les esprits, cela se traduit par une ville qui ne réalise pas de projets d'envergure et qui n'est plus attractive.

Notre groupe ne peut pas aborder la question de l'endettement sans parler de la mise en œuvre des différents projets d'Agglomération qui ont de fortes conséquences sur la planification. Trop souvent cette mise en œuvre nous est présentée comme non-discutable, imposée par l'Agglomération. C'est faux. C'est oublier que les projets d'Agglomération intègrent des mesures soumises par les communes et c'est bien la Ville de Fribourg, sa majorité, qui a choisi de faire déborder les projets d'Agglomération de deuxième et troisième génération. Ces engagements financiers sont lourds, pour certains quasi irréalisables aujourd'hui au moment de les exécuter. Nous prions donc le Conseil communal de se montrer plus raisonnable au moment d'aborder le futur PA5.

En ce qui concerne le fonctionnement, notre groupe constate là encore avec une forte inquiétude que le Conseil communal fait un nouvel exploit: celui de prévoir un enchaînement de résultats négatifs de 2023 à 2027 au moins avec un déficit cumulé de CHF 18.3 millions. Une telle planification est contraire au principe d'équilibre financier inscrit dans la loi sur les finances communales et ceci a pour corolaire une inquiétante diminution des fonds propres. C'est là le résultat d'une autre inquiétude, les charges augmentent bien plus vite que les revenus. On voudrait nous faire croire que ce serait là l'effet de la conjoncture mais il n'en est rien. C'est avant tout la conséquence des gratuités à tout va imposées par la majorité au Conseil général, d'engagement de personnel démesuré et non maîtrisé lors de la dernière législature avec une moyenne de 22 EPT supplémentaires par an entre 2019 et 2022 et d'une imposition trop élevée qui fait aujourd'hui exploser notre part à la péréquation des ressources. Dans le détail, pour les charges de personnel, notre groupe constate qu'à l'avenir, le Conseil communal se fixe un objectif de limitation de l'augmentation à 1%. Notre groupe salue cet objectif mais on ne peut s'empêcher de le considérer d'emblée comme pieux. Lors de la précédente législature, le Conseil communal n'a jamais réussi à s'en tenir à son objectif de limiter l'augmentation des charges de personnel à plus 1.5% alors que la situation était favorable. Le Conseil communal ...

Le président. M. S. Murith, il vous reste une minute si jamais.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Nous sommes aussi inquiétés par la stagnation des revenus. Nous fondons beaucoup d'espoir sur la réflexion que le Conseil communal promet de mener en 2023. Une stagnation qui est un indicateur clair de la perte d'attractivité de la Ville de Fribourg.

En conclusion, l'avenir financier de la Ville de Fribourg n'est pas radieux. Ses causes résident dans l'action de la majorité qui gouverne cette ville et qui devra assumer sa responsabilité plutôt que d'augmenter les impôts. Vos promesses ne sont que des chants, des chants creux et irréalisés, et au moment de demander une augmentation d'impôts à la population déjà asphyxiée, souvenez-vous de la réponse de la fourmi à la cigale "vous chantiez, j'en suis fort aise, eh bien dansez maintenant", la population, elle, n'hésitera pas à poursuivre sa fuite. C'est avec ces considérations que notre groupe prend acte du plan financier en gardant l'espoir, soyons fous, d'être une fois entendus. Mieux vaut tard que jamais.

Rapport du groupe Centre gauche/PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je serai très bref, puisque je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit, en partie d'ailleurs hier soir, pour le plan financier qu'il faut effectivement prendre avec prudence en raison de l'instabilité conjoncturelle, il nous offre malgré tout une vision à long terme, à plus long terme, assez cohérente et à la fois pour baser nos budgets et prévoir nos investissements. Dans ce sens-là, le groupe CG-PCS remercie le Conseil communal et le Service des finances pour le travail effectué avec une certaine clarté et qui permet quand même d'avoir des indicateurs suffisamment clairs. Un certain nombre d'indicateurs sont plus inquiétants que d'autres, c'est vrai, mais je crois quand même et je répète aussi ce que j'ai dit hier que le principal défi aujourd'hui consiste vraiment en la mise en œuvre des projets beaucoup plus que l'endettement. Si nous arrivons à réaliser tous nos projets, nous arriverons aussi à maîtriser notre endettement. Mon collègue parle de cigale et de fourmi, je crois que l'on n'est ni cigale, ni fourmi, mais je crois qu'il faut tenir le juste milieu entre les deux pour assurer de subsister jusqu'à la saison nouvelle.

Rapport du groupe socialiste

Woeffray Laurent (PS). Die SP-Fraktion dankt dem Gemeinderat und der Gemeindeverwaltung für den ausführlichen Finanzplan für die Periode 2023-2027. Dieses Steuerungs- und Verwaltungsinstrument des Gemeinderats präsentiert auch dieses Mal die finanziellen Chancen und Risiken, mit denen die Stadt Freiburg in den nächsten fünf Jahren konfrontiert werden könnte. Auch wenn hierbei die Betonung auf das Wort "könnte" gelegt werden muss, liefert dieser Finanzplan dem Gemeinderat und den Mitgliedern unseres Rates eine gute Informationsgrundlage der finanzpolitischen Perspektiven der Stadt Freiburg.

Der Finanzplan der Periode 2023-2027 ist massgeblich durch die Investitionen in Zusammenhang mit dem PA2 und PA3 gezeichnet, welche stark auf den Finanzhaushalt drücken. Diese geplanten Investitionen sind einerseits erfreulich, da dadurch die Infrastruktur der Stadt Freiburg unterhalten und weiterentwickelt wird, aber andererseits wird dadurch der investitionspolitische Handlungsspielraum der Stadt stark eingeschränkt. Es ist darum umso erfreulicher, dass der Gemeinderat bereits begonnene Investitionen über die Ziellinie führen

möchte und dass er zwischen all diesen Kolossen noch Platz für andere nicht minder wichtige Investitionen finden konnte, wie etwa eine Vielzahl von Gebäudesanierungen. Hervorzuheben ist hier auch, dass die aufgeführten Investitionen auf alle Direktionen verteilt sind und der Gemeinderat in die gesamte Breite der Politikalette investieren möchte.

Le groupe socialiste a aussi pris connaissance avec intérêt de la synthèse des modifications législatives et financières. Il regrette cependant l'absence d'un sous-chapitre concernant le premier paquet de la loi sur le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC), dont on peut supposer qu'il aura, tout comme les réductions d'impôts voulues par le canton, un impact financier sur la Ville de Fribourg. Je me permettrai donc de poser une question à ce sujet dans les "Divers".

Le groupe socialiste a également étudié l'état actuel et les projections des différents indicateurs. Les membres du groupe socialiste saluent le plan financier comme instrument permettant au Conseil communal de prendre des mesures et d'apporter des modifications au plan d'investissement afin de maintenir les finances communales dans un état sain. Bien que l'indicateur MCH2 reste proche de la zone rouge avec un endettement net d'environ 182% en 2027, le Conseil communal semble toutefois avoir réagi en renonçant ou en repoussant certains investissements, dans l'optique d'une gestion financière durable. Il convient peut-être de remarquer ici, contrairement à ce qui a été dit auparavant par d'autres intervenants, que cet indicateur dans le plan financier d'il y a trois ans était en-dessus de 200%, l'année passée, à 194% si je ne me trompe pas, et maintenant il est à 182%. On s'éloigne donc ici de la ligne rouge des 200%. Notre groupe a pu constater que dans ce processus de suppression ou de repoussement des investissements prévus, les travaux de construction du projet H2léO ont dû sauter du plongeur, mais que le projet -et là je peux rassurer les membres du groupe libéral-radical qui étaient un peu inquiets hier soir- n'a pas été définitivement coulé grâce aux études maintenues dans le plan financier. Nous encourageons également le Conseil communal dans sa recherche de recettes supplémentaires et nous attendons les résultats avec curiosité et impatience. Le groupe socialiste remarque aussi que depuis trois ans, l'endettement net s'éloigne d'environ 10% de la valeur critique de 200% dans chaque plan financier, comme déjà indiqué juste avant. Notre groupe continuera cependant à surveiller cet indicateur et exprime sa pleine confiance au Conseil communal en la matière.

Pour conclure, le groupe socialiste apprécie que le Conseil communal se penche durant le premier semestre 2023 sur une amélioration de la situation. Nous attendons toutefois du Conseil communal qu'il s'en tienne aux trois piliers du développement durable fixés dans son programme de législature notamment et qu'il maintienne au maximum les prestations à la population, comme il l'a fait dans le budget de cette année. C'est avec ces remarques et nos remerciements au Conseil communal que le groupe socialiste de la Ville de Fribourg prend acte du plan financier 2023-2027.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Chopard Caroline (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s a pris connaissance du plan financier 2023-2027 de la Ville. S'il est réjouissant de voir que les défis climatiques apparaissent enfin dans l'évaluation des risques, il est dommage que cela ne soit qu'une réponse à la crise énergétique en cours et non une vue plus globale de la problématique avec une prise en charge à long terme.

Des résultats financiers escomptés peuvent à cinq ans inquiéter au vu de l'augmentation de la dette frôlant même la limite légale. Ceci étant, à la lumière des différences entre comptes annuels et budget de ces dernières années, il apparaît comme une évidence que les dépenses prévues ne se réalisent pas de façon systématique et que les comptes laissent toujours apparaître un bénéfice au final. Cela nous laisse avec pas mal d'interrogations. Est-ce que les indicateurs et les hypothèses utilisés pour l'estimation des rentrées financières, principalement les revenus fiscaux, sont adaptés au modèle de notre ville ou sont-ils avant tout représentatifs du canton, voire de l'Etat? Serait-il possible d'affiner l'analyse pour coller au plus près de la réalité en se penchant sur les résultats de ces dernières années?

Nous l'avons entendu hier, beaucoup de projets décidés par le passé contraignent nos investissements "urgents". Pour autant, il nous semble important de ne pas cesser tout développement de la ville, particulièrement ceux qui garantissent un développement durable de la cité.

En conclusion, nous prenons acte de ce plan financier et nous en remercions les auteurs.

Rugo Claudio (PA). Tout d'abord, je félicite les deux nouveaux bourgeois: Mme Yoteu Alexis Isabelle Sob, qui est devenue bourgeoise début décembre, d'après la Feuille officielle, et M. Thierry Steiert, qui est aussi devenu bourgeois de la Ville de Fribourg. Concernant le plan financier, je vais m'attarder sur l'analyse des pages 14 et 15. En 2021, on dénombrait une population résidente permanente de 37'645 personnes. C'était à peu près le chiffre que j'avais donné et on m'avait contredit l'année passée, mais là, il est écrit encore une fois. Il est même écrit deux fois (pages 14 et 15). Si on cumule de 2017 à 2021, nous avons 3.8% de la population qui est partie. C'est là que cela devient intéressant et je demande au Conseil communal qu'il fasse une analyse, qu'il demande à ces personnes -puisque l'on sait qui part- les motifs principaux de leur départ. Cela peut être le travail, cela peut être un nouvel amour, cela peut être beaucoup de choses. Cela pourrait être, par exemple, pour des motifs d'insatisfaction parce que lorsque l'on fait des petites mesures qui enquiquinent, on insatisfait des personnes qui disent préférer aller ailleurs. Ce n'est pas peu de monde, c'est 3.8%. A ce sujet, c'était justement en 2017 que l'analyse statistique du bureau neuchâtelois nous avait prédit 70'000 personnes dans un avenir proche. Combien a coûté cette étude du bureau neuchâtelois? C'est de l'argent jeté par la fenêtre. Je préférerais que l'on interroge les gens qui partent, pour savoir pourquoi ils partent.

J'ai une deuxième statistique, en lien avec le projet de requalification du Bourg. C'était aussi un bureau externe qui avait donné son ... eh bien, j'en ai plus entendu parler. Ainsi, si vous pouvez répondre à ces deux petites questions, j'en ai terminé pour l'instant.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Merci aux personnes qui se sont exprimées au nom des groupes. Les considérations étaient avant tout politiques, je ne ferai donc pas de commentaires supplémentaires. Si mes collègues désirent répondre à certaines questions ou prendre position, ils sont évidemment les bienvenus.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. M. C. Rugo, je ne sais pas à quelle étude vous faites allusion par rapport à la démographie ou à ces 70'000 habitants. Vous posez la question de savoir pourquoi les études ont été données à quelqu'un de l'extérieur. La réponse est que

nous sommes soumis aux marchés publics. Les analyses sont faites et le Conseil communal, dans son ensemble, procède aux adjudications.

Le Conseil général prend ainsi acte du plan financier 2023-2027.

7. Crédit d'ouvrage pour la requalification de l'interface Richemond – message n° 27

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. En préambule, la Commission remercie Mme la Conseillère communale A. Burgener Woeffray pour la présentation du message n° 27 lors de notre séance du 25 novembre passé, ainsi que M. E. Slongo, architecte de Ville, et M. H. Arnaud, chef de projet au Service urbanisme et architecture.

Les membres de notre Commission ont également apprécié la mise à disposition par voie électronique de l'ensemble de la documentation relative à ce projet, ce qui nous a permis de bien comprendre les contours et le contexte de ce projet.

La Commission souligne également la volonté de l'exécutif d'informer au mieux les conseiller·ère·s généraux·ales, puisqu'une séance à l'intention du Conseil général a été organisée dans ce sens le 21 novembre passé.

Certes, le crédit d'ouvrage qui vous est demandé d'approuver ce soir, chers collègues, est important, à savoir un montant de CHF 8'570'770.- comprenant la requalification du carrefour Richemond, l'aménagement de l'arrêt de bus Beauregard, la construction du passage inférieur secteur 4 et le financement pour 25% du passage inférieur de secteur 3 de la Gare. Soulignons cependant que ce montant est inférieur de - 4.4% à l'évaluation du coût mentionné dans le plan financier, et que la subvention du Canton pour la mise aux normes des arrêts de bus LHand n'est pas comptabilisée dans les chiffres, car ce montant est actuellement totalement inconnu.

Ce projet ambitieux donc, tant du point de vue de sa planification que du point de vue financier, qui verra le carrefour Richemond devenir une zone de rencontre, fait la part belle à la mobilité douce et permettra d'intégrer également la future TransAgglo pour les vélos et permettra à Fribourg de rattraper un certain retard en ce qui concerne la mobilité.

Rappelons que par "zone de rencontre", il est entendu une zone sans régulation, avec priorité de droite. C'est un terme technique, un cadre légal, un outil qui permet de justifier ce projet.

A la question de savoir s'il aurait été possible de séparer les travaux de réaménagement du carrefour et l'aménagement des voies inférieures et d'opérer en deux temps, permettant ainsi de diluer les coûts sur plusieurs années, il nous a été répondu que la décision de traiter ces éléments en un seul paquet visait uniquement le but de diminuer la durée totale de la

fermeture du carrefour, ceci tant pour des raisons d'économies que pour diminuer les désagréments liés aux travaux.

Soulignons encore à quel point l'étape Richemond est une étape préalable indispensable aux travaux qui nous attendent de l'autre côté de la Gare, que les subventions de la Confédération ne sont pas inépuisables et que Fribourg ne peut pas se permettre de "rater le coche" en ralentissant le pas.

Certains membres de notre Commission ont fait part d'un souci important pour l'activité et le dynamisme économique de la ville de Fribourg. Il nous semble que ce souci doit être relayé et pris en compte dans la réflexion des différents aménagements de la ville. A ce propos, une idée a été soufflée par un des membres de la Commission, à savoir la proposition de rendre temporairement et uniquement durant la période du chantier, la rue de la Gare bidirectionnelle.

Le dernier point soulevé dans notre Commission est plutôt du ressort de la Commission de l'édilité, mais je relaie quand même l'inquiétude de certains membres de la Commission de voir qu'avec le changement des emplacements des arrêts de bus, la distance entre les deux arrêts augmente sensiblement, ce qui peut occasionner des désagréments pour certaines personnes à mobilité réduite, notamment les seniors.

Au final, c'est par 5 voix contre 2 et 1 abstention que la Commission financière prévoit favorablement le message n° 27, un crédit d'ouvrage de CHF 8'570'770.- destiné à la réalisation des projets de l'interface Richemond.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. C'est le 5 décembre passé que notre Commission s'est réunie pour traiter du message n° 27. Comme je ne pouvais être présent pour des raisons professionnelles, c'est le vice-président de la Commission qui a présidé cette séance. Malheureusement, dans l'intervalle, M. G. Bourgarel s'est blessé. C'est la raison pour laquelle il ne peut être présent ce soir, comme hier d'ailleurs. Je vais donc vous donner lecture du rapport rédigé par M. Bourgarel pour l'objet qui nous occupe.

La Commission remercie tout d'abord le Conseil communal pour la transmission des documents de la mise à l'enquête publique avec les décomptes de circulation qui ont permis aux membres de mieux comprendre le projet et ses enjeux.

L'enjeu principal étant la circulation englobant l'ensemble des modes de déplacements et usagers, les aspects architecturaux étant essentiellement conditionnés par la circulation: le débat commencera donc par ce thème après une présentation générale par les conseillers communaux présents ce 5 décembre.

Notons qu'avant d'entrer dans la discussion sur les détails, plusieurs membres saluent un beau projet!

Aux différents chapitres, nous notons les éléments suivants:

Circulation

- Bus et arrêts de bus. Le positionnement des nouveaux arrêts n'est pas remis en question, mais la suppression, en amont, des arrêts de Beauregard est remise en cause, car il n'y aura plus de desserte directe pour le quartier de Beauregard et pour Monséjour. Après débat, les représentants du Conseil communal s'engagent à demander à l'Agglomération de revoir sa position quant à la suppression de ces arrêts.
- L'absence d'abribus côté descendant a été soulignée, réponse: la place sur le trottoir est trop restreinte pour en installer un.
- La sortie des bus dans le carrefour depuis le passage sous voie du Buffet est jugée problématique. Réponse: les discussions avec les TPF n'ont pas mis en évidence ce problème et les tests sans feux ont montré que les usagers (piétons ou voitures) respectaient la priorité des bus. Par ailleurs, sans feux, les bus restent moins bloqués dans le carrefour et gagnent en vitesse commerciale.
- Personnes à mobilité réduite et malvoyantes: l'absence de marquage au sol et la position de l'ascenseur côté Gare, plutôt que de l'autre côté du carrefour, apparaissent comme des points négatifs. Réponse: les bordures en granit qui délimitent les différents espaces aménagés servent de guides aux piétons qu'ils vont canaliser. La hauteur de ces bordures, 3 cm, permet de guider les personnes malvoyantes, mais ne constitue pas un obstacle pour les chaises roulantes. La position de l'ascenseur est dictée par le manque de place devant l'immeuble de la Zurich Assurance et elle a été établie en coordination avec les CFF.
- Le fonctionnement général du carrefour réaménagé laisse des doutes. Réponse: les tests sans feux ont montré que la circulation est plus fluide et n'ont pas révélé de conflits entre piétons, cyclistes et véhicules et le passage de véhicules de secours s'est déroulé sans problèmes, les usagers ayant le bon comportement.

Architecture

La question de la végétation a été posée, notamment sur le type de fosses mis en œuvre. Réponse: des fosses en pleine terre seront réalisées, mais le système de Stockholm est étudié par la Ville. Les arbres seront des tilleuls sur l'avenue de Beauregard et des sophoras dans le carrefour, une essence qui résiste bien aux changements climatiques. Ce seront des arbres de haute futaie pour apporter plus d'ombre et de fraîcheur, les jardiniers de la Ville seront formés à leur entretien.

Déroulement du chantier

Des inquiétudes sur le déroulement des travaux ont été exprimées, en particulier la coordination avec d'autres chantiers ainsi que la gestion du trafic dans le carrefour durant les diverses phases du chantier. Réponses: le trafic ne sera pas interrompu à l'avenue de la Gare ou à Tivoli durant les travaux, la coordination est assurée. Le suivi des différentes étapes du chantier et leur signalisation sera assuré par une entreprise mandatée, ce qui devrait garantir les meilleures conditions possibles pour les usagers du carrefour. La Commission recommande

qu'une attention particulière soit accordée aux personnes à mobilité réduite, des chantiers précédents ont montré que l'on pouvait faire mieux.

En conclusion, je vous informe que l'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est par 7 voix contre 0 et 1 abstention que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisser favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je remercie les deux commissions pour les débats et pour le soutien au projet.

Depuis l'annonce des CFF de vouloir créer un deuxième passage inférieur reliant le côté de l'ancienne Gare aux quais, les négociations ont été entreprises dès 2015 par la Ville de prolonger le passage inférieur CFF sous le carrefour Richemond en direction de Beauregard. Cet ouvrage du passage inférieur des CFF, aujourd'hui en cours de réalisation, permettra de décharger l'actuel passage inférieur, donc l'entrée principale de la Gare, et de relier directement les quartiers ouest de la Ville aux quais et de créer une nouvelle connexion entre les deux parties de la Ville. La réalisation du nouveau passage inférieur a été divisée en quatre secteurs. Ils sont illustrés dans ce présent message. Les crédits d'études ont été votés dans le cadre des budgets 2016 et 2017.

Aujourd'hui, le Conseil communal est fier de pouvoir vous présenter un projet de qualité, un projet qui changera non seulement le visage d'un carrefour qui deviendra une interface. Il est aussi fier d'avoir pu réaliser un projet en excellente collaboration avec tous les acteurs du site.

Vous connaissez les éléments de ce projet, qui font partie intégrante du projet global de transformation du secteur de la Gare, dont l'objectif est d'améliorer les connexions de mobilité douce entre l'est et l'ouest du secteur de la Gare. Les éléments principaux sont:

- la réalisation du passage inférieur au secteur 4 (financé à 100% par la Ville);
- la réalisation du passage inférieur au secteur 3 (financé à 25% par la Ville sur la base d'une convention avec les CFF);
- les déplacements des arrêts de bus en montant et en descendant de l'avenue Beauregard;
- la requalification de la surface de l'interface qui permettra à tous les usagers de l'espace public de s'y retrouver.

Une zone de rencontre sera installée avec un plateau surélevé sur l'ensemble du secteur, avec un fonctionnement basé sur la priorité de droite. Un mobilier urbain (bancs et arceaux de vélo) ainsi que des arbres seront présents pour matérialiser les espaces.

Concernant les finances, des subventions de l'Agglomération et de la Confédération ont pu être intégrées dans le budget. Il manque encore la confirmation de la Confédération concernant le secteur 3. Sur un montant total demandé dans le cadre de ce message de CHF 8'570'770.-, environ CHF 5.5 millions seront à la charge de la Ville.

Pour la première fois, le Conseil communal a intégré dans un message un chapitre intitulé "Chantier", étant totalement conscient que la période des travaux sera délicate à vivre. C'est pour cette raison qu'il a tout entrepris pour rassurer le Conseil général et les habitant-e-s de la ville. Une séance d'information a été organisée pour les membres du Conseil général. Les détails du chantier ont été présentés. Le chantier du passage inférieur sera divisé en deux grandes phases principales avec le tronçon sud (côté CFF) et le tronçon nord (côté Beauregard). Les emprises de ces deux phases ont été déterminées, avec comme objectif de garantir le passage des bus à tout moment et leur accès au passage du Buffet. Le trafic sera régulé par des feux qui varieront de phase en phase.

Une étude de trafic a été faite analysant les impacts des projets sur le réseau routier. Deux périmètres ont été analysés:

1. périmètre touché par les travaux eux-mêmes (avenue de Beauregard, avenue du Midi, rue Louis d'Affry);
2. périmètre périphérique où le trafic sera potentiellement reporté (boulevard de Pérolles, route de la Glâne, route de Villars, route du Jura et route de Cormanon).

Les impacts et mesures durant le chantier ont été analysés pour les usagers suivants: piétons, cyclistes, transports publics, transports individuels motorisés. Cette étude, comprenant les impacts, les mesures et le phasage des travaux a été présentée aux entités suivantes: aux TPF, à l'Agglomération et au Service de la mobilité du canton. Cette présentation a été faite le 22 novembre 2022, c'est pour ça que nous n'avons pas encore pu inscrire ces informations dans le message qui a été rédigé après l'été.

Pour minimiser les impacts et ainsi garantir le transit de tous les usagers, les travaux se réaliseront en cinq étapes. Je vous donnerai volontiers les détails si vous souhaitez les avoir.

Das Projekt, das zur Debatte steht, ist ambitiös, vor allen aus der Perspektive einer Kreuzung, welche in eine Begegnungszone transformiert werden soll. Es wird Geduld und Flexibilität aller Verkehrsteilnehmenden im Zeitraum von März 2023 bis Herbst 2024 verlangt, um sich am Ende über eine toll aufgewertete Zone freuen zu können.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Il s'en est fallu d'un cheveu! Notre groupe Le Centre/PVL a été très tenté par une demande de renvoi, tant la gestion de la mobilité qui sous-tend ce message est une catastrophe.

La Ville met en sens unique l'avenue de la Gare, supprime partout des voies de circulation. Elle pose des bornes à Bourguillon, au Guintzet, à Sainte-Agnès, à la Vignettaz, à Gambach. La Ville va encore fermer l'avenue de la Gare et autres bornes.

Mais n'est-il pas évident qu'en fermant deux, trois, puis dix rues, la circulation augmente ailleurs, fois 2, fois 3, puis fois 10, jusqu'au chaos? Les chantiers Cardinal et Tivoli le prouvent.

Les objectifs de report modal des Projets d'Agglomération ne sont de loin pas tenus. Preuve qu'elle est inefficace votre politique de mobilité qui punit. Le Conseil communal, lui-même, asphyxie le trafic motorisé dans la capitale, bus compris. Il asphyxie intentionnellement tous ceux qui sont encore ses courageux habitants, ses valeureux commerçants et ses téméraires visiteurs. Quand comprendrez-vous qu'il faut inclure et non exclure, que les modes de transport en agglomération sont complémentaires?

Richemond cristallise les errances de la politique de mobilité du Conseil communal actuel. En effet, avec toutes ces fermetures chicanières, Richemond deviendra point de passage quasiment unique. Comment noter dès lors un tel message, peut-être le plus stratégique de la législature?

1. Concernant premièrement l'aménagement en surface, nous n'avons guère de remarques techniques. Cependant, il faut savoir qu'il y passera aux heures de pointe un véhicule toutes les deux secondes, sans compter les bus, les vélos et les piétons bien sûr. Le plus sidérant est que la dernière étude de mobilité en 2021 mentionne que la capacité du carrefour Richemond est encore "à vérifier".

Par ailleurs, le budget 2020 nous promettait que la TransAgglo serait terminée à cet endroit avant le réaménagement de Richemond. Promesse non tenue et même reniée puisque, je cite la page 15 du présent message "les cyclistes non représentés dans le schéma emprunteront les mêmes itinéraires que les bus et les transports individuels motorisés". Alors là bravo, ça c'est une TransAgglo!

La zone de rencontre – décidément bien mal nommée – est peut-être la moins mauvaise des solutions aux yeux des experts, mais elle ne résoudra pas le nœud gordien. Une telle quantité et une telle mixité en un endroit si ténu, sans signalisation, c'est une utopie. Nous avons donc de grandes inquiétudes pour la sécurité des usagers à cet endroit. Or, on a parfois l'impression que le Conseil communal espère un échec. Le directeur de la mobilité n'a-t-il pas lâché en Commission de l'édilité qu'il n'est certes pas prévu de compartimentage complet à Richemond, mais qu'il fallait y aller par étapes et que si nécessaire, l'on fermerait davantage demain! Quand on entend cela, on a un peu l'impression que si vous le pouviez, vous mettriez le sabot à toutes les voitures, fussent-elles électriques. La solution pour désengorger est de rouvrir, c'est une lapalissade! En bref, pour la mobilité, notre groupe ne peut attribuer qu'un zéro.

2. S'agissant du déplacement de l'arrêt de bus, comment peut-on? Déplacer l'actuel arrêt de Beauregard péjore la desserte des centaines d'habitants de la Carrière et de ceux de Monséjour qui n'auront plus non plus d'arrêt sur l'avenue du Midi, mais cela repousse aussi de 250 mètres l'arrêt le moins éloigné des quartiers de Gambach et du Guintzet, lesquels n'ont, actuellement déjà, aucun bus à moins de dix, ou douze minutes à pied pour certains. Alors on nous promet d'intervenir à l'Agglomération, mais la Ville aurait quand même pu y réfléchir avant! Bref, pour l'arrêt de bus, c'est un zéro également.
3. J'en viens à la planification du chantier. Oh, vous l'avez déjà deviné, votre note ne sera pas meilleure ici, c'est même un zéro pointé! Quand on voit le "petchi" des chantiers actuels, on imagine bien le chaos à Richemond et, par report, dans toute la ville. Ça vous

fait quoi ces lettres de lecteurs presque quotidiennes pour dire votre incurie? Vous osez rester bras ballants en annonçant que les travaux vont ici durer deux ans. Vous osez dire que le carrefour devrait fonctionner parce que l'on a mandaté un bureau spécialisé et qu'il y a cinq étapes! Gouverner étant prévoir, notre groupe vous met en demeure de faire ce pourquoi vous avez été élus, par exemple rouvrir ailleurs, au moins pour la durée des travaux!

4. Quatrièmement et heureusement -ça me permettra de finir moins négativement- il y a le passage inférieur. C'est un beau projet qui relie deux parties de la ville, qui va changer positivement les habitudes des usagers pas seulement du Centre et de la Gare, pas seulement de Pérolles et Beauregard, mais bien au-delà. C'est un projet attendu de très longue date, je dirais même indispensable et urgent pour que la Gare de Fribourg ne soit pas totalement reléguée. Le passage inférieur est le seul point qui mérite une bonne note.

Alors il est là le cheveu, celui qui me permet de vous dire que, malgré un énorme malaise, le groupe Le Centre/PVL va soutenir ce projet. Nous regrettons vivement que le passage inférieur ait été lié à ce projet d'interface qui a tout du pari perdu d'avance. Je n'en voudrai donc pas au collègue -et je le comprendrai même- qui refuserait ce message ou le renverrait, au vu de l'inadmissible faiblesse de toutes les questions de mobilité qui se cristallisent à Richemond.

Je vous remercie pour votre attention et je précise qu'en raison du minutage, que je trouve un peu indigne pour un message si central, j'ai coupé chiffres et sources. Je les ferai figurer dans une version écrite pour le PV¹.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 27 über die Realisierung der Neugestaltung des Richemond Sektors aufmerksam studiert.

A l'heure où la ville est éventrée de part en part, où les lettres de lecteurs sur la circulation et le stationnement fleurissent, où l'on vote pour plus de CHF 35 millions de nouveaux investissements, et déjà CHF 105 millions engagés, le Conseil communal nous propose à nouveau un message, on va dire, trop grand.

Ne vous y méprenez pas. Ja, wir wollen Umsetzungen sehen und sind nicht gegen diese Requalifikation, aber wir befürchten, dass der Gemeinderat nach der Streichung zahlreicher Parkplätze oder der Verlängerung der gebührenpflichtigen Parkzeiten die Zugänglichkeit der Stadt zum Scheitern verurteilen wird.

À ce rythme, pas besoin d'introduire des panneaux pour le 30 km/h.

De l'avis de notre groupe, le timing n'est pas le bon et nous demandons au Conseil communal de réaliser dans un premier temps l'ouverture du passage souterrain pour les piétons, ceci afin de

¹ En raison de la primeur de l'oralité des débats et du respect de l'égalité de traitement des différent-e-s intervenant-e-s, cette version écrite ne sera pas publiée dans le présent procès-verbal.

laisser les CFF terminer leur chantier, de voir comment réagissent les différents flux d'utilisateurs, et d'ensuite réaliser si nécessaire des adaptations à ce projet.

Pour cette raison, notre groupe demandera le renvoi de ce message.

Unsere Zweifel und Anmerkungen über die Agenda sind jetzt geäußert, aber wir möchten noch folgende Bemerkungen anbringen:

1. Notre groupe craint que ce réaménagement aux conséquences importantes sur la circulation ne soit pas coordonné avec les communes voisines.
2. Nous nous inquiétons également de la sécurité des piétons et des cyclistes qui seront catapultés au milieu de nombreux bus, de 20'000 voitures, des ambulances ou encore des camions de livraison ou de chantiers.
3. Nous regrettons que les arrêts de bus soient déplacés et qu'ils ne soient plus utiles aux résidents des quartiers jouxtant de l'avenue du Midi ou de Beauregard. Il y a suffisamment d'exemples qui montrent que des arrêts de bus proches les uns des autres sont quand même utiles. Pourquoi ne pas maintenir ou rajouter un arrêt de bus?
4. Les belles images de synthèse montrent que des arbres seront plantés. Ces arbres ne risquent-ils pas d'endommager les lignes de bus et, s'ils sont plantés dans des puits, la statique est-elle garantie?

Enfin, nous incitions le Conseil communal à ne pas paralyser la ville durant le chantier et de penser à des solutions pragmatiques, comme la remise en circulation temporaire, en double sens, de l'avenue de la Gare ou de reporter certains aménagements ou chantiers.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Noll Bettina (Vert-e-s). Unsere Gruppe ist dem Ganzen gegenüber etwas optimistischer.

Les Vert-e-s se réjouissent de ce beau projet. Le message donne l'impression d'une planification minutieuse, dans laquelle les besoins de la mobilité douce, y inclus les usagers de la route les plus vulnérables, seront également pris en compte dès le début des travaux. Sur l'espace limité de ce carrefour, le modèle du partage de cet espace entre les différents usagers de la route semble être une mesure logique. La suppression des feux de signalisation promet une meilleure fluidité de la circulation. La mise en œuvre de ce concept est une démarche courageuse! Notre groupe espère que la vision de la cohabitation paisible des différents usagers de la route dans cet espace soit compatible avec la réalité des 20'000 voitures qui traversent le carrefour chaque jour.

Nous sommes néanmoins optimistes quant à la réussite de ce projet et pensons qu'une telle gestion du trafic peut être porteuse d'avenir pour d'autres projets, ceci à condition que le travail ne s'arrête pas à l'achèvement du chantier. Nous espérons qu'il se poursuive dans l'esprit d'un monitoring, qui peut fournir des données précieuses pour des projets futurs et qui assurera que le carrefour reste sûr et attrayant pour tous les usagers de la route.

Avec ces considérations, le groupe Vert·e·s approuve le crédit demandé et attend avec impatience le résultat de ce projet.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Le CG-PCS soutient bien entendu ce beau projet. Sans vouloir rallonger trop cette séance, nous souhaitons relever que cette requalification permettra aux usager·ère·s des transports publics d'accéder beaucoup plus facilement aux quais grâce au passage inférieur dont le financement a été très bien négocié avec les CFF. Par la même occasion, le passage des piéton·ne·s en surface sera aussi grandement amélioré.

De leur côté, les transports publics ne sont pas oubliés non plus puisque le carrefour complètement remodelé va leur permettre de voir leurs temps d'attente fortement réduits. En gros, malgré la priorité qui leur est actuellement accordée, les transports publics attendent en moyenne plus de douze minutes par heure aux différents feux. Dans les tests qui ont été réalisés, les bus n'attendront pas plus de deux minutes par heure. Quand on sait que la vitesse commerciale des transports publics est un critère d'efficacité de ces derniers, on ne peut que se réjouir de ce nouvel aménagement.

Nous avons toutefois deux questions.

Ma première question concerne les arrêts de bus, et là je déclare mon lien d'intérêts: je suis co-président de l'association de quartier Gambach-Guintzet. Si nous comprenons et soutenons complètement l'ajout des arrêts de bus au bas de l'avenue de Beauregard, donc proches des personnes qui utiliseront le nouveau passage sous-voies des CFF pour accéder aux quais, nous déplorons la suppression de l'arrêt de la Carrière. Il y a dans cette région, on l'a déjà entendu tout à l'heure, à savoir le quartier de Beauregard, de Monséjour, et le Guintzet de nombreux·ses utilisateur·rice·s des transports publics qui seront prétérité·e·s par cette décision. De plus la distance entre le nouvel arrêt au bas de l'avenue de Beauregard et le prochain arrêt est d'environ 450 mètres. Sachant qu'il y a un dénivelé positif, cette distance n'est largement pas compatible avec le standard des maximum 300 mètres entre chaque arrêt urbain que Fribourg et l'Agglomération essayent de respecter. Sur le boulevard de Pérolles, par exemple, il y a au moins deux arrêts distants de moins de 250 mètres. 450 mètres nous semblent vraiment totalement exagérés. Ma question était donc de savoir si la Ville compte corriger cette erreur auprès de l'Agglomération. Le rapport de la Commission de l'édilité me rassure quant à la volonté du Conseil communal de corriger cette erreur.

Reste ma deuxième question qui, je l'espère, est plus un détail. Sur la figure en page 15 du message, il n'y a pas de flux piétons sous le passage de la Gare, là où passent actuellement les bus et qui continueront à passer par là, d'ailleurs. Est-ce que la Ville compte empêcher le passage des personnes à cet endroit ou est-ce qu'il s'agit simplement d'une légère erreur?

Malgré ces petits bémols, le groupe CG-PCS soutiendra ce message.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du message au Conseil général du 2 novembre 2022 relatif à la requalification de l'interface Richemond. A titre préliminaire, notre groupe tient à relever le travail effectué par le Conseil communal à l'élaboration de ce message et à l'en remercier.

Au niveau des aspects financiers, nous n'avons pas de remarques supplémentaires à celles déjà évoquées par la Commission financière et mes préopinants, en particulier la représentante du groupe libéral-radical.

Notre groupe tient à relever que le carrefour Richemond est un des principaux axes de la ville de Fribourg. En ce sens, le fait que cet axe soit limité à 20 km/h risque de créer des problèmes de trafic non négligeables à l'heure à laquelle notre ville apparaît de plus en plus congestionnée sur le plan de la circulation routière. Au vu de ces éléments, il eut été à notre avis plus judicieux de prévoir une zone 30 km/h en lieu et place d'une zone limitée à 20 km/h. A ce titre, notons que le groupe UDC a de manière générale du mal à comprendre les critères qui poussent le Conseil communal à choisir les zones à vitesse réduite en ville, respectivement les zones piétonnes. A ce sujet, prenons notamment l'exemple de la rue Joseph-Piller qui fait l'objet d'un trafic relativement dense et qui est limitée à 20 km/h, alors que des rues adjacentes du Père-Girard et Derrière-les-Remparts, passant à proximité des écoles, sont quant à elles limitées à 30 km/h. Ceci relève d'une logique paradoxale doublée d'un manque flagrant de cohérence. Il en ira apparemment de même dans le cadre de la requalification du l'interface Richemond.

En outre, nous soulignons encore tout particulièrement qu'il sera primordial, durant toute la durée des travaux, que la ligne du bus n° 5 empreinte la route des Arsenaux à tout le moins en direction de Cardinal-Beaumont, ceci afin d'éviter au maximum les éventuels retards engendrés par ces travaux.

Ensuite de ces quelques remarques, nous apprécions notamment la future réalisation du passage sous-voies prévue, lequel sera accessible directement depuis le carrefour en question et permettra de sécuriser et de faciliter les traversées piétonnes, la création d'arrêts de bus conformes aux exigences de la loi sur l'égalité pour les handicapés ainsi que la bonne collaboration mise en place avec les CFF en vue de l'aboutissement de ce projet.

En conclusion, c'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC approuvera le présent message.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). La requalification de l'interface Richemond est un projet stratégique du développement de la ville de Fribourg. Il ne fait aucun doute que nous sommes ici sur le point de nous prononcer sur l'un des messages les plus importants de cette législature. Cette requalification est en effet l'une des pièces maîtresses devant aboutir à la requalification de la place de la Gare. Elle s'inscrit de manière cohérente et synchrone avec les travaux actuels du passage sous-voies opérés par les CFF.

Concernant la mobilité, il est évident que la situation actuelle n'est plus satisfaisante pour aucun des utilisateurs du site. Héritée d'une époque où le trafic individuel motorisé régnait sans partage, cette interface ne permet aujourd'hui plus de répondre aux besoins grandissants des piétons, des transports publics et des cyclistes. Au niveau de la mobilité encore, je relève juste la remarque de deux de mes préopinants qui prétendent baser une politique de mobilité sur deux ou trois lettres de lecteurs dont les auteurs, d'ailleurs, ne proviennent pour certains même pas de la ville de Fribourg. Je trouve ça assez curieux de la part de représentants élus en ville de Fribourg.

La zone de rencontre permettra de concilier ces besoins et de faciliter les différents flux d'usagers. Nous regrettons toutefois que les lignes directrices de la mesure du PA3 dont est issue cette requalification, n'aient pas été reprises dans leur intégralité, en particulier le compartimentage du carrefour qui aurait dû amener à une suppression du trafic de transit.

La suppression des arrêts de bus de Beauregard, à la faveur de leur déplacement au seuil du carrefour, a soulevé quelques interrogations quant à la qualité de la desserte pour les habitant·e·s du quartier densément habité de Beauregard.

Du point de vue urbanistique, la structuration de l'espace au moyen d'éléments naturels et d'îlots de plantation nous semble pertinente pour assurer une unité architecturale à l'ensemble. La présence d'un mobilier urbain adapté, permettra d'améliorer et de diversifier les fonctions de l'espace. Certains membres de notre groupe auraient toutefois souhaité une végétalisation plus abondante en réponse aux épisodes de fortes chaleurs auxquelles notre ville doit apporter une réponse.

La question du chantier et de la gestion du trafic pendant la durée des travaux de 24 mois nous paraît avoir été étudiée de manière scrupuleuse par le Conseil communal. La protection des quartiers voisins face à un éventuel report du trafic de transit combiné à des mesures de gestion du trafic et de communication permettront de maintenir la circulation. Pour le groupe socialiste, ce maintien de la circulation est suffisant et il est hors de question de revenir sur d'autres acquis en matière de mobilité douce et d'urbanisme pour compenser les effets du chantier. Aujourd'hui, les voix qui s'élèvent pour dénoncer un prétendu chaos en ville de Fribourg sont les mêmes qui, la législature passée, s'indignaient du manque de réalisations. Autrement dit, des voix d'opposition systématiques aux politiques de mobilité et d'aménagement ambitieuses du Conseil communal, politique que le groupe socialiste soutient par ailleurs pleinement.

Ce projet, Mesdames et Messieurs, demande de notre Conseil général l'octroi d'un crédit d'ouvrage d'environ CHF 8.6 millions dont finalement, déduction faite des subventions de la Confédération et de l'Agglomération, CHF 5.5 millions resteront à la charge de la Ville. Ce sont CHF 5.5 millions consentis par les habitant·e·s de notre Commune pour un projet d'envergure régionale et dont les retombées dépasseront bien évidemment les limites communales. Au risque de me répéter, il n'y a aucune raison de faire passer la population, que nous représentons ici ce soir, une deuxième fois à la caisse en sacrifiant les acquis en termes de qualité de vie de la politique de mobilité et d'urbanisme menée par la gauche en ville de Fribourg. En particulier, la réouverture bidirectionnelle de l'avenue de la gare telle qu'elle a visiblement été évoquée en Commission financière, nous semble avant tout une concession faite au trafic de transit sans aucun avantage pour la ville.

Entre autres bénéfiques attendus de la requalification de la Gare, dont celle de l'interface Richemond est comme dit en préambule une pièce maîtresse, figurent: l'amélioration par la réorganisation des circulations de la sécurité de tous les usagers, l'amélioration de l'attractivité des transports publics, et pas uniquement ceux de la ville mais également des bus et des trains régionaux puisque de meilleures correspondances et des fréquences plus élevées ont été annoncées par les CFF, une mise en conformité de l'ensemble du site pour les personnes à mobilité réduite ou malvoyantes. Je suggère à celles et ceux qui s'apprêtent à voter un renvoi de penser à ce dernier point.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste acceptera avec enthousiasme ce crédit d'ouvrage. La réalisation de cette interface majoritairement financée par la Ville y améliorera certes la qualité de vie tout en contribuant au développement d'une capitale cantonale moderne, durable et attractive dans l'intérêt des communes voisines également et de l'ensemble du canton.

Rugo Claudio (PA). Je vais parler de ma propre expérience de ce soir. J'étais en ville de Lausanne où c'est le 30 km/h qui prévaut. J'ai vu un panneau 30 km/h, je devais venir rapidement ici, j'ai donc roulé à 30 km/h. Ensuite, j'ai vu un deuxième panneau 30 km/h et il était écrit dessous "22.00 - 06.00". Derrière moi, il y avait une voiture qui me pressait un peu. Je me suis demandé si je devais rouler à 30 km/h ou à 50 km/h. C'est ce qui se produit avec tous les panneaux qui changent lorsque l'on change successivement 20 km/h, 30 km/h, 50 km/h, 60 km/h. Pour un piéton, il a le temps. Pour un vélo, de toute façon même aujourd'hui, j'en ai vu un rouler à 45 km/h et dépasser par la gauche, etc., il n'y a pas de vitesse pour les vélos. Par contre, ce problème m'a coûté CHF 160.- dernièrement parce que j'étais à Spiez et je roulais trop vite. J'ai accepté et j'ai payé. Ça c'est pour la première anecdote.

La deuxième anecdote, c'est quand on arrive à Berne ...

Le président. M. C. Rugo, pouvez-vous vraiment vous focaliser sur le message, merci.

Rugo Claudio (PA). Je parle de la mobilité, oui je vais m'attaquer au message. Quand on arrive à Berne, à Forsthaus, pour arriver au Palais Fédéral, il faut six minutes. Cependant, pour sortir depuis la Gare pour rejoindre n'importe quel point de la ville, il faut 30 minutes. D'ailleurs, cela m'a aussi coûté beaucoup de choses. Voilà, c'était pour les deux anecdotes. Je crois que j'en avais une troisième, mais je vais m'arrêter là.

Par contre, je remercie M. C. Schenker d'avoir mentionné cité la rue de la Carrière, j'avais oublié ce nom-là. C'est vrai que quand vous avez pris la parole, je me suis dit: pourquoi faire deux arrêts de bus l'un en face de l'autre alors que les personnes qui sortent des CFF prennent le bus et partent? De fait, en fait par après, avec la prise de parole du deuxième collègue, j'ai compris que c'est aussi ceux des Dailles ou ceux de Moncor quand ils arrivent, ils veulent prendre le bus à la Gare. OK. Je vous signale que la troisième anecdote concerne les bus. Les bus s'engouffraient aujourd'hui à 13.00 heures, c'est eux-mêmes qui se bloquaient à la Gare. Cela va donc se reproduire là. On voit sur le dessin toute l'importance que vous donnez aux bus. Il y a un petit bus qui est à l'arrêt, il ne gêne personne, et il y a une centaine de personnes. Ce n'est pas la réalité de ce quartier. Celui qui a fait ce dessin ne va pas dans ce quartier à midi ou à 8.00 heures du matin.

Pour revenir sur les arrêts de bus justement, la desserte, vous n'avez pas ... On a entendu les rues, moi j'ai fait un petit calcul. Il y a huit immeubles à la rue de Beauregard n° 16, 18 et 20 et trois derrière, multiplié par 24 si on compte 24 appartements par immeuble. On compte aussi les immeubles de derrière, qui sont derrière la RTS, cela représente une quinzaine d'immeubles. Il y a encore toutes les infrastructures qui sont à la bibliothèque cantonale. Cela représente donc 500 ménages. Pour ces 500 ménages, cela voudrait dire, par exemple, quand il y a eu le verglas, ils devaient faire 200 mètres en risquant de se casser les jambes, par exemple la semaine passée. Je pense donc que c'est une grave erreur que de vouloir enlever l'arrêt de bus plus haut mais j'ai entendu que cela pouvait se négocier.

Pour terminer, j'ai quand même une petite note pour M. C. Schenker qui dit que le Conseil communal a un zéro pointé. Je lui rappelle que dans le Conseil communal, il y a un membre de son parti, M. L. Dietrich, et qu'il faudrait donc qu'ils se mettent d'accord. C'est exactement la politique en Suisse: on est d'un côté, on est de l'autre, et rien ne bouge.

Perritaz Pierre-Alain (PS). C'est à titre personnel que je parle ce soir. Je souligne la réussite de ce message d'un point de vue urbanistique et architectural. Par contre, je ne peux pas en dire autant en ce qui concerne la mobilité.

Je tiens à dire mes liens d'intérêts. En effet, pour ceux qui ne le savent pas encore, je suis conducteur de bus et trolleybus aux TPF. Toutefois, je n'ai aucun pouvoir de décision ni aucune responsabilité dans cette entreprise, si ce n'est que de conduire des bus. Je tiens aussi à préciser pour certains que je ne suis pas un élu des TPF ou d'autres organisations de défense des personnes à mobilité réduite.

Je vais vous citer quatre points qui pour moi posent problème:

1. La sortie des bus venant de la Gare en allant vers la route de Villars, il n'y aura plus de feux pour régler la circulation et les conducteurs devront se démonter la nuque pour tourner la tête afin de voir ce qui vient de la rue d'Affry, cette situation est dangereuse. En effet, le message nous le dit à la page 14: "Les bus passeront à vitesse réduite et prêteront attention aux autres usagers". Ils devront donc faire attention aux piétons, cyclistes, trottinettes, voitures, camions et autres afin de ne pas créer d'accident. Certes, la fluidité du trafic sera augmentée mais pour l'instant aucune, étude n'a été présentée sur le sentiment d'insécurité de tous ces usagers qui passeront à cet endroit-là! Je lis entre les lignes de ce message que le Conseil communal fait confiance aux conducteurs de bus à cet endroit. Je vous rappelle que la Ville de Fribourg est actionnaire des TPF. Du reste, deux conseillers communaux sont membres de son Conseil d'administration. Il sera donc agréable que le Conseil communal soit aussi attentif aux conducteurs de bus, pas seulement pour le passage de ce carrefour, mais aussi sur leurs conditions de travail qui vont devenir de plus en plus difficiles. Je me ferai un devoir le leur rappeler.
2. Bus toujours, comme on l'a déjà dit, l'arrêt Beauregard sera déplacé vers la Gare, il ne sera plus devant le restaurant l'Ibis. Toute la rue de la Carrière qui est fortement habitée ainsi que le quartier du Guintzet et Monséjour seront lésés par ce nouvel arrêt, et je pense surtout aux seniors et aux handicapés. Il faut absolument maintenir l'arrêt actuel.

3. Il y aura un passage sous-voies pour les piétons. Toutefois, du côté de la rue Louis-d’Affry, il n’y aura que des escaliers. Les personnes valides passeront donc sous la circulation et les personnes à mobilité réduite seront envoyées au casse-pipe en haut, dans le carrefour. Elles devront donc faire attention aux bus, cyclistes, trottinettes, voitures, camions et autres. Cette situation est très dangereuse.
4. Ce message fait suite à la mesure d’Agglo 3M.03.01 qui nous disait, je cite: "Mettre en œuvre un compartimentage du carrefour Richemond en supprimant le trafic entre la rue Louis-d’Affry et l’avenue du Midi". Or, à ma connaissance, aucune étude n’a été entreprise à ce sujet. En tant que conseiller de l’Agglomération qui a voté cette mesure, je me sens floué.

En lisant ce message, je dois quand même vous dire que j’ai eu un œil qui rit et un œil qui pleure. Aussi, je m’abstiendrai au moment du vote.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l’Edilité. Je remercie tous les intervenants et je constate un soutien quasi unanime de tous les groupes. Toutes les questions et les interventions étaient fortement axées sur des questions de mobilité et, d’entente avec mon collègue, M. P.-O. Nobs, c’est lui qui répondra à ces différentes interventions.

Le reproche a été fait de ne pas avoir assez planifié ce chantier. Si vous le souhaitez, je peux vous montrer tous les plans de détail grâce auxquels nous savons maintenant presque au jour près par où pourront passer les voitures et par où elles devraient être déviées sur une autre piste, mais toujours dans le même secteur. Tous les usagers de la route resteront sur ce carrefour. C’est un immense défi logistique que de faire passer tous les usagers de la route, mais celui-ci a été relevé. Nous sommes confiants qu’à travers ces différentes étapes et différentes phases, il y en a douze, que la circulation et le vivre ensemble pourront se faire, malgré le chantier.

Vous m’avez beaucoup interpellée, M. C. Schenker, lorsque vous nous avez demandé comment l’on se sentait face à toutes les lettres de lecteurs. Effectivement, elles me touchent. Elles me touchent pour deux raisons. Tout d’abord, les préparations des chantiers se précisent de jour en jour. Ce que je note donc dans les lettres de lecteurs c’est, en allemand on dirait: "dass es Schnee von gestern ist". Nos préparations sont déjà plus avancées que ce qu’en sait la population. Ce que j’en tire comme conclusion et ce qui me paraît très important de vous dire, c’est que nous devons mieux expliquer. Un grand effort de communication devra être fait, parce qu’il s’agit d’un carrefour très étroit et qui demandera énormément de respect envers ceux qui travaillent sur le chantier mais aussi envers tous ceux qui y passeront tous les jours. Une cellule de communication mise en place par les TPF et l’Agglomération est au travail. Un groupe d’observation et d’intervention réagira jour après jour ou phase par phase pour communiquer les situations actuelles du chantier.

J’ai aussi entendu que vous parlez d’une mauvaise coordination des travaux en 2023. Là encore une fois, peut-être que vous nous défiez pour améliorer notre communication. Cela a été dit mais apparemment pas entendu que nous avons des chantiers où le maître d’ouvrage est la Ville. Toutefois, nous avons aussi des chantiers de privés et la coordination ne se fait pas

toujours pièce après pièce, surtout dans une période durant laquelle vous avez des pénuries de matériaux et des chantiers qui doivent même par moment attendre pour être continués.

Je remercie les groupes Vert-e-s, CG-PCS et socialiste pour leur soutien. La remarque au sujet de la végétation est certainement juste. Par contre, nous nous trouvons là sur un espace étroit et nous avons cherché la meilleure des solutions.

M. G. Collaud a posé la question de savoir si les piétons pourront toujours passer par le passage du Buffet. Oui. C'est un oubli, il y a un trottoir existant et il restera.

Je termine avec cette remarque. Les arrêts de bus à la hauteur du quartier de la Carrière, c'est effectivement un point que nous avons discuté dans les deux Commissions et je suis déjà intervenue auprès de l'Agglomération pour insérer de nouveau cet arrêt de bus. Je suis arrivée au bon moment parce que nous avons fait les différents projets d'arrêts de bus pour 2024. Mon intervention n'était donc pas trop tard et je garderai un œil très précis sur cette question.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je commencerai peut-être par une petite digression pour rappeler la stratégie en matière de mobilité du Plan d'aménagement local, finalement du PA2, PA3, celles que veut l'Agglomération. Je dirais que dans le PAL, on a catégorisé les types d'automobilistes.

On a ceux qui font du transit, qui rentrent dans Fribourg et en ressortent sans s'y arrêter. Cela représente environ 50% de la charge de trafic. Ceux-là, à part provoquer des bouchons, du bruit, de la pollution atmosphérique, ils ne rapportent rien à nos commerces et génèrent des nuisances pour nos habitant-e-s, nos aînés, nos enfants, la sécurité sur le chemin de l'école et pour la qualité de vie.

On a d'autres catégories d'automobilistes que le Conseil communal ne souhaite pas dans la stratégie du PAL, ce sont les pendulaires. Ce sont ceux qui habitent dans un autre district ou dans un autre canton et qui viennent tous les jours en voiture dans notre ville pour y travailler et qui provoquent tous les jours des bouchons. Pour ceux-là, il y a une stratégie. Le Canton a développé un RER. Je citerai systématiquement feu le Conseiller d'Etat UDC, M. J.-C. Mermoud, décédé au début des années 2000, qui disait: venir travailler à Lausanne en se parquant à la Blécherette, c'est fini parce que vous allez vous parquer dans une gare collectrice dans votre district, vous allez prendre le RER, vous allez venir à Lausanne. Tout simplement parce que la terre dans l'Agglomération de Fribourg est tellement rare et tellement précieuse que pour y stocker toutes les voitures de tou-te-s les travailleur-euse-s du canton, ce n'est juste plus possible quand on sait que 42% des emplois de ce canton sont concentrés dans l'Agglomération et, sauf erreur, un peu plus de 20% en ville de Fribourg.

Il y a une autre catégorie d'automobilistes, ce sont les clients. Ce sont ceux qui viennent en voiture dans nos commerces. Ceux-là, en effet, on aimerait pouvoir les faire venir sauf qu'ils ont leurs mouvements qui sont entravés par ces 50% de gens qui font du transit et par ceux qui sont des pendulaires. C'est ça la réalité. Bien entendu, il y a les habitant-e-s de cette ville parce que parfois on est âgé, blessé. On a une bonne raison d'aller en voiture. On transporte quelque chose de lourd, on transporte un proche et celui-ci et celle-là doivent aussi pouvoir aller en voiture. Ensuite, il y a encore des sous-catégories. Par exemple, celui qui vient, et c'est légitime,

ramoner votre cheminée, réparer votre WC qui fuit, faire un travail etc. dans votre appartement ou dans votre maison, vous avez compris.

C'est ça la stratégie du PAL, et la stratégie du PA2 et du PA3, ce n'est pas fluidifier le trafic. Je m'excuse, la stratégie du PA2 et du PA3, c'est prioriser les transports publics et la mobilité douce, à savoir les déplacements en vélo et à pied et stabiliser les déplacements en transports individuels motorisés. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé, ce sont les 52 élu·e·s du Conseil d'agglomération, dont M. P.-A. Perritaz vient de parler tout à l'heure. Ça c'est quand même pour replacer, je dirais et je me permets de le dire une fois ce soir, la Cathédrale au milieu de la ville.

M. C. Schenker, oui vous avez raison, il faut inclure, il ne faut pas exclure. C'est exactement ce que prévoit le carrefour Richemond. C'est une mixité des modes de transports et c'est pour cela que l'on a fait une zone de rencontre. Pourquoi? Pour une raison simple. Sur un espace de 30 mètres à côté de la Gare de la capitale d'un canton suisse qui est un des pays les plus développés d'Europe, voire du monde, quand on n'a pas de place, la seule solution est d'inclure les personnes et de les faire cohabiter. Imaginez une segmentation du trafic, c'est une vue de l'esprit.

Ensuite, il y a eu la problématique des arrêts de bus qui a été déjà amplement explicitée par ma collègue et nous allons bien sûr la soutenir à l'Agglomération pour ajouter cet arrêt.

Mme O. Gex et d'autres personnes dans ce plenum ont parlé des lettres des lecteurs et c'est vrai qu'elles ne m'empêchent pas de dormir. En fait, elles me disent plutôt que l'on fait bien notre travail au Conseil communal. Pourquoi? Parce que la majorité des lettres de lecteurs, comme cela a été dit, sont rédigées par des personnes qui n'habitent pas la ville de Fribourg, qui veulent pouvoir profiter de certains avantages d'habiter à l'extérieur et qui veulent pouvoir continuer à croire que l'on peut venir à l'hypercentre de la capitale d'un canton suisse comme on pouvait y aller dans les années 80. Lorsque l'on a 4'000 voitures par année en plus sur le réseau cantonal, ce n'est simplement plus possible. C'est vrai que lorsque j'avais 18 ans, je pouvais aller me parquer devant chaque commerce de cette ville. Aujourd'hui, j'en ai bientôt 57 et c'est impossible parce qu'il y a plus de population, plus de voitures et ce qui était possible dans le passé n'est arithmétiquement plus possible aujourd'hui.

La cohabitation du trafic, je crois que j'en ai déjà parlé.

Coordonner avec les communes voisines: l'Agglomération, les dix communes de l'Agglomération qui soutiennent ce projet et qui vont le subventionner, j'ai l'impression que comme coordination, on ne peut pas dire que l'on n'en a pas faite.

Mme B. Noll, je vous remercie pour tout ce que vous avez dit: un projet ambitieux, un beau projet, vous vous réjouissez. Le monitoring, on en a bien entendu parlé et aussi à la Commission de l'édilité. Oui, bien entendu que nous sommes intéressés à monitorer, bien sûr que nous avons des données avant et nous allons bien entendu monitorer après. Pour une simple raison, vous l'avez dit vous-même, cet aménagement est ambitieux et très certainement que cela n'intéressera pas seulement les conseiller·ère·s généraux·ales et le Conseil communal mais certainement bien plus loin à la ronde de disposer d'études avant et après et le Conseil communal bien sûr s'y engage. Il est également tout aussi impatient que vous.

La question de M. G. Collaud pour l'arrêt de bus a été thématifiée. Les flux de piétons sous le passage du Buffet pourront bien entendu continuer à passer.

M. J. Uldry, d'ailleurs je remercie le groupe UDC d'approuver ce message, oui, c'est vrai que ce n'est pas toujours facile de comprendre pourquoi à un endroit on fait une zone 30 km/h, pourquoi à un endroit on fait une zone de rencontre. La zone de rencontre de Joseph-Piller a une histoire propre. Je n'étais pas conseiller communal, elle avait été planifiée comme une zone 30 km/h mais au vu de l'important flux de piétons, notamment aux horaires scolaires, le Conseil communal de l'époque avait décidé de "tenter le coup" si vous me permettez l'expression. Aujourd'hui, on voit que c'est plutôt une belle réussite qui fonctionne bien. Pour ce qui est de la ligne 5 par les Arsenaux, ce que je peux vous dire, c'est que les travaux pour la dévoyer sont à bout touchant, ou en tout cas, ils seront terminés au début de 2023. Si, pendant le chantier, l'Agglomération ou les chefs de chantiers nous demandaient de la dévoyer, le Conseil communal a anticipé et il pourra le faire.

M. M. Vonlanthen pour le groupe socialiste, je crois que vous avez tout résumé. Actuellement, c'est simple, on ne peut juste pas accepter et l'Office fédéral des transports (OFT) d'ailleurs conventionnellement ne pourrait pas accepter un nouvel accès à la Gare dans les conditions actuelles. Quand certain-e-s disent: faites le passage sous-voies et on verra après. Tout simplement, on ne peut pas le faire parce que vous ne pouvez pas sortir des centaines de personnes de trains et imaginer les intégrer dans la situation actuelle. Vous la connaissez, j'ai des photos ici si jamais vous avez envie de revoir les situations, elles sont à votre disposition. Vous avez bien résumé les choses. Le compartimentage, c'est vrai, et je parle aussi en réponse à M. P.-A. Perritaz, dans le PA3 on parlait d'un compartimentage. Pourquoi il n'y a pas de compartimentage? Parce que ces discussions ont été menées à l'Agglomération en coordination avec les communes voisines et parce que simplement, à ce stade, elles auraient eu des conséquences sur les communes voisines à nouveau qui auraient pu être assez importantes. Le Comité de l'Agglomération et le Conseil communal sont arrivés à la conclusion de faire ce premier pas. Je l'ai dit à la Commission de l'édilité, et M. C. Schenker l'a rappelé ce soir en me trouvant presque un peu effronté de le dire, il n'y a pas d'effronterie à rappeler que le projet est prévu pour un compartimentage complet de certains axes de circulation et qu'aujourd'hui, on essaye déjà d'y aller avec un premier pas sans faire ce compartimentage du trafic de transit. Si la situation l'exige, le projet sera dimensionné de manière à pouvoir être complété.

Je répondrai en dernier à M. P.-A. Perritaz. C'est vrai et je me rends compte que pour les chauffeurs de bus, la sortie du passage du Buffet ne sera pas très confortable. Néanmoins, on peut lire à la page 14 du message: "les conditions de visibilité pour les bus ont fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du projet, tout spécialement pour les bus en provenance du passage du Buffet de la Gare". Alors il y aura des petites améliorations de la géométrie, elles ne sont certainement pas parfaites, pas idéales, mais le maximum a été fait et, in fine, c'est la vitesse commerciale, comme l'a dit M. G. Collaud, qui va s'en trouver ragailardie puisqu'on va l'améliorer d'un facteur dix, voire douze.

Le président. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi. Mme O. Gex, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Gex Océane (PLR). Oui.

Vote sur la demande de renvoi

C'est par 52 voix contre 11 et 5 abstentions que le Conseil général refuse la demande de renvoi de Mme O. Gex.

Ont voté contre la demande renvoi: 52 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 11 Aebischer David (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Simon (CG-PCS), Krienbühl David (PLR), Salina Adrienne (PLR), Wolhauer Jean-Pierre (PLR),

Se sont abstenus: 5 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Murith Simon (Le Centre/PVL), Perritaz Pierre-Alain (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 27.

Article 1

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 52 voix contre 2 et 14 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1)
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- le message du Conseil communal n° 27 du 2 novembre 2022;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 8'570'770.- TTC en vue de la réalisation des travaux du projet de requalification de l'interface Richemond.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 20 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario Parpan

Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 52 Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khameel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

2021-2026 – Procès-verbal n° 13b de la séance ordinaire du Conseil général
du 20 décembre 2022

Ont voté Non: 2 Papaux David (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 14 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Perritaz Pierre-Alain (PS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL)

Motion d'ordre

Jordan Marine (PS). M. le président, cela va faire 4.30 heures que nous siégeons pour la deuxième soirée consécutive. Je dépose une motion d'ordre pour que les débats s'arrêtent maintenant.

Rugo Claudio (PA). Je suis étonné que Mme la présidente de la Commission financière ne soit pas au courant de la règle qui veut que si on veut abrégé les débats, on doit directement passer aux "Divers".

Le président. M. C. Rugo, je vous ai déjà une fois remercié pour votre soutien dans la gestion des débats, même si cela n'est pas toujours nécessaire. On est tous d'accord qu'il faudra quand même passer aux "Divers", mais on va d'abord voter la motion d'ordre.

Vote

La proposition de Mme Marine Jordan d'interrompre la séance et de passer directement aux "Divers" est acceptée par 61 voix contre 2 et 6 abstentions

Ont voté Oui: 61 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Indépendant), Boggian Stefania (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zahnd Laura (Vert-e-s)

Ont voté Non: 2 Rugo Claudio (PA), Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

Se sont abstenus: 6 Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Zainal Chloé (Vert-e-s)

15. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelle proposition

- n° 11 de MM. Simon Murith (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR) et José Uldry (UDC) demandant au Conseil communal de modifier l'article 3 du règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique

Murith Simon (Le Centre/PVL).

Développement de la proposition

Sans concertation avec ses partenaires, la Ville de Fribourg a décidé d'élargir l'horaire pendant lequel une taxe pour le stationnement sur le domaine public est perçu, passant de 7h30 à 8h00 le matin et de 18h00 à 19h30 le soir. L'entrée en vigueur est prévue le 3 janvier 2023. Dans La Liberté du 7 décembre 2022 (p. 11, "Le stationnement coûtera plus cher"), la Ville de Fribourg annonce également qu'elle ne prolongera pas la gratuité entre 12h00 et 13h00.

Une telle mesure est dogmatique et ne tient pas compte de tous les intérêts en présence. En particulier, elle se fait au détriment des activités locales (commerces, restauration).

Pour rappel, à la suite de la votation sur l'initiative communale "le Fribourgeois n'est pas un pigeon, c'est un voyageur" et au score serré constituant un véritable camouflet pour sa politique, le Directeur de la mobilité avait annoncé qu'il n'avait pas l'intention d'élargir les horaires de perception de la taxe sur le stationnement¹. Il lui aura fallu un peu plus d'une année pour trahir sa promesse.

L'explication donnée pour ce changement n'est pas valable et relève du cynisme. La baisse des rentrées financières des parcomètres est due à la politique de la Ville de Fribourg de suppression des places et ne saurait être compensée par une augmentation des horaires de perception, sauf à pénaliser doublement les mêmes usagers et les mêmes activités. Quant à vouloir se rapprocher des conditions des parkings privés, la comparaison n'est pas possible et frise la mauvaise foi. Si elle souhaite se rapprocher de ces conditions, la Ville de Fribourg devrait également offrir la première heure de stationnement comme la majorité de ces parkings ainsi qu'augmenter son nombre de places et mettre en œuvre des solutions modernes pour trouver rapidement une place et éviter de tourner en rond, comme dans les parkings privés.

¹ La Liberté du 10 décembre 2022, "Sois le bienvenu en ville, cher pigeon", p. 13.

Aujourd'hui, la Ville de Fribourg est l'une des villes suisses dans laquelle le stationnement est le plus cher, le prix à l'heure dépassant les seuils recommandés par la Surveillance des prix¹. A ceci s'ajoute que le Conseil communal a soigneusement supprimé toutes les places bleues du centre-ville. Sa nouvelle décision d'élargir l'horaire de perception de la taxe sur le stationnement est la goutte d'eau qui fait déborder le vase pour beaucoup d'habitants, de visiteurs réguliers et d'acteurs économiques.

Le stationnement des véhicules sur le domaine public est du ressort du Conseil général et est régi par le règlement sur le stationnement des véhicules sur la voie publique du 23 septembre 1991. L'article 2 al. 2 de ce règlement précise que la taxe est fixée en fonction de la durée et de l'endroit du stationnement. Si l'article 3 al. 1 fixe un montant maximum de CHF 3.- par heure, rien n'est dit sur les durées de perception.

La présente proposition vise précisément à remédier à cette lacune en ajoutant un alinéa à l'article 3 de ce règlement, afin de fixer les heures de perception de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 18h30, selon la pratique jusqu'ici en vigueur.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 81 de M. David Aebischer (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager des "toilettes publiques" pour les chiens (canisites/canisettes)

Aebischer David (PLR).

Développement du postulat

Ce postulat fait suite à l'article paru dans "La Liberté" du mardi 29 novembre 2022 intitulé "Paradis pour toutous en liberté". Il traite principalement "des espaces de liberté ou zones d'ébats" qui sont des parcs dans lesquels les chiens peuvent courir librement.

Par contre, et ceci est l'objet de ce postulat, on ne parle pas de "toilettes publiques pour les chiens". Avec 1'000 canidés qui se trouvent sur le territoire communal et qui n'ont pas de lieux spécifiques pour faire leurs besoins, les canisites/canisettes permettraient de combler ce manque et contribueraient à améliorer la propreté en ville. En effet, ce type d'installation éviterait que les chiens urinent et défèquent n'importe où.

Le postulant souhaite que soient:

1. étudiée la possibilité d'installer des "toilettes publiques pour chiens (canisites/canisettes)" sur le territoire communal;
2. étudiés les moyens financiers que le Conseil communal entend appliquer;

¹ Surveillance des prix, Newsletter 3/22 du 7 juillet 2022, p. 3 ss.

3. identifiés, dans chaque quartier, les emplacements appropriés pour ce genre d'aménagement;
4. étudié un calendrier pour la réalisation.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 82 de Mmes et M. Véronique Grady (PLR), Rana Bassil (PS) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir des surfaces d'expression et d'exposition favorisant la visibilité de l'art urbain

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Berlin, Istanbul, Łódź (Pologne), Prague, Bristol, Dublin, Reykjavik... Toutes ces villes ont en tout cas un point commun: elles font partie des plus belles destinations de street art. L'art urbain est un moyen d'expression, un mouvement artistique qui s'exerce sous plusieurs formes dans l'espace public. Considérées comme un art éphémère, ces œuvres sont destinées à disparaître, soit par l'action du temps, soit par la main de l'artiste.

Le passage sous-voies Saint-Barthélemy dans le quartier du Schoenberg s'est transformé en un espace dédié à l'art urbain, valorisant la pratique du "graff". Cette action, qui répondait à un postulat, s'inscrivait dans la thématique de l'art dans l'espace public, ainsi que de la politique culturelle régionale CULTURE2030. Aujourd'hui, nous proposons de faire un pas supplémentaire en créant un lieu d'art urbain, participatif, vivant et accessible à toutes et tous.

La ville de Constance en Allemagne a créé, dans un passage sous-voies, une galerie d'art urbain qui, bien plus qu'une "décoration murale", se veut un lieu pour l'art, les rencontres et les personnes de tous âges. Des espaces muraux encadrés sont aujourd'hui occupés par des œuvres artistiques selon une thématique commune. D'après son site web, elle prévoit chaque année de réinvestir – au moins partiellement – les cadres pour que le lieu reste vivant et diversifié. L'objectif premier de cette démarche est d'animer le passage souterrain par des expositions contemporaines, de permettre une culture urbaine participative par de nouvelles voies d'utilisation de l'espace et d'aborder des thèmes "problématiques" par le biais de l'art.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'offrir aux artistes fribourgeois – sous la forme de concours ponctuels – une surface d'expression et d'exposition afin de donner davantage de visibilité à leurs créations et d'égayer encore davantage notre ville. L'emplacement idéal serait un endroit couvert, type passage sous-voies (Cardinal, Gare, ...), en accord avec les droits de propriété. Une enveloppe de CHF 200'000.- est prévue au budget 2023 pour le "Labo Urbain". Nous nous demandons si l'initiative proposée pourrait en faire partie et bénéficier d'un soutien financier.

Galerie d'art urbain à Constance

<https://urbanart-gallery.de/>

Matérialisation d'une œuvre urbaine

<https://urbanart-gallery.de/act-now.html>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 83 de Mme et M. Véronique Grady (PLR) et Samuel Jordan (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de valoriser l'histoire, le patrimoine et la singularité de la ville de Fribourg

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Qui sait que les premiers bains publics de Suisse à ne pas être sur les flots ont été construits à Fribourg par Beda Hefti en 1923? Qui se souvient que le premier barrage en béton d'Europe a été érigé sous l'impulsion de Guillaume Ritter en Basse-Ville? Qui peut raconter d'où vient la légende de Saint-Nicolas ou le noir et blanc du drapeau fribourgeois? Qui peut retracer l'histoire de notre tilleul? Qui est conscient que la ville de Fribourg est reconnue comme l'un des plus vastes ensembles d'architecture médiévale d'Europe? Qui connaît l'histoire de Chocolat Villars, une entreprise de plus de 120 ans, qui a compté parmi les pionnières de l'industrie chocolatière helvétique? Qui se rend compte que le funiculaire de Fribourg, construit en 1899, est unique et le plus vert du monde, puisqu'il carbure aux eaux usées, dont il se sert grâce à un système de contrepoids?

Actuellement, le Werkhof accueille une représentation des quartiers de Fribourg en 3D, calquée sur l'exceptionnel plan Martini de 1606, mais aucun établissement propre ne relate les singularités et la richesse du patrimoine de la ville de Fribourg. A titre de comparaison, Morat a son musée éponyme, Bulle son musée gruérien et Tavel son musée singinois. La ville de Fribourg n'a rien à envier aux phares citadins du tourisme helvétique. Ses attraits historiques et culturels trop méconnus représentent pourtant un potentiel touristique qui mérite d'être davantage exploité.

Eu égard à ce qui précède, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de mieux mettre en valeur les lieux et représentations emblématiques de la ville de Fribourg. Cela pourrait se faire en utilisant différentes approches ludiques convenant à un public varié, dont les familles, que ces approches soient modernes (liens à des informations contées par le biais de QR codes) ou inspirées du développement durable (systèmes mécaniques de manivelles pour accéder à des informations). On pourrait également imaginer le traçage d'une ligne au sol permettant au visiteur d'être guidé, ou un symbole propre à la ville, comme le dragon attirerait l'attention vers les lieux d'intérêt. En outre, le bâtiment Gutenberg, ou un autre espace disponible destiné à devenir un lieu de rencontre, pourrait abriter en son sein un espace interactif sur l'histoire de la ville de Fribourg (y compris ses innovations) et les richesses de son terroir (par le biais également de l'exposition de produits d'artisans locaux). Une mise en valeur du patrimoine bâti et symbolique et la création d'un espace dédié intérieur s'ajoutant à la maquette du Werkhof déjà existante permettraient de constituer un ensemble cohérent, à même d'énergiser le tourisme et l'économie. Sans compter que ce pas en avant aurait aussi

l'avantage de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens et citoyennes à leur ville de Fribourg, tout en offrant un excellent support pédagogique aux écoles.
La gestion d'un tel projet pourrait, par exemple, se faire en synergie entre le Service de la culture de la Ville de Fribourg, Fribourg Tourisme et Région, le Musée d'art et d'histoire Fribourg et l'Université de Fribourg.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 84 de Mme et MM. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'élargir les subventions en faveur de la transition énergétique

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS).

Développement du postulat

Depuis plusieurs années, la Ville de Fribourg soutient la population, par le biais de subventions dans les domaines de l'optimisation des systèmes de chauffage et de l'installation de systèmes solaires photovoltaïques, afin de faire avancer ensemble la transition énergétique. Lors de la séance du Conseil général du 13 septembre 2022, le Conseil communal a informé les membres du Conseil général, dans le cadre du rapport n° 21 (règlement d'utilisation du fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg), que les mesures seraient élargies et que les montants par mesure de subvention seraient augmentés. Ces nouvelles subventions sont à saluer, sachant notamment qu'elles étaient soumises à une contrainte budgétaire forte. La création du fonds en faveur de la transition énergétique représente donc une étape importante pour la mise en œuvre d'efforts encore plus ambitieux en matière de transition énergétique. Il est toutefois à craindre que ces subventions, même combinées aux subventions cantonales et fédérales, ne suffiront pas à réaliser une véritable transition énergétique dans un délai approprié. De plus, les subventions présentées profitent en premier lieu aux propriétaires, laissant les locataires sur le carreau.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'examiner des subventions et des mesures supplémentaires pour faire avancer la transition énergétique en Ville de Fribourg et de modifier en conséquence les Directives sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en Ville de Fribourg. Un accent particulier est à porter sur les mesures dont bénéficient les locataires. En particulier, le Conseil communal est prié d'examiner les subventions et mesures suivantes:

- subvention pour l'installation de systèmes de décompte individuel de chauffage;
- programme de financement participatif (crowdfunding) d'installations de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures communales / toits que la Ville loue à cet effet;
- prêts communaux aux personnes ne pouvant pas obtenir de prêts chez une banque afin de débloquer les situations de blocages de projets en faveur de la transition énergétique en PPE;

- encouragement à la création et au développement de coopératives énergétiques, notamment en finançant des études de faisabilité;
- subvention pour l'achat d'appareils ménagers efficaces;
- audit énergétique des ménages par des expert-e-s et conseils aux locataires en matière d'efficacité énergétique et d'appareils ménagers économes en énergie.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 85 de Mmes et M. Thierry Pochon, Camille Goy et Margot Chauderna (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'évaluer les aménagements liés à la mobilité piétonne sous la forme de promenades diagnostiques

Goy Camille (Vert-e-s).

Développement du postulat

En termes de mobilité, des efforts ont été faits ces dernières années pour promouvoir une mobilité plus douce et plus durable, ainsi qu'un partage de l'espace public plus équitable. Force est toutefois de constater que la mobilité piétonne préoccupe encore largement notre Conseil général – en témoigne le nombre de questions et postulats déposés sur le sujet - et devrait être davantage considérée et développée.

Par ce postulat, nous souhaiterions proposer d'évaluer les aménagements liés à la mobilité piétonne sous la forme de promenades diagnostiques.

Une "promenade diagnostique", aussi appelée marche exploratoire, est une méthode permettant d'établir une évaluation de l'espace public sous l'angle de la mobilité, de la sécurité ou de la convivialité. En groupe, les usagères et usagers de cet espace, en compagnie de professionnel-le-s du terrain, se retrouvent pour observer, discuter et lister les difficultés rencontrées ainsi que des idées de solutions pour améliorer l'environnement urbain. A la suite des promenades diagnostiques, un rapport est rédigé, servant de base pour mettre en œuvre les améliorations proposées et co-construites par les participant-e-s.

Les promenades diagnostiques établissent en outre le dialogue entre population et autorités de la Ville de Fribourg, favorisant ainsi les échanges et une meilleure compréhension des préoccupations de chacun-e. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la volonté du Conseil communal de promouvoir la participation de la population aux projets de la Ville, telle qu'annoncée dans son programme de législature 2021-2026.

En ville de Fribourg, de telles promenades ont été menées par l'association des quartiers Jura-Torry-Miséricorde en 2021. Elles ont permis de mettre en lumière des difficultés d'utilisation du domaine public en mobilité piétonne et ont abouti à des propositions d'amélioration¹.

¹ Pour plus d'informations: <https://itm-fribourg.ch/nos-propositions-pour-une-mobilite-pietonne-apaisee/>

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier l'opportunité de généraliser l'organisation de promenades diagnostiques sur le territoire de la ville de Fribourg dans le domaine de la mobilité piétonne. Celles-ci devraient permettre, d'une part, d'évaluer les infrastructures piétonnes en prenant notamment en compte les besoins des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des familles avec enfants et, d'autre part, de conduire à la mise en œuvre des améliorations proposées.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 86 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Christophe Giller (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Valérie Kohler (Le Centre/PVL) et Oliver Collaud (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'intégrer l'étude comparative des modèles d'évaluation de la durabilité des projets urbanistiques et architecturaux comme outil d'aide à la décision

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Développement du postulat

Actuellement et plus encore en période de crise énergétique et environnementale, la construction ou la rénovation du bâti nécessitent non seulement des réflexions et des pondérations complexes, mais également des analyses transversales. Comment éviter le risque de "fausses bonnes idées" ou celui de choix non justifiés qui compromettent la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins? Comment définir avec le support de processus rationnels, basés sur des connaissances scientifiques, quels projets urbanistiques sont favorables du point de vue du climat, des ressources, de la cohésion sociale, de la qualité architecturale, de la fonctionnalité, etc.?

Des instruments¹ existent et doivent être déployés, voire combinés, pour établir les risques et les avantages. Tout projet urbanistique et architectural devrait être analysé de manière multifactorielle pour établir ses possibles coûts et effets avant sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, l'évaluation de la durabilité (dimensions sociales, environnementales et économiques) est requise légalement. Elle est centrale en phase de planification et de développement urbain afin d'effectuer des choix conscients et objectifs, puisque ceux-ci ont des répercussions sur le très long terme.

¹ Manuel d'urbanisme durable, grille multicritère en urbanisme durable. Collectif sous la direction de Michel Larue, urbaniste, © 2018. Ville de Terrebonne https://laboclimatmtl.inrs.ca/wp-content/uploads/2020/12/3_Terrebonne_2020.pdf qui dans les 5 piliers de l'urbanisme durable développe des critères relatifs à l'environnement, la société, l'écologie, la gouvernance et la forme urbaine; sméo <https://smeo.ch/methodologie-et-exigences/>; labels "Sites 2000W", SNBS <https://www.snbs-batiment.ch/>

Une approche combinée d'instruments¹ serait probablement à déterminer, incluant par exemple, le calcul des unités de charge écologique² (UCE)³ comme un modèle transversal intéressant.

Les bienfaits politiques et techniques, éthiques et sociaux, d'une telle étude sont évidents...

- pour le Service d'urbanisme et d'architecture, qui doit négocier et réguler tant les projets immobiliers privés que planifier, développer la qualité de vie en ville de Fribourg et préserver ses ressources (patrimoniales, environnementales) en tenant compte des besoins et des droits des habitant·e·s; qui doit assurer la gestion des ressources énergétiques sur le long terme;
- pour les commissions en lien avec le développement durable, les politiques (foncière, de préservation du patrimoine urbain, de l'urbanisme et de l'énergie), qui notamment doivent donner des préavis, il est bienvenu de se prononcer en toute connaissance de cause sur les dimensions plurielles des projets, autant financières, architecturales, énergétiques que sociales ou esthétiques;
- pour la population, en droit de savoir, de manière transparente, quels projets immobiliers, urbanistiques ou patrimoniaux se préparent et vont influencer diverses dimensions de sa qualité de vie; qui attend, à raison, une invitation systématique à la participation en mobilisant son expertise d'usage...

Ce postulat demande que la Ville étudie les différents modèles évaluatifs de la durabilité, multifactoriels, afin de déterminer lesquels seront requis pour analyser les projets urbanistiques et prendre des décisions argumentées prenant appui sur des bases scientifiques.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 87 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer de nouvelles incitations et de nouveaux soutiens accélérant la transition énergétique

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Développement du postulat

¹ Voir aussi les indications de la KBOB <https://www.kbob.admin.ch/kbob/fr/home/themen-leistungen/nachhaltiges-bauen.html>

² "Indicateur de la consommation de ressources et de différentes atteintes à l'environnement. L'UCE est défini par la méthode de la saturation écologique et utilisée pour évaluer les impacts environnementaux des produits" in [https://www.meschoixenvironnement.ch/mes-choix-alimentation/lexique-sources/#:~:text=Unit%C3%A9%20de%20charge%20C3%A9cologiaue%20\(UCE,les%20impacts%20environnementaux%20des%20produits](https://www.meschoixenvironnement.ch/mes-choix-alimentation/lexique-sources/#:~:text=Unit%C3%A9%20de%20charge%20C3%A9cologiaue%20(UCE,les%20impacts%20environnementaux%20des%20produits)

³ "la méthode UCE permet l'écobilan de tout projet; "Cette méthode est axée sur les valeurs limites et les objectifs de qualité environnementale inscrits dans nos lois""in <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/documentation/magazine/magazine2022-1/methode-des-unites-de-charge-ecologique.html>

Ce postulat demande à la Ville d'identifier des possibilités nouvelles et complémentaires de soutenir la transition énergétique sur le territoire de la Commune sur la base d'une identification de certaines impasses ou blocages; par exemple:

- A partir du Fonds en faveur de la transition énergétique de la Ville de Fribourg, en procédant à un élargissement des publics cibles (pas seulement des propriétaires de bâtiments), des objets éligibles que des prestations constituant un fonds de garantie ou de caution pour favoriser la transformation des logements des propriétaires à revenu modeste.

En effet, de nombreux immeubles, notamment en PPE¹, ne peuvent être assainis de manière harmonisée, car certain-e-s propriétaires d'appartements, senior-e-s, de situation modeste, ne peuvent obtenir d'hypothèques des banques ou n'en ont pas les moyens.

- Un fonds de caution ou des prêts communaux favoriseraient ces assainissements énergétiques (art. 5, c. supplémentaire instituant ce fonds de caution ou ces prêts?).
 - De même, un conseil professionnel spécifique (art. 4, e.), pourrait accompagner ces démarches pour les rendre moins complexes pour ces publics.
 - En soutenant les solutions collectives pour les habitations du périmètre énergétique C (couverture énergétique individuelle provenant essentiellement d'énergies renouvelables) qui n'ont pas la possibilité de se raccorder au CAD.
 - En favorisant des informations et des modèles de transition qui regroupent les besoins individuels par des infrastructures d'approvisionnement plus collectives.
 - En soutenant financièrement des projets innovants communautaires (installation de chauffages collectifs pour plusieurs propriétés, centrales de production d'énergie renouvelable, déploiement des technologies solaires communes, etc.).
- Ceci pour favoriser l'augmentation du taux de rénovation, le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie.
- Etc.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ Dans les immeubles en PPE, il faut l'unanimité pour réaliser un assainissement. Il suffit qu'il y ait une personne dont l'hypothèque est refusée pour que l'assainissement ne se fasse pas.

- n° 88 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'organiser un Parking Day à Fribourg

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS)

Développement du postulat

Ce postulat demande d'étudier la possibilité, les modalités et les conditions de la mise en place d'une action Parking Day à Fribourg¹ en collaboration avec la population, des acteurs publics et associatifs divers (écoles, associations de quartiers, architectes pour le climat, ATE, etc.). Parce que nos villes doivent se transformer, devenir plus vertes et plus durables, une telle action peut contribuer à nous faire réfléchir aux utilisations et aux appropriations de l'espace public.

Il mobilise les habitant-e-s, des artistes, des personnes engagées, pour transformer temporairement des places de parc en espaces conviviaux, souvent végétalisés, artistiques et récréatifs. Pendant une journée, les espaces bétonnés deviennent des lieux d'initiatives² originales, participatives, créatives, engagées et écologiques.

Le Parking Day permet de transformer, temporairement, de manière réversible, des espaces de stationnement bétonnés pour des activités multiples définies en commun (non commerciales): sports, activités de bien-être, rencontres, échanges d'objets, salons de lecture, etc.

Cette action peut être un levier contribuant à la transition énergétique, car elle permet d'influer sur l'imaginaire de la ville, c'est-à-dire sur ce que les habitant-e-s, les politiques, les voisins-e-s (qui transitent dans nos rues), imaginent pour la ville, sur ce qu'ils et elles attendent de la ville. Elle permet aussi de tester de nouveaux usages et d'expérimenter des pratiques plus ou/vertes qui pourraient être pérennisées.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 89 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une zone réservée à l'habitat alternatif et durable pour une vingtaine de Tiny Houses

Rugo Claudio (PA).

¹ Cette action existe depuis de nombreuses années dans d'autres pays; elle est mondiale et, en 2023, elle aura lieu le vendredi 15 septembre! <https://www.myparkingday.org/>

² "Fer de lance de l'urbanisme tactique, manifestation festive, événement international, PARK(ing) DAY, c'est aussi et surtout l'occasion de réfléchir au partage de l'espace public, d'imaginer de nouveaux usages urbains et de formuler ensemble des propositions pour la ville de demain!" in <http://www.parkingday.fr/#:~:text=Rendez%2Dvous%20le%2016%20septembre,%2C%20convivial%2C%20cr%C3%A9atif%20ou%20revendicatif.>

Développement du postulat

Il est établi que le monde juridique a toujours une longueur de retard eu égard aux pratiques de la société. La politique se calque sur le même fonctionnement.

En Suisse, "pour planter le premier clou" d'une habitation, le nombre de règles et de lois à respecter découragerait le quidam; hormis les membres de la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes), les FMH de la construction.

C'est pourquoi la Ville de Fribourg, pour une fois, ferait place à l'innovation en acceptant le nouveau concept des Tiny Houses; concept qui pourrait remplir totalement le cahier des charges de BlueFACTORY. (quartier d'habitation durable - jeune - nouveau schéma / nouvel horizon).

Définition des Tiny Houses: "bien immobilier mobile";
"Mini maison (micromaison) - ultraconfort - sur roues".

Multiplés sont les avantages des Tiny Houses:

- 1) optimisation de l'espace au niveau de l'habitat;
- 2) bien immobilier déplaçable sur le long terme;
- 3) première acquisition possible pour une large tranche de la population à revenu modéré - jeune et/ou retraité-e -;
- 4) projet précurseur au niveau fédéral, voire plus;
- 5) utilisation efficiente et idéale des ressources vitales dans une nouvelle perspective économique durable et circulaire;
- 6) marché avant-gardiste de l'habitat;
- 7) accessibilité élargie et démocratisation de la propriété.

Pour tous ces motifs, nous remercions les Conseillères générales et les Conseillers généraux de soutenir ce postulat en espérant sa réalisation "sexy" dans un avenir proche.

*

Les trois projets: camping à Fribourg - auberge de jeunesse - tiny houses devraient s'inscrire dans un même élan.

**

Postulat porté en gestation à Tramonti di Sopra/Italie le 18 août 2022; retranscrit en bonne et due forme avec la contribution de M. Luca Carriero (membre du parti des artistes) pour le texte remanié le 12 octobre 2022; et M. Mathieu Maridor pour la formulation du titre le 14 septembre 2022.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 105 de Mme Isabelle Sob (Le Centre/PVL) relative à la digitalisation de l'activité du Conseil général

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

Lors de la séance de relevée du Conseil général du 11 octobre 2022, la Conseillère générale Isabelle Sob demandait au Bureau s'il envisageait de digitaliser tout ou partie de l'activité du Conseil général, dans un avenir proche ou lointain, en utilisant une solution pour consulter les messages, rapports et autres documents ou tout autre type d'activité du législatif en ligne.

Réponse du Bureau

Le Secrétariat du Conseil général a informé le Bureau du Conseil général qu'une numérisation de l'activité du Conseil général sera progressivement mise en œuvre dans le courant de l'année 2023, au travers de l'extranet de la Ville de Fribourg, en commençant par le Bureau et la Commission financière, puis les autres organes du Conseil général et, enfin, le plénum.

Celui-ci consistera en un espace collaboratif en ligne permettant au Secrétariat du Conseil général de partager les dossiers de séance avec les participant·e·s. Il permettra tant aux membres des commissions, du Bureau que du Conseil général de consulter, en tout temps et sur la plupart des supports (ordinateurs et smartphones), les documents utiles à leurs séances respectives que leur transmettra le Secrétariat du Conseil général.

En outre, l'extranet offrira la possibilité au Secrétariat du Conseil général, et uniquement à ce dernier, de gérer des réunions, d'y intégrer un ordre du jour, d'y consigner le contenu des échanges et, au besoin, de donner accès à un espace de visioconférence.

Il convient de préciser que les droits d'accès seront définis, afin que la confidentialité des travaux des commissions et du Bureau continue d'être respectée.

L'envoi de documents en version papier ne sera pas totalement abandonné. Les personnes qui se satisferont entièrement de l'utilisation de l'extranet et qui ne désireront plus recevoir de documents papier pourront le faire savoir par écrit au Secrétariat du Conseil général.

Une phase de test et de formation des membres du Conseil général se déroulera dans le courant 2023.

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite des travaux actuellement en cours et je vous en remercie.

- n° 107 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative au taux de pauvreté des aînés en ville de Fribourg

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 11 octobre 2022, Mme A. Butty Revaz les questions suivantes:

- "1. Le Conseil communal connaît-il le taux de pauvreté et le risque de pauvreté de nos concitoyens de 65 ans et plus?
2. Quelle est l'appréciation du Conseil communal sur l'évolution potentielle de ces taux?
3. Quelles mesures le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place dans le cadre des outils existants ou par de nouveaux moyens?"

Réponse du Conseil communal

1. Taux de pauvreté et taux de risque de pauvreté des personnes de 65 ans et plus

Dans sa réponse au postulat n° 157 qui demandait d'étudier la possibilité d'instaurer un monitoring de la pauvreté en Ville de Fribourg, le Conseil communal signalait que les communes fribourgeoises n'ont pas accès aux données concernant les prestations complémentaires (PC) à l'AVS¹. Il n'est de ce fait pas possible de calculer le taux de pauvreté des personnes retraitées à l'échelle communale. Le Conseil communal proposait de négocier avec le Canton pour que le prochain rapport sur la situation sociale et la pauvreté du Service de l'action sociale (SASoc) intègre les besoins de la commune en la matière.

Sur la base des études disponibles, on peut supposer que le taux de pauvreté et de risque de pauvreté des 65 ans et plus en ville de Fribourg est comparable à celui du canton² et de la Suisse³, soit un taux de pauvreté de 15% et un risque de pauvreté de 20%. Les personnes retraitées sont cependant potentiellement moins exposées à la pauvreté que ne le montrent ces chiffres. En effet, ces taux ne sont pas pertinents car ils ne prennent pas en compte la fortune, mais uniquement le revenu. Or les personnes retraitées sont plus nombreuses à consommer leur patrimoine pour financer leurs dépenses courantes⁴. Pour cette raison, les études de l'OFS (2020) et de Pro Senecute (2022) tiennent compte d'indicateurs complémentaires (réserves financières disponibles, capacité à faire face à une dépense imprévue et difficulté à joindre les deux bouts). La proportion des personnes en difficulté financière en Suisse et dans le canton de Fribourg se situerait entre 9% et 16% selon ces études.

¹ <https://www.ahv-iv.ch/fr/M%C3%A9mentos-Formulaires/M%C3%A9mentos/Prestations-compl%C3%A9mentaires-%C3%A0-IAVS-et-%C3%A0-IAI>

² Gabriel R., Kubat S. (2022). Observatoire vieillesse de Pro Senecute: La pauvreté des personnes âgées en Suisse en 2022. Rapport partiel 1.

³ OFS - Office fédéral de la statistique (2020). La pauvreté des personnes âgées. Actualités OFS, 20 Situation économique et sociale de la population.

⁴ OFS - Office fédéral de la statistique. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/bien-etre-pauvrete/pauvrete-et-privations-materielles.html>

2. Evolution potentielle de ces taux

L'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers renforcera l'augmentation du nombre et de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. A cette tendance s'ajoute l'allongement de l'espérance de vie, qui induit une augmentation rapide du nombre et de la proportion des personnes âgées de 80 ans et plus. L'espérance de vie plus longue des femmes, qui se reflète dans ce groupe d'âge, aura pour conséquence une augmentation de personnes vivant seules et donc risquant de tomber dans la précarité. Les femmes retraitées seront plus nombreuses à y être confrontées du fait de leur parcours de vie (travail à temps partiel, interruption lors de maternités, salaires inférieurs, 2^{ème} pilier lacunaire, absence de 3^{ème} pilier), tout comme les seniors issus de la migration (niveau de formation plus bas, salaires inférieurs, cotisations lacunaires, absence de 2^{ème} pilier, non-recours aux PC). Les personnes divorcées sont également potentiellement vulnérables. Bien que la plupart des personnes retraitées bénéficient d'une bonne, voire d'une très bonne situation financière, les disparités déjà importantes au sein de cette population risquent de s'accroître encore.

3. Mesures existantes et prévues

Le système de prévoyance vieillesse des trois piliers a pour objectif d'assurer le minimum vital. Il remplit sa mission dans la grande majorité des cas. Les personnes pour lesquelles la rente, le 2^{ème} pilier et les autres revenus ne suffisent pas peuvent avoir recours aux PC. La proportion de personnes vivant à domicile qui bénéficient de PC est de 7.3%¹ (12.7% avec les personnes vivant en EMS²) en Suisse.

Le droit à la rente AVS et aux PC n'est pas automatique. Les personnes retraitées doivent en faire la demande, ce qui constitue une barrière pour une partie des ayants-droit. Ce phénomène de "non-perception" explique en grande partie la proportion de personnes retraitées en situation de pauvreté⁵. Certaines y renoncent par dignité ou crainte de la stigmatisation, ne sont pas informées de son existence ou ont des difficultés à réunir et remplir les documents nécessaires au dépôt d'une demande. Les communes n'ont pas le pouvoir de changer le système, qui est de la compétence de la Confédération et des cantons, mais elles peuvent fournir de l'aide administrative et un soutien financier aux personnes concernées.

La Ville de Fribourg intervient directement en matière d'aide personnelle: le Service de l'aide sociale assure la transition aux bénéficiaires de l'aide sociale qui passent à l'AVS ou qui s'adressent à lui. Un soutien leur est fourni pour l'obtention des rentes AVS, LPP et PC. Elles peuvent bénéficier d'avances d'aide sociale et sont orientées vers divers intervenants pour la suite. Quelques personnes de 65 ans et plus bénéficient de l'aide sociale (cinq en 2019 et trois en 2020, soit 0.4% du total des bénéficiaires). Il s'agit de personnes en attente de PC ou qui n'y ont pas droit car elles se sont désistées de leur fortune, ainsi que de personnes de nationalité étrangère hors UE résidant en Suisse depuis moins de dix ans. Certaines personnes âgées ne bénéficient ni des PC ni de l'aide sociale (sans titre de séjour, en errance, etc.) et ne sont de ce

¹ Gabriel R., Kubat S. (2022). Observatoire vieillesse de Pro Senectute: La pauvreté des personnes âgées en Suisse en 2022. Rapport partiel 1.

² OFS - Office fédéral de la statistique: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/enquetes/sel.assetdetail.22805078.html>

fait pas connues du Service de l'aide sociale. L'Etat de Fribourg et les communes contribuent à parts égales au financement de consultations sociales gratuites pour les personnes retraitées dans le cadre d'une convention avec Pro Senectute.

La lutte contre le non-recours aux prestations sociales est l'un des objectifs de la stratégie "Vieillir en Ville de Fribourg" validée par le Conseil communal le 22 mars 2021. Des mesures telles que la collaboration avec les acteurs spécialisés et l'information aux retraités seront étudiées à cet effet. La création et le développement du travail de proximité avec les seniors dans les Centres d'animation socioculturelle sont prévus afin d'identifier, accompagner et conseiller les personnes ayant besoin de soutien. Une mesure visant à établir un monitoring statistique de l'évolution de la situation des seniors de la ville figure dans la stratégie. La thématique de la précarité y sera intégrée et traitée sur la base des données disponibles.

4. Conclusion

En Suisse et dans le canton de Fribourg, entre 9 et 16% des personnes de 65 ans et plus sont confrontées à des difficultés matérielles selon les indicateurs pris en compte. Dans cette catégorie d'âge, la précarité concerne surtout des personnes seules, des femmes, des personnes sans formation et des personnes issues de la migration. Les taux de pauvreté et de risque de pauvreté doivent être complétés par d'autres indicateurs pour évaluer la proportion de la population retraitée confrontée à des difficultés financières. La Ville de Fribourg, qui ne dispose pas des données nécessaires, soumettra une proposition au Canton pour les obtenir.

La stratégie "Vieillir en Ville de Fribourg" comporte plusieurs mesures en lien avec la précarité des seniors: la mise en place d'un monitoring statistique, la lutte contre le non-recours aux PC, l'examen d'un soutien aux transports publics pour les personnes au bénéfice de PC et le développement d'une offre pour seniors dans les quartiers par les Centres d'animation socioculturelle. La stratégie sera présentée début 2023 à la population et la concrétisation des mesures se fera au fur et à mesure, de même que leur évaluation.

Revaz Anne Butty (Le Centre/PVL). Je suis satisfaite de la réponse et je me réjouis de connaître la stratégie "Vieillir en Ville de Fribourg".

- n° 109 de Mme et M. Claudine Sautaux et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative aux mesures d'accompagnement pour l'amélioration énergétique des bâtiments auprès des propriétaires privés

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 11 octobre 2022, Mme C. Sautaux posait les questions suivantes:

"Le développement des énergies renouvelables est au cœur de la stratégie de la Confédération, des cantons et des villes pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse; la crise énergétique n'a fait qu'accentuer cette tendance.

En ville de Fribourg, de nombreuses actions sont entreprises actuellement, comme décrit il y a quelques semaines dans le rapport final très largement documenté, en réponse aux postulats n° 14 à 17.

La plateforme dynamique de suissenergie affiche aujourd'hui que Fribourg doit encore combler son retard en matière de production d'énergie solaire. La production d'énergie solaire est mesurée à hauteur de 4.1 % à Fribourg, soit 1.9% inférieure à la moyenne suisse qui affiche 6%. L'objectif possiblement atteignable serait que la ville de Fribourg puisse s'inscrire dans la moyenne des villes suisses.

Entre 2021 et 2023, selon la réponse aux postulats précités, la Ville de Fribourg inscrit la mise en service de 2'150 m² de capteurs solaires et informe que des études sont en cours pour 5'000 m² en plusieurs installations d'importance sur les bâtiments publics.

Parallèlement, les propriétaires privés font part d'un vif intérêt pour les installations sur leurs propriétés. Nous notons, au point 9.4 de la réponse aux postulats précités, que la Ville soutient par des subventions les propriétaires dans les démarches d'amélioration énergétique de leur bâtiment.

Force est de constater cependant qu'actuellement, les démarches administratives et le temps de traitement des demandes privées tendent à décourager les propriétaires.

Il y a quelques semaines, à fin août, la Ville de Lausanne communiquait que les autorisations seront dorénavant délivrées dans un délai de 30 jours afin d'accélérer les démarches pour installer des panneaux solaires.

Nos questions se réfèrent à la directive sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en ville de Fribourg, en vigueur depuis le 5 mai 2020 (530.1) et au calendrier des politiques sectorielles qui, concernent l'énergie. Ce calendrier nous renvoie à un catalogue de mesures d'accompagnement daté de 2019.

Nous posons les questions suivantes au Conseil communal:

- Dans quelle mesure peut-on renforcer la communication au sujet des mesures d'encouragement par subventions pour les propriétaires privés?
- Dans quelle mesure le catalogue des mesures d'accompagnement de 2019 pourrait-il être complété d'un agenda plus précis avec l'affichage des résultats intermédiaires et de nouvelles mesures mises en place? Ce document pourrait-il être publié sous forme dynamique?
- Est-il possible d'ajouter une précision encourageante à l'article 4 de la directive communale sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en stipulant que la Commune

s'engage à délivrer un permis de construire dans un délai de 30 jours pour les installations photovoltaïques ne présentant aucun enjeu patrimonial?"

Sources: https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/?pk_vid=54d7b2ae5ec1effd16623785041ad0ad
https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2020-08/530.1_directive_energie.pdf
<https://www.ifm.ch/actualite/suisse/romandie/vaud/lausanne/lausanne-dynamise-la-realisation-de-centrales-solaires/>

Réponse du Conseil communal

Depuis quelques années, le nombre d'installations solaires photovoltaïques est en forte expansion sur le territoire communal, comme dans le reste de la Suisse. Actuellement, selon la plateforme suisseenergie, la ville de Fribourg a une production solaire à hauteur de 4.1% contre une moyenne suisse à 6%. Ce chiffre est toutefois à remettre dans le contexte d'une ville comme Fribourg. En effet, il est plus compliqué de déployer des installations solaires dans un contexte urbain, où la majorité des habitants sont locataires ou propriétaires en PPE, que dans de petits villages avec une majorité de propriétaires de maisons individuelles. Au-delà de la comparaison à d'autres communes suisses, il est indispensable d'augmenter rapidement et massivement la production solaire locale. Pour ce faire, la Commune a de nombreux projets d'installations solaires photovoltaïques sur ses propres infrastructures et subventionne, en complément des aides fédérales, les installations des privés. Elle accompagne également les propriétaires dans les démarches administratives grâce à une prestation de conseil solaire totalement gratuite.

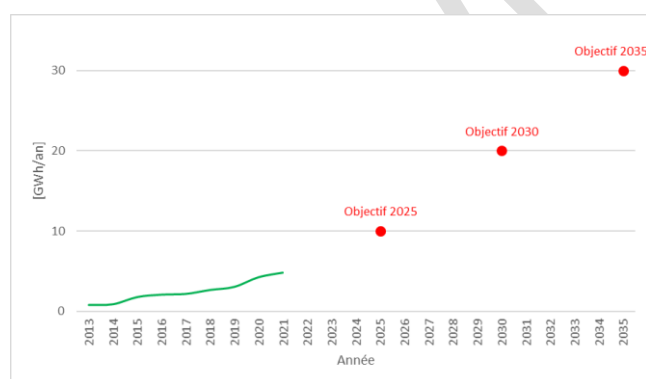


Figure 1: Production photovoltaïque annuelle sur le territoire communal

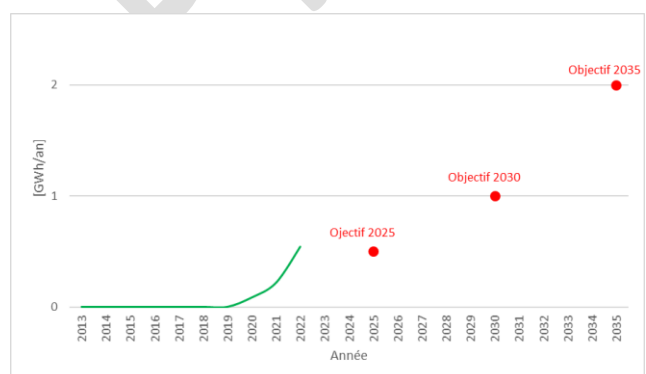


Figure 2: Production photovoltaïque annuelle des installations installées en toiture des bâtiments communaux

- Dans quelle mesure peut-on renforcer la communication au sujet des mesures d'encouragement par subventions pour les propriétaires privés?

Une première campagne de subventionnement pour la transition énergétique a été lancée en 2020. Cette campagne de subventionnement a été concluante et le Conseil communal a décidé de poursuivre cette politique d'aide aux propriétaires privés. Pour ce faire, une nouvelle campagne de subventionnement est en préparation (cf. message au Conseil général du 23 août 2022) et devrait être lancée prochainement. Dans le cadre du lancement de cette nouvelle campagne de subventionnement, une large palette des canaux de communication à disposition de la Ville seront activés. Les communications suivantes sont notamment prévues:

- Communiqué de presse
- Séance publique de présentation des subventions (en collaboration avec le canton afin de présenter également les subventions cantonales)
- Article dans le 1700
- Site internet
- Réseaux sociaux

Une fois la campagne de subventions lancée, si le besoin s'en fait ressentir, des relances de communication seront réalisées afin de redynamiser la campagne. Les relances prévues sont notamment les suivantes:

- Article dans le 1700
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Vidéos avec les retours d'expériences de bénéficiaires

Pour porter la communication de la nouvelle campagne de subventions, des supports de communication ont été préparés, notamment:

- Flyer de présentation
- Vidéo de promotion

Il est encore à relever qu'afin de maximiser l'efficacité de la communication autour de la nouvelle campagne de subvention, cette dernière ne s'adressera pas uniquement aux propriétaires mais également à tout habitant de la ville avec des aides financières pour l'acquisition de vélos électriques ou de systèmes de compostage.

- Dans quelle mesure le catalogue des mesures d'accompagnement de 2019 pourrait-il être complété d'un agenda plus précis avec l'affichage des résultats intermédiaires et de nouvelles mesures mises en place? Ce document pourrait-il être publié sous forme dynamique?

Actuellement les plannings prévus pour chacune des mesures d'accompagnement sont respectés. Il semble ainsi superflu de mettre en place un agenda parallèle. Toutefois, il demeure effectivement important de garantir un suivi régulier de certains indicateurs clés afin de s'assurer de l'efficacité des mesures prises pour la transition énergétique de la commune. Pour exemple, la mise à jour des indicateurs pour le déploiement de l'énergie

solaire photovoltaïque ou de la consommation d'énergie fossile pour le chauffage se fait annuellement. Ces indicateurs pourraient faire l'objet d'une communication via les canaux de communication à disposition de la Ville (1700, site internet, réseaux sociaux, etc.).

- Est-il possible d'ajouter une précision encourageante à l'article 4 de la directive communale sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en stipulant que la Commune s'engage à délivrer un permis de construire dans un délai de 30 jours pour les installations photovoltaïques ne présentant aucun enjeu patrimonial?

Actuellement, pour les projets prenant place sur des bâtiments sis sur le territoire cantonal et ne présentant aucun enjeu patrimonial, une demande de permis n'est pas nécessaire pour les projets d'installations solaires photovoltaïques. Seule une annonce, à transmettre au plus tard 30 jours avant le début des travaux, est nécessaire. Pour ces annonces, l'Inspectorat des constructions de la Ville de Fribourg donne une réponse dans un délai sensiblement inférieur à 30 jours.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 110 de M. David Krienbühl (PLR) relative au parking communal de Saint-Léonard

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 11 octobre 2022, M. D. Krienbühl interrogeait le Conseil communal au sujet du parking communal, patinoire P2: *"Les saisons de hockey et de basket 2022/2023 ayant débuté récemment, nous nous permettons de vous revenir sur le parking communal qui devait être initialement mis en service au début de la saison 2021/2022. Il y a donc une année. A l'époque, le Service d'urbanisme et d'architecture de la Ville avait constaté des fissures dans plusieurs dalles et que cela pouvait constituer un problème de sécurité. Dans ce sens, une expertise externe avait été sollicitée par la Commune à l'été 2021. Où en sommes-nous? Quelles sont les conclusions du rapport d'expertise? Est-ce que ce parking ouvrira un jour? Quel est le calendrier prévu? Quels sont les surcoûts engendrés par ces fissures et le manque à gagner dû au retard de la mise en service dudit parking?"*

Réponse du Conseil communal

- Où en sommes-nous?

À la suite du rapport de l'expert concernant les défauts constatés dans les dalles du parking de la patinoire communale (P2), les divers intervenants et leurs assureurs ont trouvé la solution de correction et se sont répartis les coûts. L'ouverture du parking est prévue pour début septembre 2023.

- Quelles sont les conclusions du rapport d'expertise?

Des fissures avaient en effet été relevées en divers emplacements des dalles de béton, ce qui avait conduit la Ville à refuser leur livraison, dans un premier temps. Certains détails structurels ont été identifiés comme insatisfaisants pour garantir la sécurité des dalles. Ces détails se concentrent à proximité des zones d'appui de la dalle sur les colonnes ou murs, où la résistance au poinçonnement de la dalle (perte d'appui de la dalle par pénétration de la colonne) est déterminante. Il a été jugé nécessaire d'intervenir sur la structure pour la rectifier, la rendant conforme aux exigences des normes. Afin d'assurer la protection de l'armature métallique contre la corrosion, les fissures devront être comblées et une résine sera appliquée sur la surface des dalles.

- Est-ce que ce parking ouvrira un jour? Quel est le calendrier prévu?

Le planning intentionnel prévoit d'ouvrir le parking début septembre 2023, à temps pour la prochaine saison de hockey sur glace. Les travaux de renforcement des dalles du parking ont débuté le lundi 14 novembre 2022 par une première phase d'installation de chantier, de démontage des installations électriques autour des piliers, de repérage et traçage du positionnement des armatures existantes et de pose des étais. Il s'ensuit la mise en place des gougeons qui a commencé par l'étage du haut et qui se déroule par étapes en poursuivant de haut en bas et du sud au nord du parking.

Les travaux de renforcement se dérouleront sur plusieurs mois. La pose de la résine ne pourra toutefois se faire qu'au printemps, en raison des températures. Les dernières étapes consisteront au marquage, à la signalétique et à la pose de tous les équipements techniques (barrières, caméras, caisses, bornes, etc.) qui concernent la gestion du parking.

- Quels sont les surcoûts engendrés par ces fissures et le manque à gagner dû au retard de la mise en service dudit parking?

Dès les défauts constatés, les divers intervenants et leurs assureurs ont été réunis pour trouver une solution, avec l'aide d'un expert externe. Des négociations ont abouti et les coûts des travaux de correction et des frais inhérents à ce sinistre, estimés à ce jour à environ CHF 1,1 million, seront pris en charge par les parties concernées. Ces opérations ne seront pas financées par la Ville. Partant, une convention sous la forme d'un protocole d'accord a été signée le 7 novembre 2022 par les parties. Cependant, les coûts liés à la perte d'exploitation de ce parking de 230 places ne pourront être chiffrés qu'après une ou deux années d'exploitation; ils suivront la même clef de répartition que les coûts des travaux de réparation selon le protocole d'accord signé entre les parties.

Krienbühl David (PLR). Je suis satisfait de la réponse et je vous remercie.

- n° 114 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la situation des accueils en crèches et à l'utilisation des CHF 200'000.- supplémentaires accordés en décembre 2021 par le Conseil général

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 11 octobre 2022, M. J.-T. Vacher posait la question suivante:

"Mon collègue M. Simon Zurich et moi-même demandions lors de la séance du 13 décembre dernier une baisse des charges à la rubrique 350.3105.02 "Frais de repas préparés" de CHF 40'000.- et une augmentation des revenus à la rubrique 401.4270.00 "Amendes – Ordonnances pénales" de CHF 160'000.-, afin d'augmenter de CHF 200'000.- la rubrique 351.3636.07 "Crèches". A l'approche de l'élaboration du prochain budget, je souhaiterais savoir combien de places de crèches ont pu être créées grâce à cette somme supplémentaire. Où les places supplémentaires ont vu le jour? Si des places supplémentaires n'ont pas pu être créées, pourront-elles l'être d'ici la fin de l'année? Si non, pourquoi? Qu'est-ce qui a été mis en œuvre pour trouver de nouvelles places depuis décembre 2021?

Par ailleurs, à la suite des résultats de l'enquête 2020 sur les besoins en accueil extrafamilial menée par la Ville de Fribourg, quelles ont été les mesures prises afin d'augmenter le nombre de places? Le rapport faisait état d'un besoin supplémentaire et plus important dans les quartiers de la Vignettaz, du Schoenberg, du Jura et de Pérolles. Quelles mesures ont été prises? Quelle est la situation actuelle au niveau global sur le territoire de la commune entre l'offre et la demande? Où est-ce que le Conseil communal identifie les principaux défis dans ce domaine?"

Réponse du Conseil communal

Le Conseil général a chargé le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale d'analyser la création de nouvelles places de crèche et lui a attribué au budget 2022 CHF 200'000.- supplémentaires à cet effet. Etant donné que la Ville de Fribourg ne dispose pas de ses propres structures de garde préscolaire, elle est dépendante des structures privées et sa marge de manœuvre s'en retrouve limitée.

Par la suite, le Secteur de l'accueil extrafamilial (AEF) a mené une enquête auprès des crèches en ville de Fribourg pour connaître les possibilités d'agrandissement des structures existantes.

Malheureusement, les résultats de l'enquête ont montré que, si plusieurs structures sont ouvertes à entrer en matière quant à un agrandissement, leurs locaux actuels sont soit insuffisants, soit inadéquats pour envisager un agrandissement à court terme.

En revanche, certaines structures ne sont pas intéressées à se lancer dans un projet d'agrandissement, soit pour en avoir déjà mené un ces dernières années, soit parce qu'elles ont d'autres priorités, notamment de nature organisationnelle.

Nouvelles places subventionnées

Sur les 398 places de crèches en ville de Fribourg, 360 d'entre elles sont subventionnées pour les familles domiciliées en ville de Fribourg.

Jusqu'au début de l'année 2022, seules cinq places étaient subventionnées à la crèche Château des enfants. Par conséquent, un nombre significatif de familles, pourtant résidentes sur le territoire communal, ne bénéficiaient pas d'un tarif subventionné. Après analyse et discussion avec la structure, il a été convenu, grâce au montant alloué par le Conseil général, de subventionner en tout 23 places, soit 13 places de plus qu'annoncées au budget 2022. Désormais, ce sont donc 34 familles qui bénéficient de places subventionnées dans cette structure. Les places ainsi subventionnées seront désormais réservées pour des familles de la ville.

Les 12 autres places au Château des enfants, actuellement occupées par des habitants de communes environnantes, ne sont pas subventionnées par la Ville.

Les 26 places restantes sur le territoire communal, à la crèche Pérollino, ne sont pas disponibles pour un subventionnement de la Ville, étant réservées pour les HES.

Suites de l'enquête quadriennale des besoins 2020

Les résultats de l'enquête sur les besoins en accueil extrafamilial, présentés début 2021, faisaient ressortir un besoin de 34 places de crèches et de sept places d'accueil familial de jour.

Les contacts avec famiya (accueil familial de jour) ont montré que la demande pouvait être comblée avec l'offre et le budget actuels.

Concernant les crèches, des contacts ont été pris avec plusieurs structures pour développer l'offre de places d'accueil. Ainsi, cinq places supplémentaires sont subventionnées à la crèche pop e poppa de Villars-sur-Glâne depuis 2021 et cinq autres places au Château des enfants depuis 2022. Viennent désormais s'ajouter les 13 places supplémentaires mentionnées ci-dessus, pour un total de 23 places subventionnées supplémentaires depuis la communication des résultats de l'enquête.

Le Secteur AEF est également entré en matière à plusieurs reprises par la signature de conventions individuelles avec des crèches non subventionnées de communes environnantes pour répondre à des besoins particuliers et temporaires de certaines familles (proximité du lieu de travail permettant l'allaitement du bébé, déménagements).

En octobre 2022, la liste d'attente centralisée des crèches (LAC) compte 137 enfants inscrits (y compris les enfants encore à naître) pour une entrée en crèche dans l'année à venir, soit 20 de moins qu'avant covid (janvier 2020).

A la suite de la reprise de la gestion de la LAC par la Ville de Fribourg, le Secteur AEF optimisera son fonctionnement et ainsi le remplissage des crèches subventionnées. Si les travaux ont été retardés par la gestion de la crise covid et par un manque de ressources (désormais comblé), ils

devraient néanmoins déjà permettre d'améliorer le taux de remplissage des structures. En effet, si certaines structures montrent des taux supérieurs à 90%, plusieurs sont néanmoins en-deçà de 85%. Une fois la gestion de la LAC optimisée, il sera possible de connaître avec plus de précision la différence entre l'offre et la demande actuelle en places de crèche. En parallèle, le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale mène des réflexions liées à la proposition n° 21 qui demande également une analyse approfondie du rôle de la Ville et de la gouvernance des structures d'accueil préscolaire. Le Conseil communal traitera les défis dans ce domaine dans le cadre de la réponse à la proposition n° 21.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je suis moyennement satisfait des 13 places de crèches supplémentaires. Je regrette qu'il n'y en a pas plus et qu'il n'y en a pas plus de prévues pour l'année prochaine non plus.

- n° 115 de Mmes Véronique Grady et Adrienne Salina (PLR) relative aux cours d'école favorisant davantage le bien-être, l'inclusion et le développement durable

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 11 octobre 2022, Mmes V. Grady et A. Salina interrogent le Conseil communal sur ses ambitions concernant les cours d'écoles.

Des projets pilotes participatifs voient le jour en France (Besançon, Paris) et portent une attention particulière aux thématiques du bien-être, de l'inclusion et du développement durable dans les cours d'écoles. En octobre 2020, la Ville de Fribourg a inauguré le bâtiment D du complexe scolaire de la Vignettaz. Ce nouvel écrin a permis la création d'aires extérieures plus verdoyantes et ludiques, ouvertes aussi bien aux élèves qu'à la population. Il y a sur le territoire communal plusieurs autres cours d'écoles qui bénéficieraient de telles rénovations.

Les intervenantes tirent un parallèle avec le postulat n°48 qui demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville.

Réponse du Conseil communal

De plus en plus d'établissements scolaires et/ou d'enseignants sollicitent le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale avec des projets d'aménagements de cours d'écoles. Le Conseil communal souhaite soutenir ces initiatives qui ont un effet positif sur les usager·ère·s des écoles, mais également le quartier dans lequel elles s'insèrent.

Pour atteindre ses objectifs, le Conseil communal a engagé différentes stratégies et programmes qui ont une influence sur la thématique des cours d'écoles (programme places de jeux, programme Nature et paysage – PNP; stratégie de durabilité 2030 ou encore la formalisation du Plan climat). Ces stratégies et programmes convergent avec les objectifs pédagogiques, en relation avec le Plan d'études romand (PER) / Lehrplan 21 et les objectifs climatiques et de bien-

être du programme de législature. L'implication de la jeune génération sera une clef importante pour atteindre ces objectifs.

Dans cette optique, plusieurs possibilités en termes de mesures, de temporalité et de financement pour des aménagements dans les cours d'écoles de la ville de Fribourg existent. Dans son programme places de jeux, qui englobe les cours d'école, le Conseil communal a défini les objectifs d'aménagement qui guideront les rénovations et la création des 34 places de jeux sur le territoire communal, à savoir:

- créer des places de jeux naturelles et végétalisées;
- favoriser les rencontres et la cohésion sociale;
- prendre en compte les thématiques d'inclusion et d'accessibilité;
- renforcer le mouvement et la santé;
- promouvoir la créativité;
- garantir la sécurité;
- encourager les démarches participatives.

De plus, les rénovations en cours ou prévues de bâtiments scolaires intégreront les aménagements extérieurs dans les projets, comme cela a déjà été le cas lors de la construction du nouveau bâtiment D à la Vignettaz.

A court terme, des mesures à faible coût sont envisageables. Pour les mesures ayant un plus fort impact financier, elles devront être intégrées dans la planification des investissements de la Ville. Les recherches de co-financement sont à encourager, par exemple auprès du Canton dans son plan climat cantonal, l'Agglomération, etc.

Les écoles désireuses d'apporter des modifications à leur cour sont déjà encouragées par la Ville. Actuellement, l'administration soutient les écoles qui le souhaitent à déposer une candidature dans le cadre du projet Cour Verte de la Fondation Radix. (<https://www.radix.ch/fr/a-propos-de-radix/actualites/2022/la-nature-aux-portes-de-l-ecole/>)

Grady Véronique (PLR). Nous sommes satisfaites de la réponse et nous tenons à remercier sincèrement le Conseil communal et les Services concernés pour cette réponse détaillée. Nous nous réjouissons qu'il y ait davantage de bien-être, d'inclusion et de développement durable dans les futures réalisations de cours d'école.

E. Nouvelles questions

- n° 118 de M. Laurent Woeffray (PS) relative au premier paquet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC)

Woeffray Laurent (PS). Vor kurzem hat der Staatsrat dem Grossen Rat den Gesetzesentwurf zum ersten Paket betreffend die Aufgabenentflechtung zwischen dem Staat und den Gemeinden (DETTEC) überwiesen. Dieser Entwurf befindet sich nun in der zuständigen Kommission. Da vom Grossrat keine grossen Aenderungen vorgenommen werden können, ohne das ganze Paket aus

dem Gleichgewicht zu bringen, ist der Inhalt der verabschiedeten Vorlage – abgesehen von grossen Überraschungen– bereits heute mehr oder weniger bekannt. Gemäss Botschaft des Staatsrats ist mit einem Inkrafttreten auf den 1. Januar 2024 zu rechnen.

Le premier paquet DETTEC comprend un désenchevêtrement des tâches dans les domaines des structures d'accueil extrafamilial, l'aide et les soins à domicile, les institutions spécialisées et socioéducatives des familles d'accueil professionnel et personnes âgées en EMS. Si les communes peuvent s'attendre à une diminution des dépenses dans certains domaines, elles devront également supporter des coûts supplémentaires, par exemple en raison du transfert du financement des prestations complémentaires aux communes. Le Conseil d'Etat prévoit que ce désenchevêtrement n'entraînera pas d'augmentation significative des coûts, ni pour le Canton, ni pour les communes dans leur ensemble. Dans son rapport, le Conseil d'Etat remarque toutefois que l'équilibre visé devrait connaître des fluctuations au fil du temps. Dans ce contexte, je remercie le Conseil communal de répondre aux questions suivantes:

1. L'équilibre financier visé par le premier paquet DETTEC ressemblera-t-il à un jeu à somme nulle pour la Ville de Fribourg lors de son entrée en vigueur?
2. Sinon, à quelle dépense supplémentaire ou moindre le Conseil communal s'attend-il?
3. A quelles conséquences financières, à moyen et à long termes, le Conseil communal s'attend-il en raison des fluctuations de l'équilibre dans les différents domaines?
4. Pourquoi le DETTEC n'a-t-il pas été mentionné au chapitre 2.3 "Synthèse des modifications législatives et/ou financières" du plan financier 2023-2027?

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Il faudra attendre les débats du Grand Conseil pour répondre à la quatrième question. Nous pourrions alors inscrire ce risque au plan financier et, évidemment, au préalable faire les analyses tant sous l'aspect du contenu que de celui des finances. Cela concerne au moins deux directions. Nous y répondrons donc ultérieurement. A noter que le but d'un paquet de désenchevêtrement est en effet d'arriver à un jeu à somme nulle, mais pour l'ensemble des communes. C'est tout à fait pertinent de demander ce qu'il en sera de la situation d'une seule commune dans ce paquet, particulièrement la nôtre. Le souci le plus grand est l'évolution du paquet dans le temps. Normalement, il y a des mesures correctrices ou des réévaluations des clefs de répartition à certaines périodes régulières (trois, cinq ans). Ce que je vous propose, c'est d'étudier à fond l'ensemble du paquet du Grand Conseil et de revenir vers vous avec une réponse bien fondée et qui servira d'ailleurs aussi les Services communaux.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 119 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'adaptation des tarifs de crèche en fonction de l'avis de taxation

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Durant l'été 2022, la Commune a demandé aux habitants de lui transmettre les avis de taxation, s'ils les avaient reçues, ou les fiches de salaire afin de recalculer les tarifs pour les enfants en crèche à partir du 1^{er} août 2022. A la suite de cet envoi,

certains ménages ont vu leur facture parfois fortement augmenter. Après avoir envoyé les fiches de salaire, j'ai transmis l'avis de taxation au Service concerné à la mi-octobre, afin de faire réadapter le montant. Dans un premier temps, j'ai reçu un e-mail me disant que le montant serait adapté seulement en août de l'année suivante. Il a fallu un e-mail un peu plus juridique dénonçant le fait que cette manière de faire, soit de baser le tarif sur les fiches de salaire, ne reposait sur aucune base légale et était contraire au règlement de la Ville pour avoir finalement une réévaluation de la décision et que le dossier soit transmis à la Direction, pour nouvelle décision.

Tous les citoyens de cette ville ne disposent pas de compétences juridiques et je trouve regrettable qu'il faille en faire valoir pour voir ses droits être respectés dans notre ville. Dans notre cas, la différence était de plus de CHF 500.- pour un enfant sur une année. Elle peut engendrer de nombreuses conséquences financières pour une famille, laquelle doit jongler entre une vie professionnelle exigeante et qui ne peut se passer de l'accueil extrafamilial, dont le but de la LStE est, je le rappelle, de "permettre la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle" (art. 1 al. 1 LStE). Mes questions sont les suivantes:

- pour combien de familles le tarif de la crèche est-il calculé sur la base des fiches de salaire, qui ne tient pas compte des déductions, au lieu d'être basé sur l'avis de taxation comme il devrait l'être?
- quelles mesures sont entreprises par le Service responsable pour reverser les montants perçus de manière indue?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Le président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG?

Rugo Claudio (PA). Lors de la dernière séance, j'ai posé une question et M. le Syndic y avait répondu. Par après, vous ne m'avez pas donné la possibilité d'exprimer ma satisfaction ou pas. Si j'avais pu m'exprimer, je vous aurais dit que c'était seulement une pré-question. Pour l'harmonie des débats de cette fin d'année, je poserai une question sociologique lors de la prochaine séance.

Delaloye Sophie (PS). M. le Président, je voulais simplement vous remercier pour l'organisation de la sortie du 11 novembre dernier et de nous avoir fait découvrir les projets bilingues menés à la Vignettaz. Si j'avais pu en bénéficier, non pas quand j'étais petite car je le suis encore, mais quand j'étais jeune, je serais sans doute capable d'exprimer mes remerciements en allemand, mais je ne le peux pas. Du fond du cœur: merci.

Le président. Merci Mme S. Delaloye. (Applaudissements). Vielen herzlichen Dank.

Burgener Woeffray Andrea, directrice de l'Edilité. Je souhaite répondre à M. C. Rugo au sujet des deux véhicules. Le premier a 248'000 km et le second 270'000 km.

Le président. Ich möchte noch eine letzte Bemerkung anbringen. Falls jemand unter einer Unverträglichkeit gegenüber unseren Berner Nachbarn leiden sollte, kann ich Ihnen versichern, les "ours" qui vous attendent à la sortie de la salle viennent de Belgarde et sont donc 100% fribourgeois. Je vous souhaite à tous et toutes, ainsi qu'à vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année et le meilleur pour 2023.

La séance est levée à 23.15 heures.

Fribourg, le 23 janvier 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président:

Mario PARPAN



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR